

PROCES VERBAL ANALYTIQUE
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 11 JUILLET 2025 À 09H 30

(Convocation du 4 juillet 2025)

Aujourd'hui vendredi onze juillet deux mil vingt-cinq à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, M. Didier CUGY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Stéphane PFEIFFER, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Gérard CHAUSSET
Mme Laure CURVALE à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
Mme Daphné GAUSSENS à M. Gwénaél LAMARQUE
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE
M. Nicolas PEREIRA à Mme Béatrice SABOURET
M. Jérôme PESCHINA à M. Eric CABRILLAT
M. Michel POIGNONEC à M. Michel LABARDIN
M. Patrick PUJOL à M. Dominique ALCALA
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Pascale PAVONE
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

EXCUSES :

Monsieur Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM.

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE :

Mme Géraldine AMOUROUX à M. Max COLES à partir de 15h00
Mme Amandine BETES à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 14h30
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY jusqu'à 12h15
Mme Myriam BRET à Mme Pascale BOUSQUET-PITT à partir de 14h30
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI à partir de 12h45
M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT à Mme Pascale BRU à partir de 12h00
M. Christophe DUPRAT à M. Franck RAYNAL à partir de 14h30
M. Nordine GUENDEZ à M. Alexandre RUBIO à partir de 14h30
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Sylvie JUSTOME jusqu'à 13h30
M. Michel LABARDIN à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 14h30
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 14h30
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Olivier CAZAUX jusqu'à 11h13 et à partir de 14h30
M. Jacques MANGON à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h30
M. Guillaume MARI à Mme Nadia SAADI jusqu'à 11h13
M. Michel POIGNONEC à M. Thierry MILLET à partir de 14h30
M. Franck RAYNAL à M. Guillaume GARRIGUES jusqu'à 13h30
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD jusqu'à 13h30
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à M. Patrick LABESSE à partir de 11h15
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Alain CAZABONNE à partir de 14h30
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON de 10h45 à 13h05

LA SEANCE EST OUVERTE

LA SÉANCE EST OUVERTE à 09 heures 47

Madame la Présidente Christine BOST : Mes chers collègues, si vous voulez bien, je vous propose que nous démarrions ce Conseil de Métropole, le dernier avant la coupure estivale. Nous avons le plaisir d'accueillir notre nouveau collègue Matthieu MANGIN à la suite de la démission du conseiller municipal, conseiller métropolitain Stéphane GOMOT.

Procès-verbal de la séance du 6 juin 2025 - Adoption

Madame la Présidente Christine BOST : Je vous propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 6 juin dernier. Est-ce que vous avez des remarques, commentaires à formuler ? Oui, Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Oui, bonjour à tous. Bonjour Madame et Messieurs les conseillers.

Je ferai une petite remarque en préambule. C'est vrai que l'on n'a toujours pas trouvé le temps de faire une minute de silence pour toutes les victimes du côté de la Palestine. Aujourd'hui, on commence un Conseil à 9 heures 45.

Madame la Présidente Christine BOST : Monsieur MORISSET, là, je vous demande si vous avez un commentaire.

M. MORISSET : Oui, j'ai un commentaire.

Madame la Présidente Christine BOST : Non, sur la rédaction du procès-verbal, on ne refait pas le conseil du 6 juin.

M. MORISSET : Je sais, Madame.

Page 73, l'expérience d'AZF, en trois lettres, AZF, et non la ZF, à corriger.

Page 81, « la démocratie, c'est cause toujours, je me débrouille », et non, la « démocratie s'écosse toujours », qui est du verbe écosser.

Madame la Présidente Christine BOST : C'est vrai que c'est assez différent.

M. MORISSET : N'en rajoutez pas, parce qu'après je vais vous parler des petits pois. Page 101, en général, « des obéissants », en deux mots, et non « désobéissant » en un seul mot.

Enfin, pour faire très court, je m'abstiendrai, puisque je ne les ai pas communiqués préalablement, sur la délibération 52 et la délibération 77. Merci à vous.

Madame la Présidente Christine BOST : Très bien. Merci. Avec les modifications de forme proposées par Monsieur MORISSET, y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Le procès-verbal est adopté.

Le Conseil d'aujourd'hui porte sur 80 affaires. 65 ont été regroupées. Nous allons examiner 15 affaires.

J'informe, évidemment, le Conseil, que nous avons décidé de retirer la délibération qui concerne la subvention à VéloCité, car elle a fait quelques remous auprès de nombreuses communes. J'ai proposé que l'on prenne le temps de la pause et de la réflexion, un temps

de bilan avec VéloCité. Je propose que, d'ici début septembre ou mi-septembre, une réunion soit organisée avec les Présidents des commissions concernées, la Vice-présidente en charge de la politique cyclable et l'ensemble des maires ou représentants des communes qui le souhaitent pour que nous puissions faire un point avec VéloCité. Puis de reporter et proposer la délibération, au mois de septembre. Il m'a paru plus sage de prendre un peu de temps.

Voilà, mes chers collègues.

Désignation d'un secrétaire de séance et d'un secrétaire adjoint

Madame la Présidente Christine BOST : Je vous propose que nous désignions comme secrétaire de séance Madame Claudine BICHET, qui sera assistée par Monsieur PUYOBRAU.

Madame la secrétaire de séance.

Mme BICHET : Oui, Madame la Présidente, chers collègues. Je vais d'abord vous préciser que dans la délégation de Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH, l'affaire n°17 : Déploiement de nouvelles lignes de car express Ceinture Sud-Ouest et Bassin Nord Bordeaux, est reportée.

Avant d'énumérer les 65 affaires regroupées, je vais rappeler la préconisation réglementaire.

« Sous réserve de leur accord, afin de garantir la conformité de nos décisions, je propose de considérer par principe que les élus ne participent ni au débat ni au vote de la délibération concernant un organisme dont ils ou elles sont membres des instances décisionnelles.

Les dispositions proposées visent non seulement à préserver les élus du risque de conflit d'intérêt tel que défini par l'article 432-12 du Code pénal, mais elles ont également pour objet de garantir la légalité des délibérations au regard des dispositions du CGCT, articles L2131-11 et L1111-6 du Code général des collectivités territoriales ».

J'en viens maintenant aux affaires qui sont regroupées :

- ✓ Dans la délégation de Madame la Présidente Christine BOST : l'affaire n°1.
- ✓ Dans la délégation de Monsieur Pierre HURMIC : l'affaire n°2.
- ✓ Dans la délégation de Madame Véronique FERREIRA : affaires 4, 6 à 13.
- ✓ Dans la délégation de Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH : les affaires 15 et 16.
- ✓ Dans la délégation de Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT : les affaires 18 et 20.
- ✓ Dans la délégation de Monsieur Patrick LABESSE : l'affaire n°22.
- ✓ Dans la délégation de Monsieur Alain GARNIER : les affaires 24 à 26.
- ✓ Dans la délégation de Monsieur Jean TOUZEAU : l'affaire 27.
- ✓ Dans la délégation de Madame Marie-Claude NOËL : l'affaire 28.
- ✓ Dans la délégation de Monsieur Jean-François ÉGRON : les affaires 30 à 33.
- ✓ Dans la délégation de Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE : les affaires 35, 37 et 38.
- ✓ Dans la délégation de Madame Béatrice de FRANÇOIS : les affaires 39, 41 et 42.
- ✓ Dans la délégation de Madame Claudine BICHET : les affaires 43 et 44.
- ✓ Dans la délégation de Monsieur PUYOBRAU : les affaires 46, 47, 49, 50 et 52.
- ✓ Dans la délégation de Madame Brigitte BLOCH : les affaires 53 à 56.
- ✓ Dans la délégation de Madame Andréa KISS : les affaires 57 à 59.
- ✓ Dans la délégation de Madame Céline PAPIN : les affaires 64 à 66.

- ✓ Dans la délégation de Monsieur Thierry TRIJOULET : l'affaire 67.
- ✓ Dans la délégation de Monsieur Patrick PAPADATO : les affaires 68 à 73.
- ✓ Dans la délégation de Monsieur Stéphane PFEIFFER : les affaires 74 et 76.
- ✓ Dans la délégation de Madame Josiane ZAMBON : l'affaire 77.
- ✓ Dans la délégation de Madame Isabelle RAMI : les affaires 79 et 80.
- ✓ Dans la délégation de Monsieur Jérôme PESCINA : l'affaire 81 est regroupée.

Je vous donne la parole, Madame la Présidente, pour mettre au vote ces affaires qui sont regroupées.

Madame la Présidente Christine BOST : Bien. Mesdames, Messieurs, pour l'expression des votes. Il n'y a aucune opposition ?

Monsieur BOBET, pardon.

M. BOBET : Merci Madame la Présidente. Pour vous dire simplement que sur la 38, désignation du Directeur de la Régie de l'eau, nous nous abstenons.

Madame la Présidente Christine BOST : Très bien. Madame FAHMY.

Mme FAHMY : Merci, Madame la Présidente. Pour le groupe Renouveau Bordeaux Métropole, vous dire que nous nous abstenons sur la 38, Directeur de la Régie de l'eau, et également sur la 54, Directeur de la Régie du stade. Merci.

Madame la Présidente Christine BOST : Très bien. Madame RAMI.

Mme RAMI : Oui, je vais faire un déport sur la délibération n°45.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur ESCOTS.

M. ESCOTS : Bonjour, Madame la Présidente, bonjour, tout le monde. Il y a deux votes contre du groupe communiste sur la délibération n°22 ainsi que sur la délibération n°44 pour laquelle une intervention de Monsieur Jean-Claude FEUGAS est versée au dossier. Merci.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Bonjour à toutes et tous. On va faire comme d'habitude. Je ne vais pas lire toutes les délibérations sur lesquelles on s'abstient ou votons contre. Il y en a pas mal. Comme d'habitude, je vais transférer le document aux personnes qui vont s'occuper de cela.

Pour dire que l'on a fait 70 notes qui sont des explications de vote. Comme on fait beaucoup d'abstentions, je le redis encore une fois, ce n'est pas pour laisser penser que l'on s'en moque ou que l'on ne les lit pas. Nous avons un avis sur toutes les délibérations, plus ou moins fondées, plus ou moins fouillées, évidemment, parce que l'on n'a pas forcément la disponibilité pour travailler vraiment sur toutes les délibérations. En tout cas, nous avons un avis sur toutes et on s'en explique. C'est pour cette raison-là que l'on a 70 notes écrites pour le PV de séance. C'était entendu. Puis, cela permet aussi de gagner du temps, de limiter pas mal mes interventions puisque je pense que ce sont des choses qui vous font plutôt plaisir.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci. D'autres interventions ? Monsieur MILLET, il faut que vous demandiez la parole.

M. MILLET : Oui, Madame la Présidente. Je m'abstiendrai sur la délibération 63.

Madame la Présidente Christine BOST : C'est noté. D'autres interventions ? Non, je n'en vois pas. Nos délibérations sont adoptées intégrant les interventions des uns et des autres.

Mme BOST

(n°1) Liste des arrêtés pris par la Présidente - Information au conseil

Communication effectuée

M. HURMIC

(n°2) Groupement d'intérêt public (GIP) - Grand projet des villes rive droite (GPV) - Subvention de fonctionnement 2025 - Programme d'action spécifique "métropole rafraichissante"

Intervention écrite de M. Poutou

Nous venons de traverser une vague de chaleur très intense, nous voyons d'année en année les conséquences du dérèglement climatique, des pics de chaleur, des inondations, des orages violents...et la Métropole met en place un programme d'actions spécifique "Métropole rafraichissante". Nous pourrions trouver ce programme intéressant s'il n'y avait pas urgence à trouver des solutions radicales. Il faut stopper l'artificialisation des sols, l'urbanisation et donc remettre en cause la métropolisation. Il est urgent d'avoir un programme ambitieux de revégétalisations des sols, là où il y a de la végétation, des arbres il y a plus de fraîcheur. De développer les transports en communs et qu'ils soient gratuits ce qui diminuera les émissions de CO2 en partie responsable du réchauffement. Bref, des solutions il peut y en avoir mais il faut pour cela une vraie volonté politique. On peut par ailleurs constater qu'il n'y a jamais, dans les délibérations, de dénonciations du système capitaliste alors qu'on sait qu'il ne peut pas y avoir de solutions écologiques sans sortie du capitalisme.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

**Ne prend pas part au vote : Monsieur
EGRON, Madame LACUEY, Madame
LEPINE, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur
RUBIO, Monsieur TOUZEAU**

Mme FERREIRA

(n°4) Mérignac - rue du Pradas - Renouvellement du réseau eaux usées - Protocole transactionnel

Intervention écrite de M. Poutou

Comme très souvent lorsqu'il s'agit de protocoles transactionnels, de règlements, d'accord après travaux pour éviter les passages en justice, nous constatons que la collectivité paye des indemnités, comme c'est le cas ici (182 000 euros). Nous ne savons pas à quel point c'est justifié, en quoi le règlement serait juste. Ne maîtrisant pas les dossiers, les tenants et aboutissements des conflits, nous préférons nous abstenir dans ces situations.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Mme FERREIRA

(n°6) AMBARES-ET-LAGRAVE - SA D'HLM CLAIRSIENNE - Charge foncière et construction de 35 LLS mixtes, tranche 2 de l'opération "Marsillon", avenue Leon Blum - Emprunts de types PLAI et PLUS d'un montant total de 5 286 206 € souscrits auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Il ne s'agit pas d'un dispositif VEFA, donc nous n'y sommes pas opposés. Mais il s'agit d'une construction pour 36 logements sociaux (PLAI et PLUS). Nous sommes conscients qu'il manque énormément de logements sociaux mais nous sommes aussi très sceptiques sur les constructions de logements neufs. C'est sans doute inévitable dans de nombreuses situations mais pas dans toutes. Nous privilégions les réhabilitations, les rénovations des bâtiments existants. Nous pensons toujours nécessaire qu'il y ait un état des lieux des espaces existants, une réflexion sur à la fois la rénovation et sur les possibilités de réoccuper les bâtiments vacants, par la réquisition ou par des travaux quand ils appartiennent aux collectivités. Le problème est que nous n'avons pas de visibilité sur l'ensemble de la situation du foncier et de tous ces bâtiments inoccupés, en mal d'entretien et de rénovation. La métropole cherche à résoudre les problèmes de logements par la construction de neuf mais cela pose question sur la politique d'attractivité et de rayonnement, sur la densification, la métropolisation, alors qu'il y aurait à revoir l'aménagement du territoire, plus insister sur la nécessité de remettre de l'activité, de l'emploi et donc des logements autour de la métropole, dans le département, dans ces zones péri-urbaines ou rurales qui souffrent de désertification de tout. Il y a comme un déséquilibre qui faudrait revoir. S'y trouve une des raisons de la crise du logement. D'où notre réserve quand il s'agit de nouvelles constructions. Nous choisissons de nous abstenir.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

**Ne prend pas part au vote : Monsieur
TOUZEAU**

Mme FERREIRA

(n°7) BORDEAUX - SA D'HLM CLAIRSIENNE - Acquisition-amélioration de 104 LLS collectifs étudiants, 19 23 cours Saint Louis - Emprunts de type PLS d'un montant total de 8 371 011 € souscrits auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Il s'agit ici d'une acquisition-amélioration pour une centaine de logements sociaux étudiants. C'est mieux que des nouvelles constructions. Nous approuvons et nous votons pour.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET**

**Ne prend pas part au vote : Monsieur
TOUZEAU**

Mme FERREIRA

(n°8) CARBON-BLANC - SA D'HLM CLAIRSIENNE - Charge foncière et construction de 26 LLS mixtes, Tranche 2 de l'opération "Les Roches", îlots A et B bâtiments B2-B3, 33-35 rue Jean Jaurès - Emprunts de types PLAI, PLUS et PLS d'un montant total de 4 072 394 € souscrits auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Il ne s'agit pas d'un dispositif VEFA, donc nous n'y sommes pas opposés. Mais il s'agit d'une construction pour 26 logements sociaux (PLAI et PLUS). Nous sommes conscients qu'il manque énormément de logements sociaux mais nous sommes aussi très sceptiques sur les constructions de logements neufs. C'est sans doute inévitable dans de nombreuses situations mais pas dans toutes. Nous privilégions les réhabilitations, les rénovations des bâtiments existants. Nous pensons toujours nécessaire qu'il y ait un état des lieux des espaces existants, une réflexion sur à la fois la rénovation et sur les possibilités de réoccuper les bâtiments vacants, par la réquisition ou par des travaux quand ils appartiennent aux collectivités. Le problème est que nous n'avons pas de visibilité sur l'ensemble de la situation du foncier et de tous ces bâtiments inoccupés, en mal d'entretien et de rénovation. La métropole cherche à résoudre les problèmes de logements par la construction de neuf mais cela pose question sur la politique d'attractivité et de rayonnement, sur la densification, la métropolisation, alors qu'il y aurait à revoir l'aménagement du territoire, plus insister sur la nécessité de remettre de l'activité, de l'emploi et donc des logements autour de la métropole, dans le département, dans ces zones péri-urbaines ou rurales qui souffrent de désertification de tout. Il y a comme un déséquilibre qui faudrait revoir. S'y trouve une des raisons de la crise du logement. D'où notre réserve quand il s'agit de nouvelles constructions. Voilà pourquoi nous prenons du temps et de l'espace pour expliquer notre position. Nous choisissons de nous abstenir.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

**Ne prend pas part au vote : Monsieur
TOUZEAU**

Mme FERREIRA

(n°9) CARBON-BLANC - SA D'HLM CLAIRSIENNE - Charge foncière et construction de 25 LLS collectifs, opération "Les Roches", îlots B1 et B4, 33-35 rue Jean Jaurès - Emprunts de types PLA1, PLUS et PHB 2.0 d'un montant total de 2 991 735 € souscrits auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

C'est la suite d'une délibération précédente (40783), toujours avec la SA Clairsienne, avec cette fois 25 logements Il ne s'agit pas d'un dispositif VEFA, donc nous n'y sommes pas opposés. Mais il s'agit d'une nouvelle construction. Nous sommes conscients qu'il manque énormément de logements sociaux mais nous sommes aussi très sceptiques sur les constructions de logements neufs. C'est sans doute inévitable dans de nombreuses situations mais pas dans toutes. Nous privilégions les réhabilitations, les rénovations des bâtiments existants. Nous pensons toujours nécessaire qu'il y ait un état des lieux des espaces existants, une réflexion sur à la fois la rénovation et sur les possibilités de réoccuper les bâtiments vacants, par la réquisition ou par des travaux quand ils appartiennent aux collectivités. Le problème est que nous n'avons pas de visibilité sur l'ensemble de la situation du foncier et de tous ces bâtiments inoccupés, en mal d'entretien et de rénovation. La métropole cherche à résoudre les problèmes de logements par la construction de neuf mais cela fait poser question sur la politique d'attractivité et de rayonnement, sur la densification, la métropolisation, alors qu'il y aurait à revoir l'aménagement du territoire, plus insister sur la nécessité de remettre de l'activité, de l'emploi et donc des logements autour de la métropole, dans le département, de ces zones péri-urbaines ou rurales qui souffrent de désertification de tout. Il y a comme un déséquilibre qui faudrait revoir. S'y trouve une des raisons de la crise du logement. D'où notre réserve quand il s'agit de nouvelles constructions. Voilà pourquoi nous prenons du temps et de l'espace pour expliquer notre position. Nous choisissons de nous abstenir.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,**

Monsieur POUTOU

**Ne prend pas part au vote : Monsieur
TOUZEAU**

Mme FERREIRA

(n°10) PESSAC - SA D'HLM CLAIRSIENNE - Charge foncière et construction de 224 LLS collectifs étudiants, 7 allée Ausone - Emprunts de type PLS d'un montant total de 13 986 294 € souscrits auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous n'avons pas de souci avec le principe d'une garantie apportée par la métropole pour un projet de 224 logements locatifs sociaux étudiants. Nous ne sommes pas vraiment en mesure de valider le plan financier de l'opération (coût de près de 16 millions d'euros).

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

**Ne prend pas part au vote : Monsieur
TOUZEAU**

Mme FERREIRA

(n°11) PESSAC - COO.SOL OFS BORDEAUX METROPOLE - Acquisition foncière de 12 logements BRS, opération d'habitat participatif "La Clairière", 25 rue Gustave Flaubert - Emprunt complémentaire de type Prêt long terme d'un montant de 20 000 euros souscrit auprès d'Action Logement Services - Garantie - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous n'avons pas de désaccord avec les logements BRS mais nous ne sommes pas vraiment en mesure de valider le dispositif financier, n'ayant pas eu les précisions concernant ces futurs logements. Les documents annexés, d'une quarantaine de pages sont plutôt illisibles quand on n'est pas du "métier", on a une quantité de textes et de chiffres qui ne permettent pas du tout d'avoir un avis fondé. Nous préférons nous abstenir, cela nous apparaît plus sérieux.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

**Ne prend pas part au vote : Madame
GAUSSENS, Monsieur GUENDEZ,
Monsieur HURMIC, Monsieur N'JIKAM
MOULIOM, Monsieur PFEIFFER, Monsieur
PUYOBRAU, Monsieur RUBIO, Madame
TERRAZA**

Mme FERREIRA

(n°12) Convention de mandat entre Bordeaux Métropole et J'adopte un projet - ADEFIP - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Il s'agit d'une convention avec une association/société qui offre une plateforme de collecte de fonds pour des financements participatifs. Sachant qu'il y a d'autres associations ou plateformes qui offrent ces services (ex : Hello Asso, Kiss Kiss Bank), pourquoi celle-ci est-elle sélectionnée ? Aucune information sur le type de projets, leurs intentions, leurs objectifs... Aussi nous ne partageons pas cette manière de poser le problème du financement des projets. Certes, les collectivités ont des soucis pour tenir les budgets, les crises économiques et institutionnelles, les politiques d'austérités, les années de réformes libérales enlevant des sources de financement, les politiques fiscales injustes socialement car de moins en moins redistributifs, tout cela conduit à chercher des financements ailleurs. Alors il y a le mécénat ou les appels à dons privés. Mais nous ne pensons pas que c'est une bonne solution, cela peut créer une relation de dépendance envers des gros donateurs, de plus des personnes morales, des riches pourraient ainsi choisir quel projet soutenir plutôt qu'un autre. Nous désapprouvons un tel système. Dans l'état actuel de la réflexion, nous choisissons de voter contre.

Majorité
Abstention : Monsieur MORISSET
Contre : Monsieur POUTOU

Mme FERREIRA

(n°13) Affectation des résultats de l'exercice 2024 au budget 2025 - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Il nous est proposé dans l'article unique de la délibération "d'approuver les propositions d'affectation des résultats 2024 des différents budgets conformément à l'annexe 2 jointe à la présente." Eh bien non, nous n'approuvons pas. Non pas parce que nous serions des comptables expérimentés, ce que nous ne sommes pas du tout, mais parce qu'une telle délibération mise au vote dans une assemblée d'élus politiques, sans explication, sans décryptage, comme si nous étions un conseil d'administration, comme si nous étions des financiers, ne peut pas être ainsi proposée. Les tableaux des affectations sont illisibles du point de vue des choix politiques. Pourquoi telle ou telle affectation pour répondre à quel besoin social ou environnemental ? On n'en sait rien, sauf à critiquer l'absence de vision politique de ce genre de délibérations. Ces dossiers sont réduits à des délibérations budgétaires, financières, techniques et du coup apolitique. Alors que l'assemblée métropolitaine est censée aborder les questions politiques, les raisons des choix d'affecter dans tel ou tel chapitre. Nous votons contre cette délibération parce que d'une part nous sommes en désaccord avec le budget, d'autre part pour ce manque de lisibilité politique.

Majorité
Abstention : Monsieur MORISSET
Contre : Monsieur POUTOU

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°15) Amélioration en faveur des transports et des modes actifs par la réalisation de travaux de réaménagement de voirie à Saint-Médard. Lancement de la procédure de concertation publique. Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous n'avons pas de souci avec l'article 1 qui propose " d'adopter les objectifs suivants du projet d'amélioration en faveur des transports : améliorer la vitesse commerciale du bus ; favoriser la circulation des cyclistes ; améliorer l'accessibilité des piétons et l'espace public ". En revanche nous sommes en désaccord avec l'article 2 qui propose "d'approuver les modalités de la concertation, telles que décrites dans le présent rapport." Ce que nous reprochons aux concertations telles qu'elles sont menées, c'est que la population n'a pas la possibilité d'infléchir les décisions déjà

prises. Il ne s'agit pas seulement de consulter les habitants et usagers concernés mais de leur laisser la possibilité de modifier, rectifier, améliorer un projet, même donner le droit de décider collectivement. Nous votons contre la délibération.

Majorité
Contre : Monsieur POUTOU

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°16) Lignes de cars express - Avenant 2 à la convention de financement du car express Créon-Bordeaux 2020-2027 - Avenant 1 à la convention de financement du car express Blaye-Bordeaux 2024-2027

Intervention écrite de M. Poutou

En désaccord avec cette politique de concession de services publics à des entreprises privées (ici la société Citram pour les deux lignes de bus). Cela pose une fois de plus la question d'une régie publique des transports en commun. Par ailleurs, nous sommes en désaccord avec la majoration de la gamme tarifaire qui donne lieu à cette modification des conventions de financement. Nous sommes toujours à la recherche de l'avis des travailleurs et travailleuses de ces services, sur la qualité de service comme sur leurs conditions de travail, mais nous n'avons aucune information dans ces dossiers. A croire que la Métropole n'en a que faire des opinions, connaissances et demandes des organisations syndicales. Nous pensons d'actualité une réflexion sur la gratuité des transports en commun, en métropole comme à l'échelle de la région (train, bus...) une manière de rendre accessible les déplacements pour la population. Sans oublier un développement du réseau en lien avec les besoins identifiés. Nous votons contre.

Majorité
Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur MORETTI

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°17) Déploiement de nouvelles lignes de Cars express ceinture sud-Ouest et bassin nord Bordeaux - Financement - conventions - décision.

Affaire reportée

M. DELPEYRAT-VINCENT

(n°18) Ecole supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux - Subvention annuelle de Bordeaux Métropole - Convention - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous approuvons le principe de soutien apporté à l'école des Beaux-Arts. Le souci pour nous c'est la somme de 125 000 euros que nous ne pensons pas être en mesure de valider. Est-ce suffisant, justifié, raisonnable... ? Est-ce que cela répond bien aux besoins de l'école ? Nous avons aussi d'autres questions comme celle de détailler pourquoi il y a une augmentation de ce que la délibération nomme "les charges de personnel" entre 2024 et 2025 (+ 95 000 euros) ? Il y a eu recrutement ou bien s'agit-il d'une augmentation de salaires pour le personnel ? D'ailleurs pourquoi nommer "charges" ce qui devrait se nommer "cotisations sociales" ? Le personnel n'est-il pas en réalité source de richesses ? Nous choisissons de nous abstenir.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

M. DELPEYRAT-VINCENT

(n°20) Marché d'Intérêt National de Bordeaux Brienne - Avenant n°1 à la convention de gestion - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Aucune explication, ni information, sur les bilans du MIN ou le projet de Pôle d'Excellence alimentaire. En l'état, il nous est impossible de nous faire une idée sur l'intérêt du renouvellement de la convention. Nous faisons abstention.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

M. LABESSE

(n°22) Convention entre Bordeaux Métropole et le SIVOM de la Rive Droite de 2024 - Décision - Abrogation

Intervention écrite de M. Poutou

Cette abrogation de convention et de délibération fait suite à une obligation légale, visiblement, elle n'était pas adaptée et pas réglementaire. Alors retour à l'ancienne convention. Sur cette question, nous n'avons pas d'avis, nous choisissons de nous abstenir.

**Majorité
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

**Contre : Monsieur ESCOTS, Monsieur
FARNIER, Monsieur FEUGAS, Madame
MELLIER**

M. GARNIER

(n°24) Soutien à l'économie de proximité - Partenariat 2025 entre Bordeaux Métropole et la Chambre de métiers et de l'artisanat Nouvelle-Aquitain Gironde - Programme d'actions - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

C'est le même désaccord, les mêmes critiques sur cette délibération que nous avons sur la précédente qui concerne aussi une subvention de 65 000 euros, aussi pour la chambre du commerce et de l'artisanat. C'était d'abord le commerce et maintenant c'est au tour de l'artisanat. Nous ne partageons pas le raisonnement, le dispositif ou encore les actions proposées. Surtout nous reprochons des délibérations qui reviennent tous les ans, c'est automatique, c'est presque du copié-collé, sans réflexion, sans bilan, sans analyser la situation, sans approfondir le regard sur le type d'artisanat qui existe dans la métropole, sur ce qui serait souhaitable, sur ce qu'il faudrait améliorer, sur quels besoins pour la collectivité et pour les habitants de la métropole... Nous votons contre.

**Majorité
Abstention : Monsieur MORISSET**

Contre : Monsieur POUTOU

M. GARNIER

(n°25) Economie sociale et solidaire - Aide à l'investissement immobilier à l'association

Les Petites Cantines Bordeaux pour son projet d'aménagement de locaux sur la commune de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Avec les petites cantines de Bordeaux nous avons un nouvel exemple de mise en place d'une DSP pour un service qui pourrait tout à fait être pris en charge par la collectivité. Il ne nous semble pas irréaliste de mettre en place des structures publiques de l'alimentation dans les quartiers comme mettre en place des dispensaires de santé pour répondre à des besoins croissants, liés à l'aggravation de la précarité. De fait, même si le projet des cantines de Bordeaux est sympathique, il reste fragile et souhaitons qu'il puisse assurer dans la durée ce service de restauration. Nous votons pour cette subvention de 35 000 euros. Nous aurions apprécié toutefois, même si ce n'est pas la fonction de cette délibération, avoir des informations sur le loyer que paiera cette association à Domofrance, sur le nombre de repas prévu dès la rentrée de septembre, sur le prix des repas, sur le nombre de salariés qui seraient recrutés et dans quelles conditions ? Est-ce que la métropole ou la ville se réservent les moyens de contrôler ou d'exiger des retours sur la gestion ?

Unanimité

M. GARNIER

(n°26) Economie sociale et solidaire (ESS) - Soutien de Bordeaux Métropole pour l'action spécifique 2025 de la ressourcerie de l'association Eturécup - Convention - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous partageons la préoccupation de développer une politique de réduction des déchets et de modification des modes de consommation. Nous n'avons aucune opposition à ce que l'association Eturécup soit subventionnée par la Métropole. Le seul questionnement concerne l'effectif de l'association (10 salariés déclarés et 150 bénévoles). Nous aurions apprécié avoir des informations sur les types de contrats de travail (CDI, CDD, autres), sur la rémunération (toutes les rémunérations), sur la différence entre salariés et bénévoles (quel métiers, quels types de travail). A partir du moment où une association reçoit des subventions, relativement importantes et de manière répétée, il nous semble normal d'avoir un regard sur les conditions sociales d'emplois. Il arrive que ces conditions soient mauvaises, même dans le secteur de l'ESS, ces choses sont parfois très compliquées et irrespectueuses des droits des salariés. Sans ces informations, nous préférons nous abstenir.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. TOUZEAU

(n°27) Avenant n°3 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre l'EPA Bordeaux Euratlantique et Bordeaux Métropole relative aux travaux de reprofilage du pont Saint-Jean et du pont Deschamps

Intervention écrite de M. Poutou

Pour être honnête, nous avouons ne pas avoir été en capacité de lire ce rapport de 125 pages. Manque de disponibilité et non pas un manque d'intérêt. Cela pose le problème que les élus en réalité n'ont pas les moyens de tout étudier lors de chaque conseil métropole. Après, chacun fait selon sa conscience et ses convictions. Du coup nous faisons abstention.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,**

Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur HURMIC, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH

Mme NOEL

(n°28) Etablissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA) - Convention opérationnelle N° 33- 18-048 d'action foncière pour le développement de l'activité économique sur le site de projets de l'OIM Aéroport - Rachat de foncier par Bordeaux Métropole dans le secteur Roland Garros - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Cette opération dite d'intérêt métropolitain a été lancée il y a 10 ans. Nous, cela fait moins longtemps que nous sommes membres du Conseil métropolitain. Et depuis nous votons contre les délibérations concernant cette opération. Cette fois encore. Car nous sommes en désaccord profond avec la politique économique de la métropole. Ici il est question d'acheter du foncier pour attirer des entreprises avec l'objectif de créer des emplois. En fait, ce n'est pas très original, cela consiste à aider financièrement des entreprises sans aucune garantie pour les emplois, pour les conditions sociales, sans débattre de quelle activité économique nous aurions besoin, de son utilité pour la région... Et puis à côté de ça, il y a des entreprises qui ferment ou qui licencient, sans que la métropole intervienne d'une manière ou d'une autre. Exemple avec les pertes d'emplois actuelles dans l'usine ex-ford ex-getrag ex-magna qui licencie cette année la moitié de son effectif sans que les pouvoirs publics locaux n'en débattent, sans ressentir le besoin de mettre la situation à l'ordre du jour lors d'une délibération, afin de tenter une réflexion sur une stratégie politique pour tenter d'éviter une nouvelle fermeture et d'être efficace pour assurer une reconversion industrielle.

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur POUTOU

M. EGRON

(n°30) Caisse de secours et d'entraide des sapeurs-pompiers - convention du 26 novembre 2001 - Avenant n°24 relatif à la subvention 2025 - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous n'allons pas dire que nous maîtrisons parfaitement le calcul de la subvention. Nous en comprenons le raisonnement et nous en approuvons le principe. Nous votons pour.

Unanimité

M. EGRON

(n°31) Commune de Bordeaux - Contrat de co-développement 2024-2027 - Stratégie funéraire - Subvention d'aide à l'investissement - Convention - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

C'est aussi la crise du logement même quand nous mourrons, avec le manque de places dans les cimetières. 30 K€ pour l'installation de 3 nouveaux columbariums au cimetière des Pins Francs, cela peut paraître beaucoup, nous avons du mal à nous en rendre compte. Mais nous votons pour cette subvention.

Unanimité

M. EGRON

(n°32) Protocole d'accord transactionnel (hors marché) - Société INEO AQUITAINE - Bordeaux Métropole - Autorisation et signature

Intervention écrite de M. Poutou

Il s'agit d'indemniser la société INEO Aquitaine pour des retards dans l'accomplissement d'un chantier. Aucune information précise n'est donnée sur les causes de ces retards. Nous ne sommes pas en mesure de juger. Dans tous les cas, voilà un autre exemple des dysfonctionnements des marchés publics, dont personne ne rend compte et n'assume les responsabilités. Ce serait intéressant de faire un bilan à la fin de la mandature de la somme d'argent qui est versée par les collectivités en termes d'indemnisations pour ce genre de problématiques, assez récurrentes. Dans l'absence d'assomption de responsabilités et sans détails sur les raisons qui ont mené à cette situation, nous préférons nous abstenir.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

M. EGRON

(n°33) Réutilisation de photographies métropolitaines par des candidats aux élections

Intervention écrite de M. Poutou

Cette délibération a pour objectif de cadrer l'utilisation des photographies prises par les agents métropolitains lors des campagnes électorales. Il semble logique que l'utilisation des clichés soit réglementée et payante mais pourquoi fixer le prix à 15€, rien n'est dit à ce sujet. Il est demandé un tarif unique pour tous les candidats alors que les moyens financiers dont disposent les partis politiques ne sont pas équivalents. Donc les partis qui ont plus d'argent pourront plus facilement utiliser les clichés de la photothèque de la Métropole. Nous nous abstenons sur cette délibération

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORETTI, Monsieur POUTOU**

Mme CASSOU-SCHOTTE

(n°35) Offre de concours matérielle Eiffage pour le dévoiement de réseau d'eaux pluviales à Lormont - Décision Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET**

Mme CASSOU-SCHOTTE

(n°37) Acte conservatoire actant du montant de la soulte du contrat SABOM conformément au PFC au titre du 1er livrable - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Pour être honnête, nous n'avons pas lu l'acte contradictoire en annexe de la délibération : soit 80 pages. Nous approuvons le choix d'inclure le traitement des eaux dans la régie métropolitaine de l'eau, donc de mettre fin au contrat de concession avec la Sabom. Après, nos compétences en ce qui concerne le juste prix pour le calcul de la soulte, trouvent vite leurs limites. Nous préférons nous abstenir.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,**

Monsieur POUTOU

Mme CASSOU-SCHOTTE

**(n°38) Désignation du directeur de la régie personnalisée de L'Eau Bordeaux Métropole
- Décision - Autorisation**

Intervention écrite de M. Poutou

Il nous est demandé d'approuver la nomination d'un nouveau directeur général sans avoir son nom, ni de fiche de poste, ni le montant de sa rémunération. C'est comme un chèque en blanc qu'on nous demande de signer. Nous ne sommes pas d'accord avec une telle méthode, tout en défendant l'intérêt de la régie publique de l'eau. Sans plus d'éléments, nous ne pouvons pas approuver cette délibération. Nous préférons nous abstenir.

**Unanimité des suffrages exprimés –
Désignation effectuée**

Abstention : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CABRILLAT, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Madame FAHMY, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Madame HELBIG, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MARI, Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI, Monsieur MORISSET, Madame PAVONE, Monsieur PEREIRA, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur POUTOU, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TROUCHE

Mme DE FRANÇOIS

(n°39) Mise en place de l'application de programmation d'interface (API) Impôt Particulier sur le dispositif de la tarification solidaire des transports

Intervention écrite de M. Poutou

Nous comprenons bien le souci de la métropole pour trouver des outils qui simplifient la gestion des réductions. On imagine que l'application (API) déjà utilisée par la CAF puisse y contribuer. Mais quand on lit les explications dans cette délibération, on se dit que quand même, la gratuité totale des transports pour toutes et tous aurait été tellement plus simple à gérer et possiblement pas si problématique au niveau du financement. En tout cas, cela aurait évité de nombreuses complications de gestion pour l'administration publique comme pour les personnes les plus en difficultés. N'ayant pas vraiment d'avis sur les propositions qui sont faites, nous choisissons de nous abstenir.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme DE FRANÇOIS

(n°41) Convention relative à l'acceptation tarifaire des abonnés annuels TBM à bord des trains régionaux circulant sur le périmètre métropolitain, et la création du Pass Annuel TBM+RER-M - Avenant 2 - Décision - Approbation.

Intervention écrite de M. Poutou

Le pass multimodal, les démarches vers une unification des tarifs, d'une certaine manière vers une simplification des tarifs mais pas complètement. Le fait qu'il y ait plusieurs modes de transports, une entreprise (DSP) et deux collectivités, cela ne rend pas les choses très fluides. Nous pensons toujours que le plus rationnel, le plus cohérent socialement, c'est d'aller vers une gratuité de transports en commun, sur la métropole et dans le département, afin d'assurer clairement une amélioration de l'accessibilité de tous les modes de transport à toutes et tous. Cela suppose aussi une politique de défense et de construction d'un véritable service public des transports en commun (incluant le fleuve) qui pourrait être impulsées par les collectivités qui se trouvent être toutes de "gauche" (métropole, département, région). Nous préférons nous abstenir sur un dispositif qui peine à se simplifier, à simplifier la vie des usagers qui utilisent ces moyens de transports collectifs.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Ne prend pas part au vote : Monsieur MORETTI

Mme DE FRANÇOIS

(n°42) Traitement stratégique des zones de stationnement et espaces publics de l'îlot Front du Médoc - Autorisation - Décision.

Intervention écrite de M. Poutou

Honnêtement, il s'agit ici encore d'une délibération strictement réglementaire, pour tout mettre en conformité de manière à lancer les travaux nécessaires. Des travaux d'urgence qu'il faudrait lancer immédiatement. Depuis novembre 2023, il y a quand même plus d'un an. Nous n'avons pas d'avis sur les propositions à acter. Nous choisissons de nous abstenir.

**Majorité
Abstention : Monsieur POUTOU**

Contre : Monsieur MORISSET

Mme BICHET

(n°43) Adhésion Comité 21 - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Cela aurait pu être de payer la cotisation seulement pour les 4 premiers mois de l'année. Visiblement, il n'y a pas de compromis, cela illustre des relations. Mais en même temps, la somme de 3500 euros est relativement faible. Cela devrait consoler un peu le comité 21. Donc ni pour ni contre. Nous choisissons de nous abstenir.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

**Ne prend pas part au vote : Madame BRET,
Monsieur RIVIERES**

Mme BICHET

(n°44) RCU Met Sud : Contrat de concession mixte portant délégation de service public du réseau de chaleur Métropole sud et Conception-réalisation de centrales de production - Approbation du choix du délégataire et du contrat de concession mixte

Intervention écrite de M. Poutou

Nous sommes opposés au choix de gestion sous forme de DSP, quel que soit le candidat désigné, quel que soit sa note au final. Nous pensons que la métropole devrait gérer directement les réseaux de chaleur, comme elle gère la régie de l'eau, comme elle devrait gérer une régie des transports en commun. Nous défendons des services publics et nous désapprouvons que des sociétés privées puissent faire des bénéfices sur des missions de service public. Aussi nous ne comprenons pas, nous désapprouvons même le système d'indemnisation des candidats malheureux (90 000 euros au total, quand même). Pourquoi ne pas indemniser systématiquement les structures et associations qui présentent des candidatures dans les multiples appels à projets sans pour autant être indemnisées quand ces projets ne sont pas retenus. Nous votons contre cette délibération.

Intervention écrite M. Feugas

La présentation du contexte de ce nouveau réseau de chauffage urbain montre les nombreuses difficultés que les services métropolitains ont dû affronter et certaines restent encore à développer et à résoudre vu la complexité du réseau intra et extra rocade.

Celui-ci devient, avec ses 50 km de canalisations, le plus grand des réseaux existants (Haut de Garonne Energie a une longueur de 37 km). Il confirme à nouveau l'engagement de la Métropole dans sa volonté de mettre en œuvre les dispositifs qui permettent de lutter contre le changement climatique, avec en appui le Plan Climat Air Energie Territorial horizon 2028.

Mais l'objet de mon intervention est de savoir si, un jour, il sera possible d'avoir une rencontre de travail pour trouver la bonne formule qui, avec un mode de gestion spécifique à notre métropole, permettrait à celle-ci d'être à la pointe de l'évolution technique des réseaux de chauffage urbains.

Je rappelle, pour mémoire, des interventions sur ce sujet, par exemple lors des Conseils Métropolitains en date du 08/07/22, 30/09/22 et 29/09/23 et pour lesquels aucune suite n'est à noter pour un échange constructif.

Dans l'attente d'un retour, vote contre cette délibération.

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur ESCOTS, Monsieur FARNIER, Monsieur FEUGAS, Madame MELLIER, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame BICHET

M. PUYOBRAU

(n°46) Floirac - Renouvellement urbain du quartier de Dravemont - Signature de l'avenant à la convention de partenariat avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires en vue du soutien à un projet de construction d'un nouveau centre commercial - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous n'avons pas d'avis sur le contenu du dossier. Certes, la réhabilitation semblait nécessaire au

regard des arguments avancés, même si nous sommes en général sceptiques voire opposés aux démolitions, nous préférons les rénovations de l'existant. Mais nous n'avons pas connaissance du quartier, de l'état réel du bâti et des possibilités d'amélioration ou pas. Nous ne sommes pas du tout experts en coût de construction, d'achat de parcelle, or cette délibération consiste uniquement à modifier et acter le plan de financement et l'échéancier de paiement. Nous préférons nous abstenir.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

M. PUYOBRAU

(n°47) Programmation 2025 - Crédits de fonctionnement de la politique de la ville - Appel à projets du contrat de ville - Subventions - Décision - Adoption.

Intervention écrite de M. Poutou

Nous restons dans la même approche que la délibération N°40760 avec des acteurs publics (Villes et CCAS) et des acteurs privés comme l'AFEPT (Association pour la Formation et l'Education Permanente à Tivoli), privé confessionnel. La métropole soutient ainsi 53 projets pour une subvention totale de 730 000 euros. Nous n'y sommes pas du tout opposés, évidemment. Seulement, comme d'habitude, en déroulant le tableau qui liste les organismes, structures, associations qui perçoivent ces aides financières qui varient entre 2000 et 50 000 euros, nous nous trouvons dans l'impossibilité de valider la répartition telle quelle est proposée. Nous ne savons pas si ces aides sont réparties correctement, si les projets choisis sont plus adaptés que ceux qui ne sont pas retenus. Nous approuvons le principe du soutien financier pour lutter contre la pauvreté, pour défendre l'emploi ou encore pour la transition écologique, dans les quartiers populaires, mais la méthode de l'appel à projet ne nous apparaît pas forcément comme le plus judicieux. Il faudrait une autre méthode, une prise en charge plus directe par les pouvoirs publics, encore une fois, il s'agirait de renforcer ou recréer des services publics dans les quartiers, développer des services qui permettraient l'accès à la santé, aux logements, à l'alimentation, aux transports, à la culture, au sport... Une politique qui s'appuierait clairement sur les habitants, qui donnerait des droits, un pouvoir de décisions, des moyens pour organiser, pour s'auto-organiser, en laissant gérer les budgets dédiés à chaque quartier. Des remarques, des critiques qui justifient notre abstention.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

M. PUYOBRAU

(n°49) Travaux d'aménagement pour la réalisation de la maison du projet de Lormont Carriet - Délégation de maîtrise d'ouvrage - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET

M. PUYOBRAU

(n°50) Programmation 2025 - Crédits de fonctionnement de la politique de la ville - Appel à projets du contrat de ville - Subventions - Décision - Adoption

Intervention écrite de M. Poutou

Ce programme d'actions représente 545000€ pour 102 actions et 12 nouveaux projets. Les organismes retenus sont à la fois des communes et des associations dont des centres sociaux. Même si l'objectif poursuivi est intéressant et utile, il s'inscrit dans une logique libérale dans laquelle la Métropole de Bordeaux "soustrait" sa politique de la ville. On ne sait pas comment les besoins ont été identifiés et nous ne distinguons pas clairement la cohésion d'ensemble. Des écarts doivent certainement exister entre Pessac et Lormont par exemple ou encore Bassens et Eysines. C'est aussi le problème de appels à projets, de plus de 200 projets réceptionnés, on passe à 102

sélectionnés, certes les catégories ou les axes d'interventions sont précisés mais en réalité, nous n'avons pas de visibilité sur l'action d'ensemble. Nous partageons la volonté des collectivités d'apporter des aides financières pour améliorer la situation sociale dans les quartiers populaires. Mais la méthode nous apparaît hasardeuse et finalement peu efficace. Nous défendons une intervention plus directe des pouvoirs publics, avec un renforcement des services publics de proximité, notamment la construction d'un véritable service public du logement, qui pose le problème de la réappropriation publique du foncier.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

M. PUYOBRAU

(n°52) Politique de l'habitat de Bordeaux Métropole - Programme d'actions 2025-2026 - Décision-Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Voilà ce qui nous semble être encore un plan d'action de technocrates qui ne fait pas avancer le débat ou même améliorer la situation du logement pour les classes populaires, puisqu'il n'y a pas les dossiers concrets. Certes les ambitions sont louables, nous partageons d'ailleurs plusieurs réflexions comme celle d'insister sur l'importance du taux de logements PLAI (très social), sur l'accueil des gens du voyage (des centres supplémentaires) ou des travailleurs saisonniers, sur l'hébergement transitoire. Mais le problème pour nous est que ce plan d'actions propose pour l'essentiel de poursuivre plusieurs dispositifs existants sans faire de bilan, sans faire un état des lieux. La situation est grave voire désastreuse pour une partie de la population, les inégalités sociales augmentent, la précarité, le mal logement, l'insalubrité aussi semblent s'aggraver. Pourquoi ? Serait-ce le signe que les dispositifs ne sont pas efficaces, pas adaptés, pas judicieux ? Il n'y a aucune réflexion sur la vacance des bâtiments, sur ces espaces inoccupés, il n'y a pas de chiffre, pas d'analyses. Pareil pour la question des réquisitions qui pourrait se poser pour répondre à des situations urgentes. Il n'y rien non plus sur ces hôtels de luxe ou de haut standing qui se construisent (Gambetta tout récemment) alors que dans le même temps, des centaines de personnes sont sans logement, est-ce normal ? Pas de bilan sur l'efficacité ou pas de l'encadrement des loyers. Pas d'analyse sur la domination des affairistes du privé, ces promoteurs capitalistes qui font passer leurs profits avant l'intérêt général. Donc nous voyons bien qu'il y a des bonnes intentions dans cette délibération mais en vrai, la métropole ne se donne pas les moyens d'agir pour changer la donne. Nous votons contre un tel programme qui reste dans un cadre libéral et si peu social.

Majorité
Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur POUTOU

Mme BLOCH

(n°53) Association Les amis de la Basilique Saint-Seurin - Année 2025 - Subvention d'investissement - Convention - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Encore une fois, pour être honnête, nous ne sommes pas convaincus par la proposition. Une subvention de 125 000 euros pour la Basilique St Seurin, pourquoi pas, c'est en effet un monument du patrimoine mondial de l'Unesco, un monument qui attire des touristes. Mais la question n'est pas que là. L'argent mis dans des projets comme celui-là, n'est pas mis dans d'autres projets qui pourraient être aussi importants ou nécessaires. Il y a de toute façon d'autres choix possibles différents à faire, tant il y a de besoins non satisfaits comme créer des lieux d'accueil collectifs, des structures pour loger les associations, des services publics comme des dispensaires de santé... Ce

manque de réflexion ou de questionnement empêche d'avoir une visibilité sur ce qu'il y aurait de mieux à faire. Nous nous abstenons.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme BLOCH

(n°54) Désignation du Directeur/trice de la Régie du Stade Atlantique - Décision - Approbation

Intervention écrite de M. Poutou

Sans plus d'éléments à propos de la fiche de poste et sans connaître Julien Cottin la personne nommée (qui n'est pas présentée), nous ne pouvons pas nous faire un avis. Nous préférons nous abstenir.

**Unanimité des suffrages exprimés –
Désignation effectuée
Abstention : Monsieur CAZENAVE,
Madame FAHMY, Madame HELBIG,
Monsieur MARI, Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Mme BLOCH

(n°55) Stade Atlantique Bordeaux Métropole - Convention d'occupation et de mise à disposition auprès du FCGB - Décision - Convention - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Là encore, nous ne sommes franchement pas en mesure de valider le niveau de redevance de 1 million d'euros pour l'utilisation du stade par les Girondins (FCGB), ni les conditions d'utilisation. Même s'il doit y avoir des aspects à revoir ou à discuter, tant le dossier comprend des soucis, entre dettes et malversations diverses. Nous préférons nous abstenir.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Mme BLOCH

(n°56) Stade Atlantique Bordeaux Métropole - Grille tarifaire - Approbation

Intervention écrite de M. Poutou

Encore une fois, pour être honnête, nous n'avons aucune idée de la justesse des tarifs de location de tel ou tel espace, en demi-journée ou en soirée... Nous aurions apprécié une explication de la fonction de ces différents espaces, du public qui habituellement loue ces espaces. Nous préférons nous abstenir.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Mme KISS

(n°57) BORDEAUX - Suppression de la servitude de passage au profit de Bordeaux Métropole sur la parcelle RS 95, sise 13 quai de Bacalan à Bordeaux - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Pour être honnête, nous n'avons pas d'avis sur la proposition. Cela paraît correct mais sans plan du quartier, sans plus de précisions sur les lieux, nous préférons nous abstenir.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Mme KISS

(n°58) LE HAILLAN - Zone d'Aménagement Economique ' Cinq chemins ' - Cession du lot S à la société AQMO - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous avons du mal à comprendre l'articulation de la cession et la construction d'une nouvelle usine avec les objectifs de la métropole en matière de désartificialisation des sols. Nous n'avons pas plus d'éléments sur le projet économique de cette entreprise, son bilan en termes de pollution. Pour ces différentes raisons nous préférons nous abstenir.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Mme KISS

(n°59) TALENCE - Aménagement de la route de Toulouse - Acquisition des parcelles AT 148 et AT 513 sises 157 route de Toulouse - Eviction totale de fonds de commerce - Indemnité d'éviction - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Il s'agit d'acheter le foncier d'une parcelle à une société privée, au prix de 800 000 euros. Impossible pour nous de juger la justesse de ce prix, ni la priorité des travaux sur la route de Toulouse. Et nous sommes plus que sceptiques sur l'indemnisation de la société SAS EG Retail. Nous préférons nous abstenir.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Mme KISS

(n°60) SAINT-MEDARD-EN-JALLES - Zone d'Aménagement Economique "GALAXIE 4" - Cession du lot 8 à la SCI IBACA- Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Encore une fois, la collectivité s'occupe de mettre en place les conditions pour l'activité économique privée, en cédant ici une parcelle pour la construction d'un bâtiment pour une société. De notre point de vue, ce n'est pas notre rôle. Les promesses d'embauche et d'activité ne sont pas appuyées sur des informations. Nous n'avons rien contre cette petite entreprise sous-traitante d'Airbus, mais n'y a-t-il pas déjà des bâtiments d'activité économique vacants dans la métropole ? En quoi ce projet répond-t-il aux objectifs de la métropole en matière d'artificialisation des sols ? Pour ces différentes raisons, nous votons contre.

Majorité

**Contre : Monsieur MORISSET, Monsieur
POUTOU**

Mme KISS

(n°61) TALENCE - Acquisition par Bordeaux Métropole auprès de l'opération COGEDIM de la parcelle cadastrée AT 150 sise 196 rue Robespierre à Talence - Décision Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous n'avons, sur le principe, aucun désaccord avec le fait que la métropole fasse l'acquisition de cette parcelle. Nous sommes moins certains de sa future utilisation (un parking). Et puis nous sommes sceptiques sur le fait d'indemniser la société Cogedim pour les frais de démolition et de désamiantage de la parcelle. Enfin, nous ne sommes pas en mesure de valider les sommes d'argent, ni pour l'achat, ni pour les indemnisations. Pour toutes ces raisons, nous nous abstenons.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Mme KISS

(n°62) BRUGES - Projet d'aménagement de voirie "Liaison centre-ville / Quartier du Tasta" Rue Beyerman - Parcelle AV1230 - Bâtiment - Protocole transactionnel - Travaux - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous ne sommes pas en mesure de valider ce protocole d'accord qui fait suite à une décision de justice, une expropriation à la suite d'une déclaration d'utilité publique, les propriétaires n'étant pas d'accord sur l'indemnisation. A la fois sur la justification de l'acquisition de la parcelle et sur la hauteur de l'indemnisation, sans connaître le dossier en détail, sans avoir non plus la disponibilité de l'étudier, nous préférons nous abstenir.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Mme KISS

(n°63) Révision du SCOT de l'aire métropolitaine bordelaise - Avis de Bordeaux Métropole

Intervention écrite de M. Poutou

Nous sommes très sceptiques sur votre tentative de concilier des politiques libérales avec des objectifs de protection de l'environnement. D'un côté c'est la défense de l'inévitable attractivité de la métropole, de l'autre la réduction de la consommation de terres naturelles. Un équilibre qui relève d'une mission impossible. Sinon pourquoi cela n'aurait-il pas été fait avant ? Une politique écologique nécessite une rupture avec les politiques passées, avec les choix libéraux, avec ce système productiviste, cette volonté de toujours plus attirer ou rayonner, de toujours plus concentrer activités, richesses et populations. Le texte de la délibération fait comme s'il était possible de changer la situation en ne s'attaquant pas aux systèmes en place, aux logiques du profits. Ainsi, droite et gauche, votent ensemble ce nouveau schéma de cohérence territoriale. Il faut faire comme s'il y avait de la cohérence dans des phrases qui ne veulent pas dire grand-chose, mais au moins il y a ces phrases : "la constitution d'un grand climatiseur naturel de corridors de fraîcheur autour d'une armature bioclimatique, la définition d'une armature économique performante, équilibrée, sobre et résiliente" ; "déploiement d'un réseau de desserte performante et décarbonée du territoire qui redessine la géographie préférentielle d'intensification des centralités." Enfin les 24 pages de

tableaux listant les points modifiés sont un document peu lisible et compréhensible. Nous ne donnons pas un avis favorable mais nous ne votons pas contre non plus. Nous tenons compte des volontés affichées que nous partageons. Tout en critiquant la méthode ou la logique politique qui reste bien dans la ligne du système. Nous nous abstenons.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MILLET, Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Mme PAPIN

(n°64) Projet de Délibération concernant la Convention de Partenariat avec le GIP Littoral
- Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Même si la métropole se trouve relativement éloignée de la côte atlantique, nous approuvons la préoccupation de renforcer la communication concernant notamment les risques du littoral, en sensibilisant sur les dangers des baignades par exemple. Mais cela reste pour beaucoup de la communication en direction de la population estivale qui fréquente les plages du Médoc. Cette délibération même si ses objectifs sont louables, je cite "Acteur essentiel de la réflexion stratégique sur les problématiques littorales de Nouvelle-Aquitaine, animateur important des politiques publiques dédiées à la préservation, l'aménagement et la gestion des espaces littoraux, le GIP Littoral est un lieu de production d'études à caractère prospectif mais aussi un outil de concertation, de mise en cohérence et d'accompagnement des projets, d'échanges d'expériences et de diffusion de bonnes pratiques entre ses membres et partenaires" n'aborde pas la question de fond qui est l'érosion inéluctable du littoral girondin avec des risques de submersion à l'horizon 2050. Par Exemple par grande marée il n'y a déjà plus de plage à Lacanau. Le secteur de l'Amélie au Sud de Soulac est sous des menaces identiques. Il arrivera un moment où de simples campagnes d'information ne suffiront plus, lorsque ces plages seront devenues inaccessibles. Nous votons pour cette subvention de 6000 euros pour aider le GIP littoral dans sa communication.

Unanimité

Mme PAPIN

(n°65) Contrat de coopération (CoNECT) entre Bordeaux Métropole et la Communauté de Communes du Val de l'Eyre

Intervention écrite de M. Poutou

La communauté de communes du Val de l'Eyre est composée de Belin-Beliet, Salles, Saint Magne, Lugos et le Barp. Une collaboration qui peut être intéressante à condition que ce territoire aux portes des Landes ne soit pas contraint à absorber des charges imposées par la Métropole qui deviennent à terme insupportables financièrement et lui font perdre son identité. Cela nous interroge dans la mesure où cette collaboration pourrait être une étape préalable à l'extension de la Métropole. N'ayant pas tous les éléments pour juger sur l'intérêt d'une telle démarche, et étant par ailleurs très critiques du développement métropolitain, voire opposés à la métropolisation, nous préférons nous abstenir.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

Mme PAPIN

(n°66) Rapport d'activité 2024 de la Commission consultative des services publics locaux - Information au Conseil

Intervention écrite de M. Poutou

Nous avons un rapport très superficiel, à notre avis, qui décrit l'activité de la commission consultative et dégage quelques commentaires. Il est difficile d'en faire une analyse politique au-delà de quelques constats sur le fonctionnement de ces services et des comptes rendus effectués aux membres de la commission qui s'est réunie 6 fois en 2024. Plus précisément sur la DSP Kéolis pour les transports urbains de la métropole, on peut considérer comme surprenant le fait que ne soient pas abordées les difficultés récurrentes du personnel, le manque d'effectif chronique et les conditions de travail dégradées. Des problèmes qui provoquent de nombreuses suppressions de bus, de retards, de modifications. Avec en plus un souci d'entretien du matériel, la fiabilité du réseau reste fragile. A signaler aussi, aux heures de pointes surtout, des bus et des tram surchargés, des conditions de transports délicates. La métropole devrait être plus exigeante à l'égard de Kéolis, pour à la fois défendre les conditions de travail du personnel et la qualité du service public des transports. Un renforcement du réseau de bus nous semble nécessaire et largement possible du fait des bénéfices de la société. En vrai, l'amélioration devrait passer par la mise en place de véritable service public des transports, par une régie métropolitaine. Mais nous n'en sommes pas encore là.

Communication effectuée

M. TRIJOLET

(n°67) Appel à manifestation d'intérêt pour expérimentation de la pose d'ombrières photovoltaïques en surplomb du domaine routier et de pistes cyclables

Intervention écrite de M. Poutou

Il semble intéressant de profiter d'espaces déjà artificialisés pour installer des ombrières photovoltaïques. Il est demandé de valider les attributions de marché aux entreprises choisies. On peut noter qu'il y a une volonté de produire toujours plus d'énergie mais à aucun moment il n'est discuté d'une nécessaire décroissance pour recentrer les besoins d'énergie sur des besoins plus ciblés. Le rapport, bien que succinct, sur le choix des entreprises laisse apparaître un manque de sérieux pour certaines d'entre elles, absence de documents, réponses tardives et montre qu'il faut être particulièrement vigilant lors de l'attribution de marché afin d'éviter des défections comme c'est souvent le cas lors de marchés publics. Nous nous abstenons sur cette délibération.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

M. PAPADATO

(n°68) FLOIRAC-Fil vert de Sybirol séquence 2 - Phase 2 - Parc des Coteaux - Subvention d'investissement du règlement d'intervention nature, agriculture et alimentation - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous sommes pour le principe d'une subvention destinée au réaménagement du parc. Nous ne sommes cependant pas capables de valider la somme de 125 000 euros. Est-ce suffisant et raisonnable ? Comme pour de nombreuses subventions, nous avons des doutes car l'argent qui part dans tel ou tel projet ne part pas ailleurs, peut-être dans des projets qui auraient été plus urgents. Alors nous n'avons pas d'avis, nous choisissons de nous abstenir.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

M. PAPADATO

(n°69) Commune le Bouscat - Végétalisation de cour d'école - Contrat de co-développement 2024-2026 - Subvention d'aide à l'investissement- Décision- Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous sommes pour la végétalisation des cours d'école, pour une végétalisation en général, après des années de politiques qui visaient à minéraliser partout. Cela serait d'ailleurs intéressant de faire un bilan des politiques passées, menées par les collectivités, qui ont bétonné, goudronné, dallé partout. Maintenant tout cela se paye cher, par des chaleurs non maîtrisables et aussi par des travaux à l'envers, c'est à dire qui casse béton et goudron pour remettre des arbres et des espaces de terres ou d'herbe. Mais nous avons un doute sur la méthode. Il n'est pas précisé que ces travaux, ces réaménagements de cours d'école sont effectués avec l'avis des personnels des écoles, avec leurs regards pour éviter les erreurs, pour que la cours à l'arrivée soit bien praticable et fonctionnelle pour les enfants. Car il est déjà arrivé dans d'autres communes, d'autres écoles, que les travaux une fois terminés ne satisfassent pas les personnes les plus concernées. N'ayant pas cette garantie, nous choisissons de nous abstenir, d'autant qu'il s'agit de coûts relativement élevés (300 000 euros).

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

M. PAPADATO

(n°70) BASSENS - Acquisitions foncières dans le cadre de projets agricoles - Contrat de co-développement 2024-2027 - Convention - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Il s'agit d'attribuer une subvention de 35 000 euros (+ 35 000 euros de la ville de Bassens) pour l'acquisition d'un lot foncier pour un projet de PAT. Il est prévu d'y réaliser une exploitation maraîchère. Nous approuvons la démarche. Mais la délibération ne donne que trop peu d'information sur le projet. Qui s'installerait sur cette terre ? Des futurs paysans ? Des jeunes, autres ? C'est déjà programmé ou pas ? Comment seraient désignés les futurs occupants ? Quelles en seraient les conditions ? Il manque malheureusement quelques informations importantes. Nous choisissons de nous abstenir.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

M. PAPADATO

(n°71) Commune de Saint-Médard-en-Jalles - Développement de la gestion de parcelles communales par éco pâturage - Contrat de co-développement 2024-2027 - Décision- Autorisation

Unanimité

M. PAPADATO

(n°72) Soutien à la végétalisation des espaces résidentiels collectifs - Année 2025 - Subventions d'aide à l'investissement - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Face aux hausses de températures comme le pic de chaleur que nous venons d'avoir, qui n'a pas

envie d'avoir des arbres autour de chez soi pour avoir un peu de fraîcheur ? Des bailleurs sociaux (Aquitanis, Clairsienne, ASL) souhaitent planter des arbres et des arbustes dans les résidences qu'ils ont en gestion. Les subventions demandées sont importantes, nous aurions aimé savoir quels sont les arbres, arbustes et plantes qui ont été choisis. Il n'y a aucune indication à ce sujet. Pourtant on sait que de nombreuses plantations d'arbustes notamment ne survivent pas car ils ne sont pas adaptés pour le climat et les sols locaux. Aussi ces investissements dans la végétalisation des espaces habités ne doivent pas faire oublier l'amélioration des entretiens, des collectes de déchets, du chauffage, des loyers souvent trop chers. Autant de services qui ne sont pas toujours satisfaisants, loin de là. Pour ces raisons nous nous abstenons.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

**Ne prend pas part au vote : Madame
GAUSSENS, Monsieur GUENDEZ,
Monsieur HURMIC, Monsieur PFEIFFER,
Monsieur PUYOBRAU, Monsieur TOUZEAU**

M. PAPADATO

**(n°73) Appel à projets sur le territoire économique Bordeaux Inno Campus Grand-Bersol
- programme 1 million d'arbres - Décision - Autorisation**

Intervention écrite de M. Poutou

C'est l'écologie version jardinage, littéralement. Nous n'avons rien contre la "végétalisation" de l'espace public. Cependant, il s'agit ici de consacrer 300 000€ pour appâter les entreprises dans le projet de l'OIM Bordeaux Inno Campus en offrant un cadre un peu plus vert pour leurs affaires. C'est toujours cette logique néolibérale selon laquelle c'est à la collectivité de générer les conditions pour que le privé se fasse du profit, sans jamais se poser la question de la redistribution des richesses. Nous sommes convaincus qu'il y a une politique écologique plus radicale à mener. Nous votons contre.

**Majorité
Contre : Monsieur POUTOU**

M. PFEIFFER

**(n°74) Association départementale des amis des voyageurs de la Gironde (ADAV 33) -
Subvention de fonctionnement de Bordeaux Métropole 2025 - Décisions - Autorisations**

Unanimité

M. PFEIFFER

**(n°76) Aires de grands passages - Année 2025 - Participation financière de Bordeaux
Métropole à la mission de coordination départementale des grands passages estivaux
des gens du voyage dans le cadre d'une convention de groupement - Décision -
Autorisation**

Intervention écrite de M. Poutou

Nous approuvons le principe d'une participation de la métropole (14 000 euros) pour aider au financement de la coordination départementale des grands passages d'été des gens du voyage. Nous ne sommes pas certains d'approuver les logiques répressives concernant ce que l'on nomme "abus" ou les "occupations illicites". Nous avons l'impression que les aires d'accueil sont plutôt en nombre insuffisant, que la loi n'est pas souvent respectée par les collectivités pour accueillir dans les meilleures conditions l'ensemble des gens du voyage. C'est ce manque de structures et de

respects d'une population ayant un mode de vie différent qui provoque souvent des tensions et même un fort racisme anti-gens du voyage. Nous votons pour la délibération tout en revendiquant des moyens supplémentaires pour développer les aires d'accueil partout où c'est nécessaire.

Unanimité

Mme ZAMBON

(n°77) PPBE - Opération de résorption des points noirs du bruit, seconde campagne - évolution du dispositif et de la convention financière - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous n'avons rien contre ce dispositif d'aide pour assumer des travaux qui permettraient de réduire le bruit dans les logements. Il est constaté que trop peu de projets aboutissent à des travaux réels. Du coup ce dispositif d'aide s'avère peu utilisé. En conséquence, sont proposées des modifications pour faciliter l'accès au dispositif, comme augmenter le maximum des aides ou élargir le champ des bâtiments éligibles (plus seulement des logements mais aussi des structures de santé). Pourquoi pas. Mais il nous semble qu'une des solutions serait de renforcer la communication, par exemple en développant des équipes sur le terrain, pour informer, sensibiliser, tout en visant les logements les plus précaires. Ce qui suppose de discuter des moyens humains qui sont mis à disposition. En lisant la délibération, on comprend notamment que de tous les projets de travaux envisagés, seulement 36 % ont pu être audité, pour quelle raison ? Manque d'équipe sur le terrain ? Autre raison ? Nous choisissons de nous abstenir sur cette délibération.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Mme RAMI

(n°79) Lormont - Voie verte Avenue du Périgord - modalités techniques et financières de réalisation d'ouvrages de compétence communale par la Bordeaux Métropole - Éclairage public - Participation financière - Convention - décision - autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous sommes pour l'aménagement de l'éclairage public et pour que les travaux soient menés par la Métropole afin d'optimiser les dépenses publiques mais nous ne sommes pas en mesure de valider les sommes engagées soit 119 594,62€. Nous n'avons pas assez d'information sur le sujet pour donner un avis favorable. Donc nous nous abstenons.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme RAMI

(n°80) Aménagement en faveur des modes actifs rue Judaïque, avenue de la République, avenue d'Arès et rue Georges Bonnac- Communes de Bordeaux et Mérignac - Arrêt du bilan de la concertation - Approbation

Intervention écrite de M. Poutou

Cette concertation a été plus suivie que la plupart des autres consultations, elle a fait l'objet de beaucoup de réactions de la part des riverains notamment dans le secteur de la rue Georges Bonnac. L'extension de la végétalisation entraîne la suppression de places de stationnement et peu ou pas de solutions de compensation sont proposées du type accès à des prix modérés à des parkings existant dans le secteur. L'extension des pistes cyclables et l'aménagement en site propre

se fait au détriment des automobilistes qui contestent. Et pourtant une ville sans voitures c'est ce vers quoi il faut tendre et il y a encore beaucoup à faire à Bordeaux. Dans ce type de concertation on retrouve les clivages de classes sociales : ce sont les commerçants et les professions indépendantes qui demandent à préserver les places de stationnement et donc l'usage de l'automobile. Visiblement les mises en place de pistes cyclables, les végétalisations des rues et des trottoirs, le partage de la place pour toutes et tous, ça fait discuter. Le rapport de la concertation fait apparaître une partie des débats, des propositions de résidents et usagers et les contre-propositions de la métropole, on voit ainsi que le dernier mot revient à l'institution, à tort ou à raison, nous n'avons pas toujours un avis. Cela montre les limites des concertations, certes il y a des échanges et des débats mais la décision revient au pouvoir. Cela permet de préciser à nouveau nos désaccords avec les modalités des concertations, avec l'absence de possibilités pour les participants de décider des aspects des projets présentés, il manque la reconnaissance du droit de modifier, de refuser, de faire valider des idées meilleures, sous la forme. Nous n'avons pas étudié les 60 pages du rapport. Nous choisissons de nous abstenir sur ce bilan de concertation, que nous n'approuvons pas mais que nous ne désapprouvons pas non plus.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. PEScina

(n°81) Bordeaux - OAIM Parc des Jalles - Petit tour du Lac - Subvention d'investissement - Contrat de co-développement 2024-2027 - Convention - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous n'avons rien contre l'aménagement des berges du lac, la plantation d'arbres, la création de sentiers praticable par les personnes à mobilités réduite. Au contraire, cela nous semble très pertinent. Ce qui nous pose un problème c'est le coût, tout près de 2 millions d'euros pris en charge par la ville de Bordeaux et la métropole (837 550 euros soit 42 %). Nous ne sommes pas du tout experts en coût financiers des chantiers en général mais pas du tout compétent pour valider une telle dépense dont on n'a pas beaucoup de précisions sur quelles sociétés effectuera les travaux, sur le détail des dépenses... Nous préférons nous abstenir.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Première délibération, Madame la secrétaire de séance.

Mme BICHET : Première affaire dégroupée dans la délégation de Madame Véronique FERREIRA, affaire n°3 : Budget supplémentaire Exercice 2025 – Examen – Décision – Adoption.

Mme FERREIRA

(n°3) Budget supplémentaire exercice 2025 - examen - décision - adoption

Madame la Présidente Christine BOST : Madame FERREIRA.

Madame Véronique FERREIRA présente le rapport.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci, Madame la Vice-présidente. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je vois Monsieur SALLABERRY.

M. SALLABERRY : Oui, bonjour à vous toutes et à vous tous, mes chers collègues, Madame la Présidente Christine BOST. Merci à Madame la Vice-présidente pour cette présentation du budget supplémentaire qui, traditionnellement, ne soulève pas l'enthousiasme des foules, mais qui, cette année, est un peu plus intéressant.

Vous l'avez rappelé, Madame la Vice-présidente, ce budget supplémentaire inclut les résultats de 2024 et dégage 125 millions d'euros de crédits supplémentaires pour financer de nouvelles mesures. Comme cela a été précisé lors de votre présentation, les dépenses de fonctionnement sont ainsi augmentées de 3,8 millions d'euros, dont 60 % sont reliés à la reprise en régie du stade Matmut.

On peut noter à ce sujet, et c'est à mon avis là le point saillant de ce budget supplémentaire, que les clauses du contrat de partenariat, dont on vous a souvent entendu parler dans des termes peu recommandables, n'étaient pas finalement si mauvaises. Elles permettent de bénéficier d'une recette de fonctionnement exceptionnelle de 13,2 millions d'euros, correspondant à l'indemnité de débouclage des financeurs dont vous avez parlé.

Les dépenses d'investissement, elles, augmentent de 96 millions d'euros. Là aussi, presque uniquement au titre de la résiliation du contrat de partenariat avec SBA (Stade Bordeaux Atlantique), pour près de 83 millions d'euros, correspondant, comme vous l'avez dit, au remboursement anticipé de l'échéance de la dette.

Nous avons été très surpris, Madame la Présidente Christine BOST, Madame la Vice-présidente, en ouvrant *Sud-Ouest* puisqu'on lisait que nous avions fait une bonne affaire. D'ailleurs, on vous redit notre proposition pour faire des économies. Abonnez-vous à *Sud-Ouest*, et comme cela, on évitera les réunions ici.

Les nouveaux crédits de ce budget supplémentaire sont principalement consommés pour faire face à la régie du stade Matmut Atlantique. Cela n'est pas rassurant pour l'avenir, et constitue sans doute le début d'un surcoût structurel en fonctionnement pour la Métropole, comme nous l'avons indiqué lors du dernier Conseil.

On peut aussi s'inquiéter des premières idées en matière d'animation et d'utilisation du grand stade. Ainsi, la perspective, actuellement en discussion, en tout cas pas avec nous, de déménager, par exemple, le festival Garorock de Marmande, semble assez curieuse, voire contre nature. Ce type de festival, très attaché à l'esprit camping, ne saurait s'adapter à l'enceinte d'un grand stade urbain. Il en va de même pour la plupart des événements et festivals qui se sont développés et ont trouvé leur identité dans les communes de la Métropole ou les territoires girondins.

Le grand stade ne doit pas devenir un outil de cannibalisation des événements locaux déjà existants, mais un moyen d'apporter une plus-value en attirant des spectacles et des manifestations de niveau national, voire international. C'est indéniablement l'un des savoir-faire spécifiques de ce grand stade.

Pour en revenir au budget supplémentaire, malgré les dépenses nouvelles, il reste un crédit d'environ 59 millions d'euros que votre majorité propose d'affecter à la diminution de la prévision de recettes d'emploi, qui ne serait que de 401 millions d'euros.

Cette volonté budgétaire avait été annoncée lors du vote du compte administratif pour faire oublier la mobilisation excessive de l'emprunt en 2024 qui vous avait permis de gonfler artificiellement le résultat exercice.

Ce n'en reste pas moins, et je le redis ici, une erreur budgétaire grave, qui a entraîné un surcoût en matière de charge financière dans la mesure où ces emprunts ont eu lieu trop tôt, à des taux trop hauts.

Je vous rappelle les mots qui étaient les miens, il n'y a même pas un mois. À titre d'exemple, l'Euribor 3 mois était le 20 novembre 2024 à 3 %. Il était au 20 mai à 2,1 %. Finalement, ce sont des emprunts mobilisés trop tôt à des taux trop hauts qui aggravent inutilement nos charges financières. Et trouver l'opportunité de rembourser les charges du stade n'est en rien une bonne affaire pour la Métropole, mais une erreur de prévision et de gestion très préjudiciable.

Enfin, on peut noter au niveau du budget annexe de l'assainissement les premiers coûts induits par le transfert de l'assainissement de la Régie de l'eau Bordeaux Métropole. Ce n'est que le début et il sera plus que précieux d'avoir une transparence sur la réalité du coût net pour la collectivité de ce passage en régie. Y compris celui qui va arriver dans quelques mois. Information que nous avons réellement eue lors du passage en régie sur la gestion de l'eau.

Enfin, je voudrais vous réitérer notre demande, Madame la Présidente, pour la huitième fois du mandat, quel est le montant annuel dépensé auprès des cabinets de conseil et associés ? Je trouve qu'il est quand même assez singulier de ne pas obtenir de réponse à cette question claire. Évidemment, et sans surprise, mais avec beaucoup de détermination, nous voterons contre ce budget supplémentaire.

Je vous remercie.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci. Madame MELLIER.

Mme MELLIER : Madame la Présidente, mes chers collègues, nous notons positivement dans le budget supplémentaire les démarches financières engagées autour de la reprise en régie de la gestion du stade Atlantique, précédemment exploité par SBA.

Ceci précisé, je dois dire qu'à quelques jours des annonces de Monsieur François BAYROU, on nous rejoue le disque rayé des 40 milliards à économiser pour éviter la faillite, mais qui peut encore y croire ? Cette propagande budgétaire masque mal un fiasco politique, celui de Monsieur Emmanuel MACRON et de sa majorité.

Depuis 2017, les choix fiscaux n'ont cessé de nourrir une logique de classe : suppression de l'ISF (Impôt sur la fortune), cadeaux aux grandes fortunes, exonération pour les multinationales. Le résultat : des milliards envolés au profit d'une minorité pendant que les services publics sont étranglés et que les collectivités locales se battent pour des moyens financiers en diminution pour répondre aux besoins des habitants.

Cette politique se fait en dépit du bon sens, même si elle s'accompagne de discours de responsabilité et de gravité. Pendant que l'on saigne les budgets, qu'est-ce que l'on constate ? La pauvreté explose. La désindustrialisation continue à ronger des territoires. Notre dépendance vis-à-vis de l'extérieur grandit, et tout cela se fait au mépris de l'urgence écologique : pas de réindustrialisation, pas de transition, pas de justice sociale, seulement des discours creux et des comptes dans le rouge.

Face à cet échec retentissant que propose le Gouvernement ? Toujours plus d'austérité, encore des coupes, encore des sacrifices. Ce n'est pas un cap, c'est un mur et il nous y envoie dedans à toute vitesse. Ce n'est pas la dépense publique qui plombe le pays, c'est la

politique du gouvernement. Ce ne sont pas les travailleurs, les collectivités ou les services publics qui coûtent cher, ce sont les cadeaux faits aux puissants.

C'est le résultat de la commission d'enquête sénatoriale sur les aides publiques aux sociétés qui vient d'être publié : 211 milliards d'aides aux entreprises sans aucune contrepartie, sans condition, sans évaluation. Ce travail parlementaire a été salué car il a été adopté à l'unanimité dans un Sénat à majorité de droite.

Si on continue sur cette route, c'est la récession qui nous attend et avec elle, un affaiblissement encore brutal de nos écoles, de nos hôpitaux, de nos communes. Il est temps de relever la tête, de refuser cette logique comptable au service des riches. Il est temps de se battre pour une autre répartition des richesses, pour une autre politique au service du peuple.

Cela dit, nous voterons le budget supplémentaire.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci Madame MELLIER. Monsieur CAZENAVE.

M. CAZENAVE : Oui, merci Madame la Présidente. Bonjour à toutes et à tous. Je vais revenir sur la délibération. Juste peut-être quelques remarques sur le budget supplémentaire. La première pour reconnaître que l'opération principale du budget supplémentaire est plutôt une bonne opération. Je crois que vous avez raison de le dire, en remboursant la dette du PPP (Partenariat Public Privé) avec de l'argent que vous aviez. C'est vraiment un hasard heureux qu'en fin d'année, vous ayez souscrit cet emprunt de précaution qui trouve un usage immédiat quelques semaines après.

Je ne sais pas si c'est véritablement un hasard, Madame la Vice-présidente, mais je dirais que cela tombe bien. Il faut savoir saluer les bonnes opérations quand il y en a. Je crois que cela permet de faire quelques économies. Ce qui me permet peut-être de poser la question suivante : maintenant que vous appuierez financièrement la situation, est-ce que le stade est officiellement à la vente ou pas ? Est-ce que c'est toujours le projet de la Métropole que de s'en dessaisir ? Et si oui, les démarches sont-elles engagées pour se faire, compte tenu des incertitudes qui, là, planent toujours. Je pense, au-dessus de l'exploitation au quotidien du stade, c'est-à-dire à la création de la régie, la programmation, la place ou pas de moments culturels ?

Je dois dire aussi, puisque la délibération est regroupée, qu'il y avait la question de la tarification du stade. Il faut là aussi reconnaître que la Métropole a aidé notre Club des Girondins de Bordeaux et je pense que l'on doit s'en féliciter collectivement. On a d'ailleurs évité la relégation administrative et la présence au quotidien de la Métropole auprès du club y est pour beaucoup, et il faut aussi, je crois, le reconnaître.

Enfin, je voudrais profiter de cette délibération portée par Madame Véronique FERREIRA, pour revenir sur un point, c'était ma question sur le Compte administratif. Je vous avais demandé, au fond, comment ont évolué les effectifs de la Métropole en 2024 ? Je voudrais vous remercier, vous m'avez répondu, et je voudrais partager ce chiffre avec l'ensemble des conseillers métropolitains, qui ne sont ni dans les instances exécutives, ni dans le Bureau. C'est + 110 ETP en 2024. On a été un certain nombre à dire : attention au dérapage des dépenses de fonctionnement. Pour cela, il faut toujours s'arrêter sur le CA et j'avais regretté que ce tableau ait disparu du compte administratif de 2024. Avec ces précisions, on voit que le budget prévisionnel avait anticipé une soixantaine de recrutements, et c'est plutôt 110 recrutements qui ont eu lieu à la Métropole. Je dois dire que cela contribue à une dynamique probablement non maîtrisée des dépenses de fonctionnement.

Voilà les commentaires que je voulais faire sur cette délibération. Merci.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci. **Monsieur POUTOU**.

M. POUTOU : Justement, cela tombe bien. J'avais des remarques à faire sur l'intervention qui vient d'avoir lieu. Il y a l'aspect des dépenses de fonctionnement en lien avec les emplois ou les recrutements. Visiblement, moins on recrute, mieux c'est. Nous avons plutôt tendance à penser le contraire. On pense que si les services publics doivent fonctionner, les services publics de proximité ou les services métropolitains, cela suppose des moyens humains. Cela suppose des recrutements. Et on pense qu'il faut augmenter ces dépenses-là, qu'elles se justifient et que cela aiderait pour beaucoup la population. On est en désaccord complet. Le spécialiste du budget raté a évidemment des avis qui sont loin des nôtres.

D'ailleurs, la bonne note que donne ce spécialiste du budget raté à la majorité concernant la gestion du stade est aussi révélatrice, peut-être, d'une sorte d'accord qu'il peut y avoir entre la droite et la gauche. Même si **Monsieur Emmanuel SALLABERRY** a montré une certaine critique sur la gestion ou la stratégie de la gestion par la gauche ces dernières années sur la question du stade. C'est un peu comme si, finalement, on faisait oublier tout le scandale de l'histoire du PPP. Cela ne se termine finalement pas mal. On a un accord à l'amiable avec le Consortium, Fayat et Bouygues. Finalement, la dette va être époncée. Mais cela dit, quand même, ce sont des dizaines de millions d'argent public qui sont absorbés dans cette histoire. De l'argent public qui aurait pu servir à autre chose et répondre à des besoins sociaux. Ce n'est pas si réjouissant que cela.

Après la présentation par **Madame Véronique FERREIRA**, évidemment, c'est toujours essayer de montrer : « regardez, on se débrouille hyper bien. Vous voyez, on est super gestionnaires ». C'est une histoire qui est racontée de cette manière, mais on n'est pas certain que ce soit la réalité, finalement.

Il y a aussi besoin de montrer que finalement, les politiques qui sont mises en œuvre captent de l'argent. Dans cette histoire, les Fayat, les Bouygues, on n'en parle plus. Ils ne paient plus rien. C'est juste de l'argent public. Ce sont juste les collectivités qui sont en train de gérer une situation assez lamentable.

J'en reviens aussi à cette histoire que les PPP, ce n'est pas juste une histoire bordelaise. C'est une histoire classique, malheureusement, de politique libérale qui existe dans de nombreuses villes et qui ont quand même sacrément grevé les budgets des collectivités. C'était pour faire cette remarque quand même. On pense que le scandale est toujours là. Et que cette histoire de dette, c'est une histoire de captation d'argent public par des sociétés, par des groupes privés. Et que c'est le fond du scandale des politiques libérales et du système actuel que l'on nomme parfois le capitalisme. C'est une remarque là-dessus.

Après, sur la droite et la gauche qui semblent s'entendre un peu sur cela, c'est une appréciation.

Il y a un budget, visiblement, qui est plutôt équilibré ou qui s'est équilibré donc cela ira beaucoup mieux ou un peu mieux. On tient à faire remarquer aussi, qu'il y a des moyens qui pourraient être mieux dépensés. Un courrier a été envoyé par le Syndicat des musiciens de l'Orchestre national de Bordeaux. La Métropole a une part de responsabilité dans la gestion de l'Opéra. Je ne vais pas relire, comme je l'ai fait au Conseil municipal, les extraits de la lettre qui avait été envoyée à tous les conseillers municipaux de Bordeaux. C'est le courrier

du SamNA (Syndicat des Artistes et Musiciens de Nouvelle-Aquitaine). Je ne vais pas relire les extraits. D'ailleurs, il y a pas mal d'élus bordelais ici.

Madame la Présidente Christine BOST : Monsieur POUTOU, pardon de vous couper. Surtout que là, on est au Conseil de Métropole.

M. POUTOU : Oui, mais je crois que l'Opéra est un peu géré par la Métropole, non ? En tout cas, une part quand même. Il y a eu des transferts de gestion récemment et tout cela.

Madame la Présidente Christine BOST : Non, l'Opéra est accompagné par la Métropole, mais on n'a pas toute la compétence.

M. POUTOU : Accompagné. On n'est pas si loin que cela du rapport.

Juste pour dire que c'est un exemple aujourd'hui de situations où il y a un manque de moyens. Il y a des gens qui disent qu'il manque 30 emplois. Il manque des moyens qui permettraient de fonctionner normalement. C'est aussi pour dire qu'il y a des tas de situations... Enfin, cela reste un exemple parce que l'on pourrait discuter des collectes de déchets. On pourrait discuter de tas de services où il manque des emplois, il manque des moyens aujourd'hui pour que cela fonctionne normalement. C'est pour montrer qu'il y a un moyen de rediscuter du budget, de l'orienter et de voir aussi comment on peut répondre au mieux aux besoins des populations, des habitants, puis aux besoins des employés qui travaillent aujourd'hui pour la Métropole ou pour les communes. Ce sont des choses que l'on tient à dire.

Je ne sais plus où j'en suis. J'ai encore du temps ou pas, parce que cela clignote ?

Madame la Présidente Christine BOST : Il vous reste quelques secondes.

M. POUTOU : Il y a un petit sujet qui n'est jamais traité, c'est la question des usines menacées de fermeture. Vous savez qu'il y a Getrag qui est toujours menacée de fermeture. Comment cela peut rentrer dans cette discussion ? Quelle est la stratégie de la Métropole pour essayer d'empêcher les dégâts ? Comment cela pourrait être discuté ? Est-ce que cela supposerait des moyens financiers ? Est-ce que cela supposerait une attitude différente de la Métropole par rapport à ces questions-là ? C'est pareil, c'était aussi une volonté de remettre cela sur le tapis, parce que cela n'apparaît nulle part. Et on pense que c'est un problème, aujourd'hui, que l'on n'ait pas les outils ou le cadre pour discuter de ces situations. J'arrête là.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Oui. Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Oui, rapidement. Suite au débat, je trouve que c'est intéressant de remettre peut-être les points sur les i. C'est vrai que l'on entend des groupes faire, encore une fois, ce jeu politique du ping-pong ou de se passer le ballon. Je trouve cela toujours intéressant, parce qu'à la suite de l'intervention de Madame Claude MELLIER, je trouve que l'on se moque des collectivités territoriales, et puis, qu'elle essaye de pallier des manques. Elle trouve presque des félicitations d'un membre du gouvernement pour essayer de dire qu'à un moment donné il y a les points positifs et les points négatifs, et ainsi de suite.

En attendant, la question de Monsieur Emmanuel SALLABERRY me fait penser que l'on ne sait toujours pas comment cela se passe au niveau du Gouvernement avec les cabinets de conseil. Et je n'ai pas vu le groupe Métropole Communes ou la droite large intervenir sur ce

sujet, puisque l'on est avec des milliards dépensés. On voit une espèce de collusion au niveau de l'Assemblée nationale pour ne surtout pas destituer Monsieur Emmanuel MACRON. Aujourd'hui, on a une justice qui ne fonctionne pas, et on a aussi une Europe qui ne fonctionne pas. On en est là. On attend les ruissellements, puis les fléchages, puis on parle de politique et d'essayer d'orienter les choses mieux pour que, sur le terrain, les gens vivent de façon plus digne et saine. Mais je crois que, malgré tout, on voit que le service public est toujours régulièrement érodé.

Je ne parlerai pas de certains sujets qui ont été déjà abordés, mais au moins celui de la santé. On voit qu'il y a eu plus de 17 000 lits supprimés dans les hôpitaux. On voit que, quand on met des médecins dans les hôpitaux, c'est 5 % d'administratifs qui travaillent pour faire fonctionner les hôpitaux. Depuis que l'on met en place ce que l'on appelle la technocratie, on en est à 34 ou 36 %. On voit qu'à un moment donné, on crée dans le système des emplois de statu quo pour essayer de plaire un peu à tous les partis. Puis il y en a qui se gavent, comme cela a déjà été abordé ici, au niveau du Sénat, au niveau de l'Assemblée nationale. Cela augmente régulièrement et puis en attendant, ces gens-là votent pour qu'un SMIC soit maintenu plus bas.

En tout cas, toujours est-il que sur cette délibération, je m'abstiendrai. C'est un choix politique. Il est à saluer que l'on commence à sortir de cette notion de l'emprunt. Et cela, je trouve que c'est plutôt bon. J'espère que demain, on retravaillera encore un peu plus sur la notion de la création monétaire et que l'on fera en sorte que l'on soit un peu plus autonome et surtout souverain, ici, au niveau de la Métropole de Bordeaux. Merci.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur MORISSET. Pas d'autres demandes d'intervention ? Monsieur CHAUSSET.

M. CHAUSSET : Je me permets juste de revenir sur le sujet du sport, plutôt pour la prochaine mandature. On se trouve, avec l'histoire du stade et afin d'éviter la relégation administrative des Girondins, sans donner de subvention, mais à aider quand même le sport professionnel. C'est très bien. Mais il y a d'autres équipes professionnelles qui sont peut-être moins connues, moins reluisantes, mais qui sont en grande difficulté ici en Gironde : le sport féminin, le handball, le volleyball, le basket. On est quasiment absent de l'élite. On a des clubs qui sont aujourd'hui en difficulté. Ils n'ont pas forcément eu de mauvaise gestion administrative. Ils n'ont pas fait des folies, mais c'est très difficile de maintenir ce type de club. La question que je pose est la suivante : on aide les Girondins, j'en suis très content, mais qu'est-ce que peuvent dire les autres clubs qui sont en difficulté ? On ne va pas résoudre cela aujourd'hui, mais je pose la question plutôt pour le futur. On parle aussi de culture mais le sport, l'élite sportive, sans que cela soit des millions qui soient jetés par la fenêtre, mérite aussi que l'on s'occupe de ces différents sports collectifs qui sont en difficulté. Je pense que cela serait un sujet que l'on aurait à mettre en débat pour la prochaine mandature. Je vous remercie.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci. Pas d'autres demandes d'intervention ? Je donne la parole à la rapporteur, Madame FERREIRA.

Mme FERREIRA : Oui, merci. Très rapidement. Il est évident que quand on rembourse un emprunt, on peut se demander si c'est une bonne ou une mauvaise nouvelle. À l'arrivée, on a quand même 13 millions d'euros en moins à payer aux banques, ce qui peut peut-être satisfaire Monsieur Philippe POUTOU, puisque là, on alimente moins une entreprise privée financière. Chose qu'il faudra prendre quand même en considération.

Par rapport à la fin du contrat avec SBA, ce n'est pas cela qui nous a obligés à rembourser d'un coup. On pouvait très bien continuer à rembourser comme on avait l'habitude de le faire. Mais là, il y avait l'opportunité par la conjonction de deux éléments intéressants, chose que l'on n'aurait pas pu faire si on avait continué le contrat avec SBA. Et surtout, il ne faut pas oublier la continuité du contrat avec SBA. Il y avait des demandes supplémentaires qui auraient alourdi de façon plus importante le déficit. Il y aura un budget annexe, Régie du stade, qui sera présenté en janvier. On regardera au bout de la première année pleine ce que cela va donner. Je rappelle simplement les propos de Madame la Présidente où le coût doit être inférieur à ce que cela nous aurait donné si on avait accepté les demandes supplémentaires de SBA. C'est la ligne que nous devons tenir. Je trouve que cela continue à être une bonne nouvelle.

Juste une petite remarque en ce qui concerne les effectifs, parce que c'est vrai que c'est important pour deux raisons. On a besoin des effectifs pour travailler. En même temps, on a besoin d'être attentifs à l'évolution des dépenses. Les effectifs qui évoluent sont souvent liés à la demande des territoires. Nous, maires, avons tous besoin de travaux supplémentaires sur nos voiries, d'entretien d'espaces verts, de plus de collecte de déchets, etc.

Pour vous rassurer, Monsieur Thomas CAZENAVE, 110 ETP supplémentaires, là-dessus, on en a 21 qui étaient pour la collecte, dans le budget annexe déchets. C'est facilement financé par le suréquilibre qui existe et qui correspond aussi à l'application du plan Déchet. 5 pour la GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). Quand on vote une taxe GEMAPI, c'est pour qu'il y ait des travaux et des personnes en face qui soient en capacité de les réaliser. 34 qui sont liés au cycle de mutualisation et les RNS. Vous savez, les révisions de niveau de service. C'est lié directement à la mutualisation et financé par les communes. Quand on fait un RNS, forcément, c'est la commune qui finance. Il en reste 33 qui ont tous été fléchés pour pouvoir mieux réaliser les CODEV (Contrat de développement), c'est-à-dire également les demandes des mairies de notre EPCI (Établissement public de coopération intercommunale), toutes mairies confondues, où on avait demandé qu'il y ait une accélération. Il y avait une unanimité au Bureau pour dire que l'on avait besoin de soutien supplémentaire. Voilà une idée globale de ce que cela donne.

Cela étant, on tient toujours le cap qui est de zéro création nette, mais j'insiste sur le net d'emploi. Je ne parle pas de ceux qui sont financés par ailleurs.

Voilà ce sur quoi je voulais terminer, Madame la Présidente.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci, Madame la Vice-présidente. Quelques mots non pas pour revenir sur les propos que vous venez de tenir, mais simplement pour répondre à deux sujets qui ont été abordés. D'abord la question de la vente du stade pour Monsieur Thomas CAZENAVE.

Il me semble vous avoir déjà répondu. Le stade n'est pas à vendre, mais si un acheteur potentiel se présente, bien évidemment que nous examinerons. Il n'y a absolument rien de drôle. Il est nécessaire pour nous d'examiner les opportunités et surtout de ne pas dire : le stade est à vendre. On veut se débarrasser du stade. Ce n'est pas du tout la façon dont on aborde ce sujet. Cependant, si se présente une proposition sérieuse, concrète, qui permet de prendre en compte les bons équilibres budgétaires et surtout d'examiner qui serait le potentiel acheteur, on examinera.

Le deuxième point qui a été abordé sur lequel je voudrais revenir, parce qu'il y a eu pas mal d'articles qui sont sortis dans la presse, c'est la question de la proposition et de la demande du festival Garorock qui est venu vers nous pour nous solliciter et examiner les conditions potentielles d'accueil sur le territoire. Avec Monsieur le maire de Bordeaux, nous sommes

extrêmement vigilants quant à l'accueil de ce festival pour plusieurs raisons. La première, je crois que cela a été évoqué, c'est que nous avons le souci des territoires extérieurs et que nous savons l'opportunité que la présence de Garorock induit sur le territoire du Lot-et-Garonne et de Marmande en particulier depuis de nombreuses décennies. Il ne s'agit pas pour nous d'envisager que la Métropole puisse happer et capter ce festival et déshabiller un territoire voisin.

La deuxième raison pour laquelle nous sommes vigilants, c'est que nous avons des acteurs culturels d'importance sur le territoire et qu'il ne s'agirait pas de fragiliser. Si une conclusion positive devait arriver, et si nous devions accueillir le festival Garorock demain, il s'agirait de tenir compte de ces deux éléments qui, pour nous, sont essentiels et sur lesquels nous ne transigerons absolument pas. Mais la Métropole n'a fait aucune démarche pour solliciter la venue de Garorock. Nous avons répondu, on n'est même pas encore tout à fait à l'état de proposition, nous avons répondu à une demande de discussion. Dans cette discussion, il y a de nombreux éléments qui contribuent à préserver l'existant sur notre territoire durant toute l'année parce que les acteurs culturels que sont le Krakatoa, Musiques de nuit, la Rock School, Allez Les Filles, L'inconnue, etc. sont ceux qui interviennent tout au long de l'année. Ils font vivre notre territoire et nous devons faire en sorte de les protéger et de les préserver. Voilà ce que je voulais dire en marge de ce budget supplémentaire.

Madame la Vice-présidente des Finances a bien répondu sur la question des Équivalents Temps Plein. Je suis d'ailleurs assez amusée entre les différentes interventions où on nous dit : attention, ne recrutez pas trop et où on a, au-delà de l'intervention de Monsieur Philippe POUTOU, régulièrement des collègues dans les communes qui nous demandent d'accélérer tel ou tel dossier, sujet ou projet. Pour accélérer, il nous faut au-delà des financements, de la ressource humaine pour mener à bien ces projets où parfois on est pris dans des enjeux contradictoires.

Je mets aux voix le Budget supplémentaire.

Mes chers collègues, Madame la Vice-présidente en charge des Finances, le Budget supplémentaire est adopté. L'occasion pour moi de vous remercier, et de remercier l'ensemble des services, en particulier la Direction des Finances et Monsieur le Directeur général des services.

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CABRILLAT, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Madame FAHMY, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Madame HELBIG, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MARI, Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI, Madame PAVONE, Monsieur PEREIRA, Monsieur PESCHINA, Monsieur POIGNONEC, Monsieur POUTOU, Monsieur PUJOL,

**Monsieur RAUTUREAU, Monsieur
RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame
ROUX-LABAT, Madame SABOURET,
Monsieur SALLABERRY, Monsieur
TROUCHE**

Madame la secrétaire.

Mme BICHET : Oui, merci. Nous passons à l'affaire n°14, dans la délégation de Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH : Ligne de Bus Express Pellegrin, Thouars, Malartic sur les communes de Bordeaux, Talence, Gradignan et Villenave-d'Ornon – Déclaration de projet – Décision – Approbation.

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°14) Ligne de Bus Express Pellegrin, Thouars, Malartic sur les communes de Bordeaux, Talence, Gradignan et Villenave d'Ornon - Déclaration de projet - Décision - Approbation.

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le rapport.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur le Vice-président. Monsieur LABARDIN.

M. LABARDIN : Oui, Madame la Présidente Christine BOST, c'est un dossier qui, sur le fond, ne présente pas de difficultés majeures. Les caractéristiques viennent d'en être données. C'est une amélioration de l'existence, à savoir la Lianes 8, qui aujourd'hui dessert, depuis Gradignan, Malartic et même le centre-ville, le CHU Pellegrin.

Je voudrais souligner les nécessités qui ont été relevées par le commissaire-enquêteur, dont certaines viennent d'être exposées. Tout d'abord, l'extension vers le centre-ville de Gradignan. Je précise que ce n'est pas seulement une extension, c'est le maintien du service actuel, puisque la concertation a eu lieu, sous la précédente mandature, sur un périmètre déterminé. Depuis lors, l'extension vers le centre-ville de Gradignan a été envisagée et obtenue avec un succès réel. Cette extension, je l'ai bien compris, ou ce maintien du service actuel, doit être étudiée concomitamment, de façon qu'au jour de la mise en service du BEX (Bus express), le service soit maintenu jusqu'au centre de Gradignan, ce qui apporte une plus-value en termes de fréquentation. C'est le maintien du service.

Ensuite, les concertations nécessaires sur le secteur Croix de Monjous, parce qu'il y a des problèmes d'insertion relevés par les habitants et la ville. Et puis, sur le boulevard de Malartic, une polarité de plus de 4 500 habitants, où un certain nombre de places sont supprimées. Les habitants voudraient s'assurer que la reconstitution de places de stationnement est suffisante pour ne pas générer une mauvaise qualité d'espace public par des stationnements illicites. Nous sommes disponibles rapidement pour ne pas retarder ce projet. Je voudrais insister sur la nécessité, dans ce dossier comme dans d'autres, de pouvoir pousser jusqu'au bout la concertation.

Au-delà, d'ailleurs, des questions de concertation réglementaire, on voit bien dans différentes expériences qu'il faut absolument purger toutes les questions des habitants, que le projet soit bien accepté et que le moment venu, il n'y ait pas de concertation additionnelle. J'en prends pour exemple le sujet qui nous a animés ces derniers jours sur le car express régional Beautiran – Le Haillan où, à défaut de concertation, les habitants sont dans l'incompréhension et relèvent un certain nombre de défauts. Il est ensuite difficile de rattraper

et de plaider la plus-value de certaines lignes lorsque la concertation n'est pas allée jusqu'au bout.

La VAN (Valeur actualisée nette), vous l'avez dit, ce qui offre des marges de manœuvre également pour des aménagements additionnels puisque finalement, lorsque la VAN est excellente, on peut en déduire évidemment que la ligne est profitable et que peut-être certains aménagements pourraient être parfaits puisqu'il y a une disponibilité financière.

Une VAN positive, c'est un bon indicateur et en même temps, c'est l'indicateur d'aménagement qui pourrait être insuffisant. En tous les cas, je plaide pour cette ligne que l'on aille jusqu'au bout des aménagements qui ont été demandés par les habitants. Sachez que nous sommes disponibles très rapidement, y compris en période estivale. Merci.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci. Madame AMOUROUX.

Mme AMOUROUX : Oui, merci Madame la Présidente. Bonjour à toutes et tous. Je voulais vous partager une inquiétude ou à tout le moins anticiper des difficultés sur une des parties concernées par ces futurs aménagements sur la place Amélie Raba Léon, proche du CHU qui, vous le savez, est un carrefour important où se croisent vélos, automobiles et tramways. Une inquiétude parce que je n'aimerais pas que l'on revive les difficultés que l'on a pu vivre sur le trajet du REVe 11, notamment l'avenue d'Arès et Georges Bonnac et rebondir sur ce que disait notre collègue, Monsieur Michel LABARDIN par rapport à la concertation. Demander sur ce secteur-là, mais sur les autres aussi, une véritable concertation en amont avec les commerçants et les habitants et une attention toute particulière sur le partage de la voie puisque nous sommes à un carrefour qui peut être vite dangereux. C'était juste pour alerter sur ce sujet. Je vous remercie.

Madame la Présidente Christine BOST : Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : C'est une remarque. On approuve le fait de renforcer le réseau de bus et même la préoccupation de faire des lignes propres. On n'a aucun souci avec cela. On a bien compris que c'était un projet qui était apprécié par les gens qui ont été consultés. Cela paraît complètement logique, mais ce qui nous surprend et ce qui nous pose un problème à chaque fois c'est que l'on discute du renforcement du réseau de bus. Une centaine de kilomètres en plus si on a bien compris, pas mal de choses en plus, et on ne discute pas de qui va assurer ce transport-là. On ne discute pas des moyens humains encore une fois. On ne demande pas quelle est la garantie d'assurer suffisamment de personnels pour faire cela parce que l'on sait qu'aujourd'hui ce sont des situations très compliquées. Il y a un manque chronique d'effectifs. Là, même avec la vague de chaleur, les chauffeurs de bus ont été baladés d'une ligne à l'autre. Il manquait du monde. Il y a les lignes annulées. En plus, il y a des problèmes de matériels qui n'ont pas tenu face à la chaleur, ce qui était vrai aussi pour le train d'ailleurs. Il y avait pas mal de lignes de train qui ont eu des problèmes par rapport au système de climatisation qui montre aussi le manque d'entretien du matériel. C'est vrai pour la SNCF (Société nationale de chemin de fer français), mais c'est vrai aussi du côté de TBM (Transports Bordeaux Métropole). Cela, on n'en discute pas.

C'est un problème parce que c'est très utile de renforcer le réseau de bus. En plus, avec l'idée que cela pourrait diminuer le trafic voiture puisqu'une partie des gens utiliserait le bus et plus la voiture, cela a été dit par Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH. Après, à côté, on a besoin de garantie. De montrer que c'est réfléchi, pensé et qu'il y aura les moyens humains qui seront adéquats et qui permettront de faire en sorte que ce renforcement de réseau de bus fonctionne normalement et qu'il n'y ait pas des suppressions de bus. Ce n'est

pas la ligne qui est supprimée, mais c'est un ou deux ou trois horaires qui le sont parce qu'il manque du monde, parce qu'il y a des soucis de matériel. Cela manque.

L'autre aspect, mais cela va un peu avec aussi, ce n'est pas le but de la délibération, mais on pense qu'un bon fonctionnement de réseau de transports publics cela ne peut être qu'un service public, pas une DSP (Délégation de service public), mais une régie gérée publiquement directement. Cela ne peut être que cela pour permettre ou garantir un bon fonctionnement du système. Parce qu'on le voit avec les DSP, il y a toujours une partie de l'argent qui va servir à autre chose qu'assurer les moyens pour le service public. On pense que cela c'est un peu en annexe. On répète assez souvent quand même que l'on pense que c'est un vrai service public qu'il faudrait, mais cela dit, voilà la question des moyens humains. La question des recrutements encore une fois, des charges de personnel puisqu'il y en a qui parlent comme cela aujourd'hui, il y en a tellement qui aimeraient bien qu'il n'y ait pas du tout de chauffeurs, cela ferait des économies de gestion. Mais il en faut quand même aujourd'hui et pas que des chauffeurs. Tout ce qu'il peut y avoir autour, une équipe qui entretient le matériel. Cela nous paraît fondamental.

Puis, le dernier élément qui nous semble important aussi. On a le compte rendu de l'enquête qui a été menée, mais ce qui manque à notre avis, c'est l'avis des personnels, des syndicats qui sont concernés. Et l'avis de tous ceux qui sont dans le travail, dans les réseaux de bus. Cela nous semble important aussi qu'il y ait cet avis-là, qu'il y ait ces commentaires-là qui nous permettent peut-être de voir plus précisément justement dans quelle mesure ce qui est en train d'être étudié est viable et fonctionnera à peu près normalement.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur TROUCHE.

M. TROUCHE : Merci Madame la Présidente, mes chers collègues. Je voudrais vous faire part d'une petite inquiétude sur les développements possibles de ce projet. La ligne de bus express, objet de ce projet, va remplacer la Lianes 8 très appréciée pour sa fréquence et sa régularité de Pellegrin à Talence-Thouars et Gradignan-Malartic. Une branche complémentaire va offrir un nouveau service sur Villenave et peut-être jusqu'à la gare de Bègles. L'offre sur le tronc commun qui va de Talence-Thouars jusqu'à Pellegrin et au boulevard va être doublée grâce à la confluence des deux branches.

Les demandes nouvelles qui vont alimenter la fréquentation sur le tronc commun vont provenir principalement des correspondances avec les lignes des boulevards, de la correspondance avec le RER (Réseau express régional) à la gare de la Médoquine, d'une meilleure lisibilité de la correspondance avec le tram B à la station Arts et Métiers de la nouvelle branche et, on l'espère, d'une attractivité accrue liée aux qualités du bus express.

Tout cela a conduit à des prévisions de fréquentation très ambitieuses par rapport à la fréquentation de la ligne actuelle et notre inquiétude est la suivante : si la fréquentation sur le tronçon principal n'est pas au rendez-vous de la prévision, la solution naturelle sera d'ajuster la fréquence de la ligne à la baisse. Cette réduction se reporterait mécaniquement sur chacune des deux branches.

Dans le pire cas, que nous ne souhaitons évidemment pas, cela pourrait se traduire par une régression par rapport aux services actuellement assurés par la Ligne 8 pour la desserte du segment de Thouars à Gradignan. Évidemment, ce n'est pas ce que nous souhaitons et nous espérons que le succès sera au rendez-vous. Cela restera cependant pour nous un point d'attention. Merci.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur TROUCHE. Monsieur HURMIC.

M. HURMIC : Merci Madame la Présidente, mes chers collègues. Je crois que les quelques craintes évoquées ne sauraient nous faire perdre de vue les bénéfices énormes représentés par cette nouvelle ligne de bus express. Quand je parle de bénéfices, je parle de bénéfices en termes d'amélioration de la desserte de nos villes et de nos territoires, et je parle également de bénéfices en termes de bilan carbone, exemplaire de cette nouvelle infrastructure.

Sur le plan des dessertes, je vous permets de rappeler que cette ligne permettra d'améliorer la desserte entre Gradignan, Talence, Villenave-d'Ornon, Bordeaux et en assurant des connexions entre le campus et le CHU qui sont, nous le savons, de véritables bassins d'emploi.

Avec une fréquentation prévisionnelle de 24 000 voyageurs/jour, ce bus express sera un maillon stratégique de la chaîne de transport du sud-ouest de l'agglomération. Et pour Bordeaux, du quartier Saint-Augustin, avec le dépôt Lescure que, vous savez, nous venons d'inaugurer. Il permettra en outre de renforcer l'intermodalité grâce à la correspondance avec la ligne de bus express des boulevards, les lignes A et B du tramway et le RER métropolitain.

Les modes actifs auront également la part belle puisque 21 km d'aménagement cyclable sont prévus en parallèle. C'est bien sûr un projet de mobilité, mais c'est aussi un projet, je crois, d'égalité territoriale.

J'insiste aussi sur le fait qu'en favorisant le report modal, ce bus express va permettre de retirer chaque jour près de 9 500 voitures de nos rues. C'est 72 000 km de circulation évités quotidiennement.

Ce sont les bénéfices en termes de déplacement, mais aussi sur le plan du bilan carbone de cette nouvelle desserte. Il a été indiqué qu'on atteindrait la neutralité carbone à brève échéance puisque c'est entre 5 et 9 ans. Je pense que cela mérite d'être souligné au-delà de la VAN qui est excellente telle que cela a été précisé.

Pour l'ensemble de ces raisons, je pense que c'est une excellente délibération que nous aurons le plaisir de voter dans quelques instants.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur HURMIC. Monsieur CHAUSSET.

M. CHAUSSET : Je n'ai rien à ajouter à ce que vient de dire Monsieur Pierre HURMIC. Je me félicite de ce projet qui est vraiment un projet qui permet de mieux hiérarchiser notre réseau, d'avoir une différence de priorisation entre les différentes lignes, entre les différents modes. Ce n'est que la poursuite de ce qui a été engagé depuis plusieurs années avec la ligne G. C'est vraiment un événement important quand même. Je ne peux que m'en féliciter.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Oui, désolé d'insister sur cette question de personnel. Parce que c'est une étude, 9 500 véhicules en moins sur les routes à estimer. D'accord cela peut fonctionner, mais cela fonctionne si le réseau de transport fonctionne. Parce qu'aujourd'hui, si l'on n'est pas sûr que le bus va arriver ou être maintenu, on prend sa voiture. Cela suppose forcément un projet qui englobe tout. Oui, on discute des moyens humains et la Métropole s'assure qu'il y aura les moyens humains pour que cela fonctionne normalement.

Madame la Présidente Christine BOST : Pardon Monsieur POUTOU, mais cette intervention, vous l'avez déjà faite. C'est le même sens.

M. POUTOU : Mais vous faites pareil, vous répétez les mêmes choses.

Madame la Présidente Christine BOST : Mais attendez, le rapporteur va vous répondre. Puis, il y a d'autres demandes d'intervention.

M. POUTOU : Mais Je peux finir. Je n'en ai vraiment pas pour longtemps en plus. Mais vous, vous répétez les choses quand même. Et vous êtes 100 à répéter les mêmes choses. Moi, je suis tout seul à répéter.

Madame la Présidente Christine BOST : Non, je ne pense pas que l'on soit 100 à répéter tout à fait une même chose.

M. POUTOU : Ce n'est pas normal que l'on ne discute pas des moyens humains. Ce n'est pas normal que l'on ne discute pas des effectifs. Ce n'est pas normal qu'il n'y ait pas l'avis du personnel. Surtout, vous savez très bien qu'il y a un ras-le-bol aujourd'hui et que les transports en commun ne sont pas capables d'assurer les lignes qu'ils affirment dans leurs pubs. Ils n'en sont pas capables. Il y a des annulations.

Madame la Présidente Christine BOST : On va vous répondre Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Il y a des annulations. C'est important. J'insiste parce que vous n'en parlez pas, vous faites comme si ce n'était pas grave, comme si c'était un métro sans chauffeur. Non, on n'est pas dans des métros sans chauffeur, on est avec des bus et puis avec un service d'entretien. Je le redis, s'il n'y a pas de service d'entretien, les matériels ne marcheront pas. C'est pour cela que j'insiste.

Madame la Présidente Christine BOST : Ce n'est pas parce que vous allez continuer à asséner cela que cela va devenir une vérité, Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Non, mais en moins, cela fait du bien de le dire.

Intervention écrite de M. Poutou

Encore une fois, nous sommes favorables au développement du réseau de transport en commun. Cependant, nous défendons la gestion publique directe d'une régie des transports, sans recours à des prestataires privés. Cette délibération n'aborde pas cet enjeu crucial pour assurer la qualité du transport comme un service public. Rien n'est dit sur les moyens humains et matériels pour garantir cet objectif. De même, l'avis des organisations syndicales et des associations d'usagers n'est pas abordé. Pour ces raisons, nous préférons nous abstenir.

Madame la Présidente Christine BOST : Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Oui, merci Madame la Présidente. Rapidement, je n'avais pas prévu d'intervenir, mais je pense qu'il est encore bon, comme cela vient d'être évoqué par Monsieur Philippe POUTOU, que l'on entend par répétition que l'on se base sur la neutralité carbone. Je le rappelle, cela commence à être compris par certaines personnes, si vous mettez des logiques de quota carbone et d'atteindre la neutralité, vous êtes en train de créer un nouvel échange monétaire. Vous êtes complice de ce qui se passe en ce moment, c'est-à-dire la mise en place de la CBDC (Central bank digital currency) de la monnaie numérique. C'est le premier point.

Merci Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH, vous avez beau tourner la tête, je suis désolé de vous le dire.

Justement, sur cette intervention que je fais, c'est aussi sur le fait que l'on est sur une déclaration de projet public. Il est bon de rappeler que sur toutes les lignes et tout ce qui est type de transport, j'espère que l'on tiendra compte de la dangerosité d'abord de l'hydrogène, parce que c'est très explosif et il y a évidemment des conséquences pour les environnements. Là, on est sur une ligne qui passe à côté de Pellegrin, mais aussi dans les centres-villes, avec des bâtiments à proximité. On sait tout ce que cela peut induire. J'avais déjà fait une intervention au sujet du fait que ce n'est absolument pas du tout conseillé de faire de l'hydrogène à la fois sur les voitures comme sur les transports en commun. Hormis éventuellement, si on ne le remet pas dans le gaz de ville, qu'on le mette éventuellement sur certains modes de transport comme le bateau, on va dire, les gros bâtiments ou le rail. Petite parenthèse.

Deuxième point, concernant aussi la dangerosité de l'électricité, puisqu'il faudra sans doute y venir. Et là j'en viens au fait que j'avais une réponse de Madame Béatrice de FRANÇOIS qui n'avait pas su retrouver qu'un ferry scandinave avait été bloqué pendant trois jours par suite d'un incendie à cause des voitures qui avaient flambées à l'intérieur et qui depuis avait pris une décision de ne plus mettre de véhicules électriques sur ces ferries. C'est arrivé encore dernièrement avec cette fois-ci un ferry du côté de la Norvège. Il y a des conséquences importantes. Et cela veut dire quoi ? Cela veut dire aussi que je souligne le fait que l'information qui vous arrive est forcément filtrée. Parce que si vous ne les trouvez pas par vous-même, et que vous tapez en particulier sur un moteur de recherche bien connu qui s'appelle *Google*, je vous rappelle que *Google* paye 20 milliards de dollars chaque année à *Apple* pour que son navigateur soit par défaut. Ce qui sous-entend que quand c'est gratuit, c'est vous le produit. Merci.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur DUPRAT.

M. DUPRAT : Oui, Madame la Présidente, mes chers collègues, je ne vous parlerai ni de monnaie numérique, ni de *Google*, mais du sujet qui nous occupe. Je vais tenter, puisque l'art de convaincre c'est la pédagogie, de m'adresser à Monsieur Philippe POUTOU. Pour dire, Monsieur Philippe POUTOU, j'ai l'image de vous comme étant quelqu'un qui travaille ses dossiers et qui cherche.

Je vais vous proposer deux pistes que vous allez pouvoir regarder de près. Je vous invite à aller regarder ce qui se passe à la Régie des transports de Nice, et vous verrez qu'il y a autant de bus qui manquent au départ tous les jours que sur le réseau de Bordeaux qui est géré par une entreprise privée.

Comme quoi si jamais la Régie publique garantissait la présence de 100 % des conducteurs, cela se saurait, Monsieur Philippe POUTOU. Allez voir le réseau à Nice et vous verrez.

Deuxièmement, il y a une totale transparence sur ce sujet, et les gens l'ont bien compris. Il suffit de regarder le matin sur son application mobile et de voir les départs qui ne sont pas effectués. C'est une totale transparence. Cela a toujours existé, des bus qui ne partaient pas depuis des décennies. Mais aujourd'hui on le dit, on l'écrit et on permet aux gens de peut-être modifier un peu leurs déplacements.

Concernant les conducteurs, pareil, Monsieur Philippe POUTOU, venez, je vous invite à Saint-Aubin. Quand le bus est à Villepreux, il y a un peu de temps, vous poserez la question aux conducteurs et vous leur demanderez s'ils sont contents d'un bus express ou s'ils sont

mécontents. Et vous verrez la réponse qu'ils vont vous faire. Ils sont contents. Pourquoi ? Parce qu'ils ont des conditions de circulation qui se sont nettement améliorées par rapport aux lignes classiques. Voilà, tout simplement. Et qu'ayant une fréquence plus élevée, les gens râlent moins quand ils montent dans le bus parce que le précédent était il n'y a pas longtemps.

C'est facile de lancer des choses, mais allez à la rencontre des gens, n'écoutez pas forcément qu'un son de cloche et vous verrez qu'après, vous pourrez vous faire votre propre opinion.

J'ai écouté avec attention Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH qui a précisé que cette future ligne serait équipée de bus électriques. A cet effet, j'ai une question : A quelle date, les bus électriques de la ligne G, vont-ils être mis en service ? J'ai l'impression que c'est comme l'horizon, chaque fois que l'on s'en rapproche, la livraison s'éloigne. Je voudrais que l'on soit bien clair sur le sujet. Des échéances ont été communiquées : été, printemps, automne, hiver. Cela ressemble à une enquête 4 saisons. Seront-ils en service avant le 1^{er} janvier 2026 ?

Madame la Présidente Christine BOST : Je vais laisser Madame de FRANÇOIS répondre à cette question avec prudence.

Madame JUSTOME et ensuite Madame de FRANÇOIS.

Mme JUSTOME : Merci Madame la Présidente Christine BOST. Bonjour à toutes et à tous. Permettez-moi de souligner une autre qualité de cette excellente délibération, à savoir la dimension santé, avec le soin apporté à la qualité phonique du revêtement. Ainsi, la diminution attendue du bruit car moins de nuisances sonores en ville, c'est aussi une meilleure santé pour toutes et tous.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci d'avoir souligné cet élément qui est extrêmement important. Madame de FRANÇOIS.

Mme de FRANÇOIS : Merci Madame la Présidente. Il s'agit d'une délibération importante.

Je souhaite tout d'abord répondre aux questions relatives au manque de conducteurs. Il faut savoir que le délégataire est parfaitement au courant de la situation et est en train d'effectuer les recrutements nécessaires.

Pour répondre à la question de Monsieur Christophe DUPRAT, les bus seront bien évidemment mis en service avant la fin de l'année. Le seul bémol est que nous ne pourrions pas effectuer les formations cet été au regard des plannings des agents (congés...).

Madame la Présidente, c'est aussi le moment de faire un point sur la canicule. Cet épisode a été un peu historique, pour ne pas dire beaucoup historique, mais il est nécessaire que l'on s'y prépare puisque cela va sans doute se renouveler les années prochaines. À très court terme, le délégataire travaille en ce sens avec les services de la Métropole pour améliorer la circulation d'air dans les anciens bus MAN, c'est en cours.

À moyen terme, 40 bus VDL devraient être mis en service en 2025. En 2026, 42 Urbanways, 16 standards électriques, permettant ainsi la modernisation du parc avant l'été prochain.

Puis, sur le long terme, une réflexion est engagée sur l'adaptation de notre matériel roulant et des infrastructures face aux changements climatiques. Bien sûr, l'intégration de climatisations tropicalisées est à l'étude pour les prochains marchés.

Préciser aussi qu'il y a une différence entre un ferry norvégien qui a embarqué des véhicules électriques et nos bateaux de 50 passagers qui sont sans voiture en cale, à ma connaissance.

Voilà, Madame la Présidente, les précisions que je souhaitais vous apporter.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci. Deux nouvelles demandes d'intervention, Monsieur GARRIGUES, et ensuite, Monsieur SALLABERRY.

M. GARRIGUES : Oui, merci, Madame la Présidente. Très rapidement, concernant la problématique des retards et des bus supprimés. Il s'agit d'une ligne qui subit des services non effectués et non réalisés. C'est un problème pour les usagers. Il y a deux choses. Il y a les services non faits qui représentent quelques pourcents de l'offre et le problème important de la régularité. L'utilisateur peut avoir l'impression que les services sont non réalisés, mais ce sont les problématiques de régularité qui génèrent cela. L'objectif de cette ligne est d'améliorer cette régularité avec des sites propres, avec plus de couloirs de bus, une amélioration des franchissements, et puis aussi une augmentation de la fréquence, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, en heure de pointe sur la Lianes 8, on est au mieux à une fréquence de 12 minutes. Dès qu'un bus est supprimé on peut avoir potentiellement une attente de 24 minutes, ce qui est très pénalisant pour l'utilisateur. Comme cela a été souligné, on passe sur une fréquence de 5 minutes sur le tronçon central. En cas d'absence de chauffeur ou de problématique sur un véhicule, l'attente devient beaucoup plus réduite qu'elle ne l'est actuellement.

Concernant la question de l'offre, il y a bien sûr la question de la vitesse commerciale, c'est-à-dire que plus les bus vont vite, plus on augmente la vitesse des véhicules, et moins on a besoin de véhicules pour effectuer la même offre. C'est une question importante de notre réseau. Pourquoi on a des pratiques de manque de chauffeurs ? car la vitesse commerciale est en baisse, et si nous souhaitons assurer la même offre avec des bus qui vont plus lentement, cela génère une augmentation nécessaire du nombre de chauffeurs. Une dégradation de la vitesse commerciale de certaines lignes a été constatée ces cinq dernières années qui devrait être améliorée par les aménagements en site propre qui vont être réalisés.

Dernier point, le bilan carbone, il ne s'agit pas ici du quota carbone mais de la comparaison du coût carbone des aménagements. En effet, les travaux génèrent un impact carbone important, car il faut mettre de l'asphalte, il faut casser, refaire la chaussée. Nous comparons le coût carbone du projet aux gains et, au terme d'un certain nombre d'années, on estime le nombre d'années nécessaires pour compenser l'impact carbone du projet par les gains générés.

Vous avez évoqué l'hydrogène qui s'est avéré moins intéressant que les bus à batterie. C'est ce mode qui a été retenu au regard des gains qu'ils pouvaient apporter, et puis la possibilité de se recharger sur les trois terminus, la barrière Saint-Augustin, Villenave-d'Ornon et Malartic.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur SALLABERRY.

M. SALLABERRY : Merci Madame la Présidente. D'abord, nous féliciter du travail de la Direction sur ce sujet qui a commencé en 2017-2018. On parlait d'une ligne de tram qui devait faire Cenon gare jusqu'à Gradignan, on arrive à ce projet aujourd'hui.

Je voulais aussi vous faire part de notre grande satisfaction sur peut-être une première, le fait de mélanger les travaux et la compatibilité d'un bus express avec l'ouverture de la gare de la Médoquine, afin d'éviter que l'on superpose les travaux et qu'on les effectue en même temps. C'est vraiment un point très positif du travail des équipes, y compris avec les équipes de la SNCF.

Une crainte dont je vous ai souvent parlé, et qui restera la nôtre, la coexistence de beaucoup de chantiers en même temps, y compris pour la mise en œuvre du déploiement du RCU (Réseau de chauffage urbain), dont Madame Claudine BICHET nous parlera tout à l'heure, c'est-à-dire éviter l'encombrement de points stratégiques d'entrée de mobilité de la Métropole, notamment sur 16 et 17, et enfin, sur la base d'une livraison attendue avant Noël du bus express, de reproposez à Madame la Vice-présidente la proposition que nous avons faite : peu de gens aujourd'hui connaissent le standard du bus express sur la Métropole. Il y a la ligne G qui fonctionne bien. Quelques années de travaux sont à prévoir. Je pense qu'il faut réserver un bus pour une journée et se rendre au sein des villes qui seront traversées et les maires qui seront volontaires, de Bordeaux jusqu'à Gradignan, en allant jusqu'à Villenave-d'Ornon. Une journée durant laquelle on puisse faire découvrir les nouveaux bus électriques de façon à rassurer la population.

Voilà la proposition, Madame la Présidente que je reformule ici, aujourd'hui.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur ROSSIGNOL-PUECH pour conclure.

M. ROSSIGNOL-PUECH : Merci beaucoup. Tout d'abord remercier évidemment les services qui portent ce projet de main de maître, et remercier aussi les collègues pour leurs commentaires et leurs interventions très positifs.

Comme Madame Béatrice de FRANÇOIS et Monsieur Christophe DUPRAT l'ont précisé, les chauffeurs souhaitent conduire sur les lignes de bus express car le matériel roulant est neuf, et encore plus bientôt, avec l'arrivée des bus électriques, mais aussi parce que les aménagements effectués font que c'est très agréable à conduire. Plus on aura de lignes de bus express et d'aménagements de qualité, plus les conditions de travail seront améliorées pour les chauffeurs.

Evidemment que le nombre de chauffeurs est prévu et se discute comme l'a précisé Madame Béatrice de FRANÇOIS dans le cadre des relations avec KBM (Kéolis Bordeaux Métropole).

Concernant les fréquences et l'inquiétude possible quant à la fréquentation et à l'évolution des fréquences, des discussions sont en cours et portées par Madame Béatrice de FRANÇOIS avec l'ensemble des communes. Nous constatons tout de même que la ligne G fonctionne et est un grand succès. C'est d'ailleurs ce qui nous fait dire qu'il va falloir commencer à envisager une évolution ultérieure dans les années à venir de matériel roulant pour passer à des bus non pas de 18 m mais à 24 m. Ils n'ont pas une articulation, mais une double articulation qui pourra bientôt exister, des bus électriques de 24 m. D'autant plus que les itinéraires des bus express sont pensés pour cela. Voilà, exactement. On a prévu. On a anticipé. Je pense que cela sera une évolution, et qu'il y aura de plus en plus de personnes dans les bus.

Je pense que l'on a à peu près répondu à toutes les interrogations. Rappeler quand même les dates qui arrivent : l'arrêté préfectoral attendu pour la mi-septembre 2025, Madame la Présidente, si le Conseil vote cette délibération, ce que l'on pense. Premiers travaux ponctuels de concessionnaires fin septembre, début octobre 2025. Cela va arriver vite. Des

réunions publiques d'information dans l'ensemble des communes, chers collègues, sont prévues à l'automne pour présenter les phasages des chantiers et d'infrastructure qui démarreront dès le printemps 2026 pour, on espère, une inauguration fin 2027, début 2028. Je pense aussi qu'il est prévu la proposition d'exposer, de faire tester les bus électriques, n'est-ce pas Madame Béatrice de FRANÇOIS, sur l'ensemble des communes traversées.

Madame la Présidente Christine BOST Merci mes chers collègues. Comme un nombre d'entre vous, on peut se réjouir de cette délibération qui voit notre réseau de bus express continuer à progresser et fort de l'expérience de la ligne G, je ne sais pas si cela a été dit, mais nous avons enregistré des pics de fréquentation à 32 000 voyageurs/jour déjà durant le mois d'avril et avec, c'est vrai, de la part des usagers, de grandes satisfactions, peut-être même un peu trop à certaines heures.

Je mets aux voix cette délibération d'importance. Elles le sont toutes. Cette délibération est adoptée.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Délibération suivante, Madame la secrétaire de séance.

Mme BICHET : Merci Madame la Présidente Christine BOST.

Nous passons à l'affaire n°40 dans la délégation de Madame Béatrice de FRANÇOIS : Concession de services de transport public urbain de voyageurs et de services de mobilités durables de Bordeaux Métropole – Évolution de l'offre TBM 2025 – Décision – Autorisation.

Mme DE FRANÇOIS

(n°40) Concession de service de transport public urbain de voyageurs et de services de mobilités durables de Bordeaux Metropole - Evolutions de l'offre TBM 2025.

Madame Béatrice de FRANÇOIS présente le rapport.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur DUPRAT.

M. DUPRAT : Madame la Présidente, Madame la Vice-présidente, cette délibération est beaucoup plus importante que l'on pourrait le penser. D'abord, merci car pour la première fois, depuis le début de cette mandature, nous avons pu avoir deux réunions : une première où nous avons exprimé nos besoins des communes et une seconde où des réponses ont été apportées aux questions posées, ce qui dénote que cette méthode est bonne puisqu'il y a eu finalement peu de retours négatifs aux propositions.

Je constate beaucoup d'avancées importantes. D'abord, la desserte gare/aéroport en tramway pour le mois de décembre, c'est tout de même un point important. Nous étions une agglomération qui n'avait pas de liaison entre les deux et cela va être maintenant le cas, grâce aux travaux impactant.

Également une augmentation de la fréquence sur le tronçon commun Cenon gare sur la ligne A à 2 min 30, ce qui est quand même une fréquence relativement importante. On est sans doute arrivé à 2min30. D'ailleurs, il faut le dire, au maximum de ce que l'on peut faire, sinon après se posera vraiment, à un moment donné, la difficulté de la circulation des voitures, Porte de Bourgogne, au niveau supérieur, parce qu'un tramway toutes les 2min30, cela fait plus un autre qui croise, cela va faire beaucoup de trafics.

Remercier aussi les communes qui ont accepté de diminuer leur offre. Cela ne va pas de soi. À quelques mois d'élection municipale, il aurait été plus facile pour chacun d'entre nous de demander une offre supplémentaire plutôt que d'accepter une diminution de l'offre. Cela a été possible pour une raison très simple, c'est qu'en face des chiffres, à un moment donné, il faut être raisonnable. On ne peut pas maintenir des choses si en face il n'y a pas de voyageurs. On le sait bien, et tout peut être, à mon avis, remis en cause si demain on avait une augmentation de la fréquentation.

Voilà les quelques mots que je souhaitais dire. C'est une délibération, à mon sens, très importante.

J'ai oublié une chose : le retour à la Liane 1 qui desservira sans être couplée à l'ancienne Liane 4 Pessac. La méthode qui avait été proposée en urgence n'a pas donné entièrement satisfaction. Nous allons nous retrouver avec quelque chose d'intéressant à plusieurs titres. D'abord, parce que Mérignac retrouve sa liaison avec la gare Saint-Jean, mais surtout l'allègement de la ligne G entre la gare Saint-Jean et le centre de Bordeaux au cours d'Albret qui va permettre d'avoir deux lignes qui vont effectuer ce trajet-là et demander plus de places pour tous les voyageurs qui ont besoin de se déplacer. Il faudra se poser la question lors de la prochaine mandature de la desserte de la gare Saint-Jean.

Au jour où nous aurons Canopia, les deux lignes LGV (Ligne à grande vitesse), une vers l'Espagne, l'autre vers Toulouse, où nous serons aux alentours, Canopia y compris, quelque part entre 35 et 40 millions de voyageurs, de passagers, de clients, dans ce secteur-là, nous n'y arriverons pas avec une seule ligne de tram et avec quelques lignes de bus express. On a une mandature devant nous pour pouvoir traiter de ce sujet qui méritera d'être regardé avec beaucoup d'attention.

Merci en tout cas aux services pour les informations très précises qu'ils nous communiquent quant aux fréquences, au nombre de voyageurs, etc., nous permettant ainsi plus facilement de prendre des décisions qui, quelquefois, ne sont pas faciles à prendre.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur DUPRAT pour ces remarques. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Sur cette délibération, on a, à peu près, la même discussion que la délibération précédente. Je vais éviter de trop répéter. On avait prévu aussi d'intervenir, mais cela me permet de répondre aussi à Monsieur Christophe DUPRAT par rapport à ce qu'il a dit surtout dans la délibération précédente. Monsieur Christophe DUPRAT qui est un maire de droite, et cela se voit, n'arrive pas à imaginer que les services publics, c'est un peu différent de la gestion privée. Il met exactement sur le même niveau une gestion publique et une gestion privée. Par contre, on peut être d'accord. Ce n'est pas parce que c'est public que cela garantit un effectif suffisant, que cela garantit des bons revenus, que cela garantirait la gestion publique. Malheureusement, depuis de nombreuses années, et ce fait est envahi par une gestion libérale, une gestion managériale classique comme dans le privé avec une obsession des économies à faire. Ces économies se font dans le public comme dans le privé maintenant sur le dos du personnel. C'est vrai. On le voit aujourd'hui avec l'hôpital. On le voit aujourd'hui avec l'école. Ce n'est pas parce que c'est un hôpital public, que c'est une école publique que tout va bien. Il y a des problèmes de personnel, des problèmes de revenus, des problèmes de conditions de travail, des problèmes de souffrance au travail, des problèmes de harcèlement. Le public ne garantit pas cela. Mais, il ne le garantit pas parce que, justement, ce sont des gestions libérales, des gestions managériales qui relèvent des gestions du privé. Cela fait des décennies que cela arrive.

Le problème que l'on a, c'est que l'on pense que les services publics pour les besoins fondamentaux de la population dans les secteurs économiques fondamentaux, on pense que cela doit être une gestion publique parce que cela évite justement l'accaparement d'une partie de l'argent dans les poches du privé tout simplement. Mais cela la droite n'arrive pas à l'imaginer. La droite visiblement, pas tous heureusement, mais plutôt semble se moquer un peu de l'existence des services publics, on le voit depuis très longtemps et les gouvernements successifs, et pas que les gouvernements de droite, sacrifient et démantèlent les services publics. Ils n'en ont rien à faire. Ce n'est pas grave. Les riches auront toujours des cliniques pour se soigner. Ils auront toujours des moyens de s'éduquer, de se transporter. Par contre, les services publics sont plus importants pour les gens qui ont moins d'argent, pour les couches populaires défavorisés. C'est là où on insiste là-dessus parce qu'évidemment, seuls, les services publics gérés comme des services publics peuvent garantir l'accès aux soins, l'accès à l'éducation, l'accès au transport, et cela, on y tient.

En plus, vous avez la gratuité du transport. Évidemment, c'est encore plus simple. C'est pour cela aussi que l'on revendique un accès gratuit pour l'ensemble de la population parce que le déplacement est un besoin fondamental. Cela devrait être la gestion par un service public. C'est pour cela que je le répète, parce que j'ai vraiment l'impression que finalement, toutes ces choses avec les politiques libérales qui sont venues depuis très longtemps, on n'en mesure même plus l'importance. Puis, surtout, c'est aussi une question sociale. On n'en mesure plus l'importance parce que les classes sociales, les plus défavorisées n'ont pas tellement droit à la parole.

C'est révélateur, une fois de plus, car la délibération ne donne pas la parole au personnel directement concerné par les modifications et l'évolution du réseau de transport. On ne donne pas non plus la parole à des associations de consommateurs, d'usagers des transports. C'est révélateur aussi d'une sorte de mépris qu'il peut y avoir du côté des élus, du côté des collectivités. On se moque. On ne prend pas en compte. Cela vous amène à dire des choses, qui ne correspondent pas à la réalité. Parce qu'autant on va dire : oui, c'est vrai, du point de vue de la gestion financière, on n'est pas bon, on n'y connaît pas grand-chose, on n'a pas de formation, et tout cela est vrai. Il y a des tas de choses que l'on ne sait pas. Il y a des tas de choses dont on peut être conscient de nos limites, au niveau des compétences. Par contre, sur les conditions de travail des gens, je pense que vous ignorez complètement ce qui est en train de se passer. Vous ignorez, cela va avec le fait que vous vous en moquez, je pense, mais vous ignorez parce que la réalité aujourd'hui, c'est qu'il y a une véritable souffrance au travail dans le personnel de TBM. Là, quand vous dites, et cela est assez surprenant d'entendre : ne vous inquiétez pas, on a le temps d'anticiper. Il y aura les effectifs qu'il faut. Alors qu'on voit que depuis des années, il manque des dizaines et des dizaines de chauffeurs et que l'équipe d'entretien est dégradée.

Tous ces problèmes-là, cela ne semble pas du tout vous percuter. On ne peut pas croire cela. Le problème qui est posé c'est que l'on est d'accord avec les réflexions que vous mettez en avant sur comment on peut faire progresser le réseau de transport, comment on peut le rendre plus écologique, on est d'accord avec cela. Les voies propres, les bus électriques, tout ce qui est en train de se faire, on est d'accord avec cette évolution-là, mais on ne peut pas discuter de cela sans réfléchir, sans poser le problème des moyens humains. Encore une fois je le redis, même si cela embête Madame la Présidente Christine BOST, mais je le redis parce que ce n'est pas possible de discuter d'un truc, de se vanter d'un truc qui va se mettre en place parce que la réalité ne sera pas cela. On insiste là-dessus. Ce sont des choses qui nous apparaissent fondamentales. C'est pour cela que cela fait un lien toujours avec la question du service public.

Je pense que j'ai dit l'essentiel. On est d'accord sur un aspect évidemment de la délibération. Par contre, ce que l'on n'est pas capable de valider, c'est la suppression des lignes parce que là, on ne sait pas. Vous dites que telle suppression de lignes va être récupérée par une

modification. Peut-être que c'est vrai, mais on n'en a pas la compétence. On n'est pas en mesure de savoir si la suppression de la ligne va être une équivalence, et que cela ne va pas dégrader les conditions de transport d'une partie des habitants de la Métropole. On n'en sait rien. De ce point de vue-là, on n'a pas d'avis. On n'ose pas, on ne sait pas.

On est en désaccord avec cette façon de construire des délibérations qui ne posent pas les problèmes des moyens humains, qui ne donne pas la parole aux personnes qui sont directement concernées. C'est pour cette raison que l'on vote contre la délibération.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur POUTOU, mais arrêtez de penser ou de vouloir faire croire que nous ne sommes pas des élus responsables et que seul vous détenez la vérité et les bonnes orientations. En disant cela, non seulement vous nous faites offense, mais vous faites aussi offense aux services avec lesquels nous travaillons. Monsieur CHAUSSET.

M. CHAUSSET : Madame la Présidente, chers collègues, plusieurs points à souligner. Premier point, la ville de Mérignac se félicite de la modification qui a été apportée sur la destination de la Liane 1, chose que Monsieur le Maire et les usagers avait demandé. Il est vrai que des décisions ont été prises au regard des difficultés et c'est une bonne chose. Preuve que nous avons été entendus d'autant que la Liane pourra aller avec la fusion de la Liane 6, jusqu'à l'Aréna et jusqu'à Artigues. C'est une très bonne chose, et nous nous en félicitons.

Concernant les autres modifications, cela démontre aussi que contrairement à ce qui peut être dit par ailleurs, il y a beaucoup d'argent investi dans ce service public qui n'est par conséquent pas du tout appauvri. Il y a une vraie prise en compte de la mobilité à tous les niveaux. On peut s'interroger notamment sur un certain nombre de points, notamment le terminus partiel, je ne vais pas trop entrer dans les détails, sur Cenon. Je pense qu'il y aurait utilité à peut-être le repousser sur le secteur de la Butinière.

Un certain nombre de choses qui me font dire que suite aux différents débats que nous avons eu, que ce que l'on voit là à travers les BEX, à travers cette délibération, et aussi avec le sujet d'actualité dont on n'a pas beaucoup parlé qui est celui de la conférence de financement qui a eu son aboutissement, si je peux me permettre, hier où on s'avère que la montagne accouche d'une souris. Il n'y aura pas beaucoup d'argent pour nous, pour les AOM (Autorité organisatrice des mobilités) en tout cas, peut-être un fléchage des recettes des autoroutes, 3 milliards ou 4 milliards qui seront absorbées en partie par les rénovations des routes, et peut-être par la SNCF, on ne sait pas trop. En tout cas, il n'y aura pas grand-chose *a priori* pour les AOM.

Une interrogation aussi sur les financements des SERM (Services express régionaux métropolitains), ce que l'on appelle des RER métropolitains dont je n'ai pas à épiloguer là-dessus, mais ce qui me fait dire que nous, Métropole, nous, autorités organisatrices de transport, on ne pourra compter que sur nous pour faire évoluer notre réseau. Notre principale recette, notre principale ressource, c'est notre réseau, c'est notre patrimoine. Notre patrimoine aujourd'hui, c'est ce que l'on met en place et ce que l'on a conçu depuis plus de 20 ans, c'est-à-dire notre réseau de tramway qui est l'armature de notre réseau de mobilité. Notre principale ressource, est notre réseau. Il faut la maintenir bien sûr, la rénover, l'améliorer. C'est en partie ce qui est fait. Il faut aussi hiérarchiser, c'est ce que l'on essaie de mettre en place. On n'essaie pas, on le met en place avec la ligne G, avec les futurs BEX. C'est important.

Nous avons et avons eu des débats sur l'avenir métro. On le voit d'ailleurs à travers la future ligne E et la future ligne F, dicit Monsieur Christophe DUPRAT. Je plaide, Madame la Présidente, pour que l'on ait une vraie réflexion et une vraie étude sur le futur de notre réseau

de tramway avec ce que l'on est en train de construire. C'est-à-dire une vraie vision et une vraie réflexion jusqu'à l'horizon 2040. Je suis intervenu à plusieurs reprises sur le dossier relatif au pont Chaban. L'idée, c'est qu'il est nécessaire de mailler notre réseau.

Monsieur Christophe DUPRAT a parlé de la gare Saint-Jean. Nous savons en effet que la gare Saint Jean est notre point faible. Il va falloir que l'on réfléchisse comment mieux la desservir avec le tramway.

Un autre problème aussi : l'arrivée des voitures, + 48 000 voitures à l'horizon 2040 provenant surtout de Belin-Béliet, du sud Gironde. C'est la vraie difficulté. Pourquoi ne pas réfléchir et étudier au passage du tramway jusqu'à l'Aréna, voire jusqu'au décathlon de Bouliac.

Madame la Présidente Christine BOST : Dernier point Monsieur CHAUSSET.

M. CHAUSSET : Dernier point, cela n'a pas été cité par Monsieur Christophe DUPRAT. Il le cite à chaque fois. La nécessité d'une gestion de la mobilité au niveau du Département, au niveau de la Gironde, un syndicat mixte, un conseil d'orientation, mais il faut réfléchir à cela. Je pense qu'il y a urgence parce qu'il faut que l'on puisse discuter de façon coordonnée sur tous ces problèmes de mobilité. Je vous remercie.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur CHAUSSET. C'est un bon résumé de la conclusion de notre séminaire au cours duquel d'ailleurs je vous ai proposé d'organiser un groupe de travail pour se projeter sur l'évolution de notre réseau de tramway et proposer à l'ensemble des groupes d'y participer.

Je vois qu'il y a de nombreuses demandes d'intervention. Monsieur TROUCHE.

M. TROUCHE : Merci Madame la Présidente. Beaucoup plus brièvement. J'entends tout le bien qu'il faut penser des améliorations qui sont proposées au titre de cette délibération. J'ai juste un étonnement sur le fait que ces améliorations censées aboutir à une amélioration de l'attractivité de notre réseau se traduisent par une baisse des recettes. Je comprends difficilement *a priori*. Merci.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci. Madame LOUNICI.

Mme LOUNICI : Merci Madame la Présidente. Je vais revenir au niveau communal, même si j'entends parfaitement qu'une vision globale est nécessaire pour développer ce réseau structurant que nous avons la chance d'avoir sur notre territoire, et que nous sommes très heureux bien évidemment d'en profiter. Il est vrai que ce réseau continue de croître et de se développer en essayant de prendre en compte, dans la mesure des moyens que nous avons, les besoins des usagers, les besoins des habitants et les besoins des élus, des communes. Néanmoins, à Pessac, toutes nos demandes n'ont pas été prises en compte puisque je lis dans la délibération, demande communale prise en compte. À Pessac, nous avons notamment une demande qui était prégnante et qui était importante pour les habitants qui était la prolongation de la ligne 1 qui s'arrête à Magonty qui est pratiquement le dernier quartier de la ville de Pessac. Nous le regrettons fortement parce que c'est une demande qui revient assez régulièrement au niveau des usagers. Cette demande n'a pas abouti et nous le regrettons, mais je vois qu'il y a également d'autres réajustements qui vont être faits. Je m'inquiète de voir la fusion de la ligne 1 et de la ligne 6, la ligne 1 étant une ligne également structurante de la ville de Pessac, mais qu'il y a également des ajustements au niveau de la ligne 24 qui dessert justement Magonty jusqu'à Bordeaux centre. Je pense que l'on va rester vigilant par rapport à ces modifications en espérant que, du point de vue de la régularité, elles vont voir cette régularité s'améliorer, cette vitesse commerciale également s'améliorer. Nous allons voir.

Enfin, une dernière remarque. Je suis une utilisatrice régulière du réseau, et j'utilise l'application TBM comme nous tous. Je regrette que ces modifications ne figurent pas sur cette application, ce qui pourrait permettre aux usagers de se projeter parce qu'en septembre, c'est la rentrée. Je regrette que toutes ces modifications dont nous discutons soient difficiles à retrouver sur Internet et notamment sur l'application TBM. Merci.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci Madame. Monsieur DUPRAT.

M. DUPRAT : Madame la Présidente. Ce que nous disons ici est filmé et enregistré. Il ne faut pas laisser dire n'importe quoi. Monsieur Philippe POUTOU est monté d'un étage, il est maintenant dans le public. Je voudrais quand même lui répondre. Les 103 autres élus ne vivent pas 24 heures sur 24 dans cet immeuble et ne descendent pas une fois tous les deux mois dans l'hémicycle pour se réunir. On vit dans le territoire métropolitain. On rencontre des gens. On prend les transports en commun. On discute avec les gens. Vous ne pouvez pas affirmer que nous prenons des décisions tous seuls hors sol dans notre coin. Dès qu'un bus ne passe pas, j'ai mon téléphone qui sonne où je reçois un sms, je me renseigne, et je vais voir ce qui se passe. On a cette proximité avec le public. C'est le rôle majeur des élus communaux qu'ils soient de droite, de gauche, du centre ou sans étiquette. Vous, êtes en prise directe avec des leaders d'opinion, ce qui est totalement différent. On est en relation avec les vraies gens, et pas simplement avec ceux qui sont proches autour de vous. Accepter qu'à un moment donné vous pouvez défendre une opinion, c'est tout à fait normal, vous avez votre vision des choses. C'est tout à fait normal, mais ne considérez pas que tous les autres ne sont pas comme vous à rechercher l'avis de la population.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur DUPRAT. Comme diraient certains, je plussoie. Madame de FRANÇOIS.

Mme de FRANÇOIS : Madame la Présidente. Je souhaite tout d'abord signaler que notre réseau s'adapte très facilement. Par exemple, courant 2026, des constructions vont être livrées dans le quartier du nouveau collège du Taillan. A cet effet, des réflexions sont en cours afin d'adapter les dessertes à cette nouvelle zone. Comme Monsieur Christophe DUPRAT l'a signalé : nous sommes en prise directe avec les usagers, les maires bien sûr, les élus et services en charge de ce dossier. J'en profite pour les remercier. C'est simple sur le papier ou lorsque nous l'annonçons, mais ce sont des heures et des heures de travail très précis en commun par les services de la Métropole et Keolis. Il faut vraiment se rendre compte de leur charge de travail et de leur réactivité face aux événements qui se produisent. Chaque jour, un événement se produit et il faut réagir, s'adapter et résoudre.

Je me permets de répondre à Monsieur Philippe POUTOU qui n'est pas présent et cela est bien dommage. Nous rencontrons les usagers plusieurs fois par an via la CCSPL (Commission consultative des services publics locaux), les comités d'usagers. Nous discutons des améliorations, les entendons et lorsque c'est possible, nous répondons à leur demande.

Il est vrai que le délégataire assure la gestion de son personnel, mais ce n'est pas pour cela que la Métropole ne s'y intéresse pas. Il n'y a qu'à reprendre ce qui est écrit dans la DSP par rapport au personnel et les attentes de la Métropole sur le personnel. Je peux vous dire qu'il y a des attentes fortes et qu'au moins deux fois par an, je rencontre, accompagné des services de Bordeaux Métropole, les organisations syndicales de KB2M (Kéolis Bordeaux Métropole Mobilités). Cela, il faut le savoir, c'est important, et on discute. Nous sommes en dialogue permanent.

Concernant la baisse des recettes, je voudrais répondre parce qu'il ne s'agit pas de la baisse des recettes par rapport au nouveau réseau mais simplement par rapport au prévisionnel de contrat. Non par rapport aux recettes réelles.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci Madame de FRANÇOIS. Pardon, j'ai oublié de donner la parole à Monsieur ESCOTS, avant les conclusions, et Monsieur GARRIGUES.

M. ESCOTS : Quelques éléments, cette délibération et la précédente, présentées par Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH, démontrent l'avancement du schéma des mobilités et la façon dont notre Métropole apporte une réponse forte en matière d'enjeux de mobilité. Nous ne pouvons que nous en féliciter.

En revanche, l'intervention de Monsieur Gérard CHAUSSET ouvre un débat plus large sur l'avenir. S'est déroulé, ici même, il y a quelques jours de cela, un séminaire sur les mobilités qui pose un double enjeu : Comment décarboner complètement nos mobilités et comment financer cette ambition ?

Concernant la décarbonation, il faut avoir en tête que les projections présentées via l'étude effectuée à l'horizon 2040, nous indiquent plus de 67 000 déplacements en voiture par rapport à aujourd'hui en 2040, dont 25 000 internes à la Métropole. Est-ce que c'est cela que nous voulons pour notre avenir ? Est-ce qu'il y aura 25 000 voitures de plus en circulation sur le territoire de la Métropole, rien que dans les déplacements internes ? 67 000 si on ajoute les flux d'échanges entre la Métropole et l'extérieur de la Métropole. Il y a un réel enjeu sur ce sujet qui suppose de renforcer le réseau. Vous connaissez notre position en faveur du métro. On ne va pas ouvrir le débat ici. Mais l'enjeu, que ce soit pour le métro ou autre : qu'est-ce que l'on propose pour ne pas avoir ces 25 000 voitures en plus à l'horizon 2040 ? 67 000, si on compte les échanges et les flux extérieurs. Il y a plusieurs choses qui existent. Cela a été regroupé. Il n'a pas pu en parler, mais mon camarade, Monsieur Loïc FARNIER, tout à l'heure, voulait intervenir sur le sujet du car express de Blaye en disant qu'en effet, il ne fonctionne pas trop mal. Ce n'est pas un échec, mais ce n'est pas non plus une franche réussite parce que le car est encore dans les embouteillages, et qu'il mériterait sans doute d'avoir, soit un site propre, soit que l'on travaille à une autre solution. C'est par exemple l'idée de rouvrir la ligne entre Blaye et Saint-Mariens. Il y a des choses à développer. On a besoin de quelque chose de très structurant. Nous pensons que c'est le métro, mais cela peut être autre chose. Quelles solutions met-on en place pour faire baisser la part modale de la voiture dans les générations futures ? Tout cela, il faut le financer. Et j'entends Monsieur Thomas CAZENAVE qui râle. C'est marrant parce qu'il râle toujours quand les communistes interviennent. C'est que l'on doit le titiller un peu.

Le sujet du financement, Monsieur Gérard CHAUSSET a fait le compte-rendu de la conférence. Je pense qu'il est nécessaire que l'on se batte sur deux ou trois points : le déplafonnement du versement mobilité. Que nous prenions ce sujet à bras-le-corps et que nous le portions collectivement. Ce besoin de déplafonner le versement mobilité pour nous permettre de continuer à être ambitieux en matière d'investissement dans le réseau de transport.

Des dispositifs ont été développés pour le Grand Paris : la taxe sur les surfaces de parking, les grandes surfaces et les bureaux. Nous pourrions nous en inspirer de façon à générer des moyens nous permettant de financer le réseau. On a toujours dit que ces nouveaux financements doivent servir à renforcer le réseau, être ambitieux en matière d'augmentation de la part modale pour les transports en commun, être ambitieux en matière de décarbonation, être ambitieux aussi d'un accès au réseau. Comment construit-on pas à pas la gratuité des transports. Aujourd'hui, et les communistes s'en félicitent, il y a le sujet du Grand Stade. Nous sommes très heureux qu'il soit géré désormais en régie. On est très heureux aussi que Madame la Vice-présidente aux finances et les services aient trouvé cette solution qui nous permet finalement, en remboursant le prix aujourd'hui, d'économiser 13 millions au total, mais il y a d'autres sujets qui ne sont pas concernés par des sommes aussi

importantes. C'est par exemple le Pass Pitchoun. Je l'ai déjà évoqué ici. En matière d'abonnement, on fait payer aujourd'hui les transports en commun de cette Métropole aux enfants de moins de 10 ans. Quand on regarde le nombre d'abonnés à ce Pass Pitchoun, on se dit que soit les familles s'appliquent elles-mêmes à la gratuité, soit qu'elles renoncent à prendre les transports en commun avec leurs enfants. Cela ne rapporte que 250 000 euros sur les 80 millions de recettes de la billetterie. Quand on prend des décisions en 80 millions d'euros, on aurait pu prendre, on pourrait prendre, peut-être au Conseil métropolitain de septembre, Madame Présidente, une décision, 250 000 euros, on applique la gratuité pour les enfants de moins de 10 ans.

Nous n'avions pas initialement prévu d'intervenir sur le sujet relatif à l'offre TBM, mais les différents échanges nous ont amenés à évoquer à la fois le sujet de l'ambition sur la décarbonation, le sujet des nouveaux financements à aller chercher et le sujet de la gratuité que nous gardons en tête. Merci.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci. En même temps, c'est pratique, qui que l'on soit, sans avoir prévu forcément d'intervenir, nos interventions sont à peu près toujours les mêmes, elles sont toujours prêtes à surgir, quel que soit le moment. Monsieur GARRIGUES.

M. GARRIGUES : Cela va être rapide. Je souhaite soulever un point de cette délibération qui est assez commun à plusieurs éléments qui est celui de la diamétralisation des lignes et des problématiques lorsque nous les supprimons. Je voulais vous remercier d'avoir accepté de reprojeter la Liane 4 vers Mériadeck, puisque c'était très attendu par les usagers, et l'ajout de correspondance à l'époque entre la Liane 4 et la Liane 5 pour rejoindre les Quinconces était problématique. Cela l'est toujours, puisque la ligne n'est pas prolongée jusqu'aux Quinconces, mais sachez que l'ajout de correspondance, lorsqu'on modifie des itinéraires afin que les lignes ne soient plus diamétrales, de périphérie à périphérie, pose de vraies contestations. Monsieur Gérard CHAUSSET l'a évoqué tout à l'heure avec la Liane 1. À l'époque, sa desserte vers la gare a posé beaucoup de problèmes aux usagers. On pourrait aussi reciter le projet auquel vous avez finalement renoncé de suppression de la Liane 9 entre Brandenburg et la place Latule. Ce sont des sujets qui sont importants.

Madame la Présidente, je voulais vous suggérer de tenir compte de ces problématiques rencontrées par le passé, de cette contestation des habitants, pour en profiter pour modifier dans le même sens votre projet de ligne de car express entre la gare Saint-Jean et Arès, dont vous avez prévu de ne plus faire passer l'itinéraire par le cœur d'Andernos, le cœur d'Arès et le Cap-Ferret. C'est exactement la même chose que ce que l'on évoque. Des contestations ont lieu parce que vous ajoutez des correspondances sur des lignes qui vous obligent à revenir en arrière après par des délibérations comme celles-ci. Je vous invite à ne pas faire les mêmes erreurs à l'avenir, et dès le début, à anticiper ces problèmes et à renoncer à rajouter ces correspondances qui seront très fatigantes pour les usagers.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur GARRIGUES. Comme on se l'est déjà dit il y a quelques jours, la Métropole n'ambitionne pas de faire de l'ingérence sur les autres territoires qui font leurs propres choix en termes de tracés et de mobilité. Madame de FRANÇOIS.

Mme de FRANÇOIS : Quelques éléments de réponse, si vous me le permettez, Madame la Présidente, pour notamment répondre sur la thématique de la gratuité. Actuellement, la gratuité est appliquée pour les 0-5 ans. Ne pas oublier également qu'en terme de tarification solidaire, nous sommes la seule Métropole qui l'appliquons aux personnes qui ont peu ou pas de ressources, correspondant au tiers des usagers, ce qui est tout de même important.

Il faut aussi savoir que l'utilisateur ne supporte que, 30 % des coûts d'exploitation du service, hors investissement, contre 34 % en 2019. Il faut savoir également que les recettes de TBM sont de 96 millions d'euros en 2024 pour un forfait de charge d'environ 330 millions. Même si la délibération porte sur 2025, on parlait des perspectives jusqu'à 2040, mais il va bien falloir financer tout cela. Et je ne pense pas que la Métropole puisse se permettre de se priver de financement pour aller plus loin, tout en faisant attention aux plus fragiles. Nous avons notamment mis également en place la gratuité au bénéfice des personnes en situation de handicap.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci Madame la Vice-présidente. Cette fois-ci, nous pouvons délibérer.

Majorité
Abstention : Monsieur MARI

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame ROUX-LABAT

Monsieur le secrétaire de séance, Monsieur PUYOBRAU.

M. PUYOBRAU : Projet de délibération n°21, Monsieur Patrick LABESSE, comme rapporteur, s'agissant de la collecte des traitements des déchets – Rapport sur le prix et la qualité du service public 2024 et rapports des concessionnaires – Avis et information.

M. LABESSE

(n°21) Collecte et traitement des déchets - Rapport sur le prix et la qualité du service public 2024 et rapports des concessionnaires - Information et avis

Monsieur Patrick LABESSE présente le rapport.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur LABESSE. Madame FAHMY.

Mme FAHMY : Madame la Présidente. Monsieur le Vice-président, merci pour cette présentation détaillée. Je crois qu'il est important de le souligner et je voudrais remercier au nom des participants du comité de pilotage pour l'engagement et l'implication quotidienne et la vraie professionnalisation de nos agents et des services et leur suis, à titre personnel, assez reconnaissante du travail qu'ils ont fourni tout au long de ce mandat.

Je vous remercie également pour votre engagement. On sait que ce n'est pas facile. La thématique des déchets intéressant peu de monde, et pourtant la politique environnementale est un thème sensible et important. Je sais que vous avez fait preuve de patience et de persévérance puisqu'en matière de déchets, on dit souvent : ce n'est pas moi, c'est la Métropole, et pourtant Dieu sait si votre action et l'action de la Métropole ne peut avancer et fonctionner que si vous avez le travail des maires à vos côtés. Je crois qu'il ne sert à rien de se rejeter sans cesse la balle et on peut se le dire ici aujourd'hui, c'est un travail commun entre la Métropole et les communes.

Sur les chiffres exposés aujourd'hui et sur le mandat en général, les avancées, pour le groupe Renouveau Bordeaux Métropole, vous le savez, sans doute quelques regrets, bien sûr. Nous avons beaucoup échangé au début de ce mandat, nous étions les seuls à être favorables à une collecte en porte-à-porte des biodéchets. Je ne peux que regretter surtout le retard qui a été pris et en cela, bien sûr, le travail conjoint Métropole/commune est également important pour avoir tous les points de déploiement des bornes à déchets

alimentaires. Nous sommes pour ce rapport 2024 à 400 bornes sur les 1 600 attendues alors que l'obligation d'avoir une solution de tri pour les biodéchets est applicable depuis le 1^{er} janvier 2024.

Sur les chiffres que vous avez exposés, on constate un progrès des habitudes de gestes qui s'installent, des habitudes de comportement, mais en matière, par exemple, d'ordures ménagères résiduelles, les poubelles noires, on va le dire simplement, je vois quand même pour cette année 2024 une baisse seulement de 1,7 %.

Je constate également que sur les emballages ménagers, les poubelles vertes, on est en-deçà des objectifs que nous nous étions fixés puisque vous avez dit 2,5 %. Moi, je crois que c'est 4 % d'augmentation sur l'année 2024, mais on arrive seulement à 8 en 2 ans d'augmentation de déchets, d'emballages plastiques dans nos poubelles vertes. Pourquoi c'est important ? C'est important justement pour cette marche qui nous reste à franchir et dont vous parliez, qui est la marche de la valorisation.

Je me souviens, au début, nous parlions beaucoup de tonnage. Je persiste à dire que les tonnages sont importants. Les biodéchets représentent un tiers de notre poubelle noire.

Enfin, un dernier point, puisque l'on s'envoie toujours un peu la balle à droite à gauche. J'ai quand même une solution pour améliorer nos chiffres en matière de tri, pour augmenter le taux de récupération, la valorisation matière dont on parlait, qui permet d'éviter l'incinération, c'est de développer les poubelles, les corbeilles de rue avec le tri dans l'espace public, puisqu'en conseil municipal de Bordeaux, mardi, on m'a renvoyé vers la Métropole. J'ai repris nos débats. J'avais déjà posé la question dans cette enceinte il y a deux ans. On m'avait promis une réponse que je n'ai jamais eue.

Ma question aujourd'hui, c'est aussi celle-ci. Pour avoir ce levier essentiel pour augmenter le taux de récupération et la valorisation matière, quand est-ce que nous allons installer nos corbeilles de tri dans l'espace public, dans la Métropole, et est-ce que les autres communes de la Métropole, comme à Bordeaux, réduisent les corbeilles au lieu d'y mettre le tri ? Merci.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci. **Monsieur DUPRAT**.

M. DUPRAT : **Madame la Présidente**. Je ne vais pas détailler l'intégralité de ce bilan. Il est de bon ton de ne pas couper la parole après qu'une vice-présidente ait fait le bilan, et je voudrais revenir sur ce qu'a dit **Madame Véronique FERREIRA** sur le budget supplémentaire quand elle a abordé les effectifs.

Elle nous a précisé en toute transparence qu'il y avait eu 21 recrutements sur la collecte des ordures ménagères. Je ne suis pas plus bête qu'un autre, mais je calcule et c'est justement l'année où on est passé au 1 + 1. Ce qui veut dire que l'on a recruté du personnel au moment où on passe une fois de moins dans un certain nombre de communes de la Métropole. Déjà, il convient de s'interroger.

Je franchis un pas supplémentaire et je demande à **Monsieur Philippe POUTOU** de ne pas « sauter sur son siège » et de rester tranquillement les mains à plat sur la tablette. Il va falloir qu'un jour, nous traitons ce problème du fini-parti. Il n'est pas acceptable humainement que des agents de Bordeaux Métropole ayant la même rémunération, certains sont à 7 heures 36 et d'autres sont à 3 heures. Il y a aujourd'hui des conducteurs et des rippers qui sortent à 6 heures ou 5 heures 30 et qui sont de retour à 9 heures en s'étant douchés, préparés, etc., prêts à sortir. Ce n'est pas acceptable. Il va falloir que nous traitons ce problème. Je comprends que l'on ne le traite pas à 6 mois des élections municipales, mais il faudra avoir le courage politique un jour de dire : 7 heures 36, c'est 7 heures 36. Je disais tout à l'heure

que l'on écoute les gens. J'entends ce qui se passe. Il y a des optimisations à faire sur ce sujet. Difficile, j'entends bien, mais il y a des optimisations à faire.

Ensuite, merci de nous avoir fait parvenir, en tout cas je l'ai reçu pour ma commune, le bilan 2020/2024 sur les déchets. C'est très important parce que cela nous permet de voir si ce que l'on a mis en œuvre est appliqué. J'ai regardé. Je suis à – 11 % sur les déchets ménagers entre 2020 et 2024, et + 2 % sur les déchets recyclables. J'y vois plutôt un bon signe dessus.

Enfin, je souhaiterais savoir où nous en sommes concernant notre GIP (Groupement d'intérêt public) ou notre SPL (Société publique locale) relatifs au traitement des déchets notamment avec les syndicats. Lors du prochain mandat, nous relancerons notre délégation de services publics relatif au traitement des déchets. Les syndicats nous attendent et vous les avez rencontrés à de multiples reprises. Il faudrait que le groupe de travail que nous avons mis en œuvre sur ce sujet se réunisse à nouveau parce que le temps presse et il faudra bien prendre un certain nombre de décisions. L'actuel marché était très favorable à la Métropole. Il l'était beaucoup moins pour les territoires qui nous entoure. Nous avons été un certain nombre à le souligner. Essayons de préparer la future délégation de services publics dans de bonnes conditions pour nous et aussi pour ceux qui nous entourent au titre de la solidarité.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci. **Monsieur LABESSE**. Pardon, **Monsieur POUTOU**.

M. POUTOU : J'essaie de faire rapide. C'est vrai que c'est un peu la même discussion que sur les autres sujets, même si là, cela parle du personnel, notamment dans le rapport aux introductions, en remerciant les 1 000 personnes ou les 1 500 personnes qui sont à l'effectif dans les collectes ou le traitement des déchets. Sinon, c'est vrai que globalement, cela en parle très peu. À notre avis, il ne s'agit pas juste de faire un tableau où il y a les effectifs, mais de faire le lien entre ce que l'on veut et les moyens humains que l'on met à disposition. Là, on a bien vu une belle sortie de droite. Je n'ai pas sauté du tout, parce que je suis tellement habitué à cela au quotidien dans les médias. Cette sorte de petit mépris de classe de ces élus qui vont juger du travail des autres et qui vont se permettre de balancer ce qu'ils balancent en disant : oui, ce n'est pas normal. Est-ce que c'est acceptable, et tout cela ? Évidemment, dès que les travailleurs ou les travailleuses ont un petit avantage ou des acquis sociaux, cela devient inacceptable pour tout ce qui peut être réac et tout ce qui peut être d'un profond mépris social. Là, on a une expression et une illustration qui est assez classique puisque l'on voit cela tous les jours dans les médias. Cela ne me fait pas sauter sur mon siège, on s'y habitue, mais, pour nous, c'est quand même « dégueulasse ».

Ce que l'on pourrait poser comme question : est-ce que c'est acceptable que des élus aient tel ou tel revenu ? Est-ce qu'il ne devrait pas y avoir des revenus moyens comme n'importe quel salarié et que l'on pourrait discuter des avantages de tous les élus ? Ce qui n'est pas acceptable d'un côté, cela peut aussi ne pas l'être de l'autre côté. On pourrait remettre des tas de choses en question et les avantages des uns, les avantages des autres, cela pourrait être très bien discuté.

Sur la question des déchets, c'est vrai que l'on ne sait pas, c'est difficile à dire : est-ce que cela se dégrade ou est-ce que cela ne se dégrade pas ? Il y a là aussi ce qui a été dit dans le rapport introductif et ce qui est dit dans la délibération ou dans le rapport, c'est la quantité de déchets qui diminuerait au fil des années. C'est difficile. Ce sont des études qui le disent, mais c'est difficile à voir parce que cela c'est forcément en lien avec ce que l'on achète, ou ce que l'on consomme au quotidien, et où il y a des politiques qui visent à réduire les déchets, notamment les emballages, mais ce n'est pas si évident que cela. Ce n'est pas si simple que cela, et on a l'impression que malheureusement, il y a beaucoup trop de déchets qui existent aujourd'hui. Quand on fait nos courses, par exemple, à la fin des courses, on s'aperçoit que

l'on a plein d'emballages qui ne nous servent à rien. Dans la réalité, est-ce qu'il y a vraiment une diminution de la quantité de déchets dans ce que l'on consomme au quotidien ? Ce n'est pas évident. Même si après, évidemment, il y a le côté, chacun peut agir le plus possible pour réduire les déchets, mais cela ne dépend pas que de nous. Cela dépend aussi de comment le commerce est organisé, comment la distribution, les ventes, etc. C'est assez compliqué à mesurer. Vous affirmez que les déchets diminuent. Cela a justifié d'ailleurs à une réorganisation de la collecte puisque cela a été dit aussi que l'on passait à un ramassage par semaine dans certains quartiers de Bordeaux.

On n'est pas convaincu que ce soit la bonne solution ou que cela réponde vraiment à une évolution qui permettrait de réduire la collecte. On pense au contraire qu'il y a besoin d'améliorer le service de collecte et notamment, évidemment, cela pose le problème des moyens humains, des équipes qui sont sur le terrain. Là, c'est bizarre parce que l'on entend quand on lit la presse, puisque vous avez vu, les élections c'est bientôt, c'est dans 6 mois à peu près, il y a plein de candidatures qui s'expriment. On entend pas mal du côté de la droite cette critique comme quoi Bordeaux, par exemple, est plus sale qu'avant et là on ne l'entend pas. Bizarrement, c'est un discours de campagne, mais pas un discours à l'intérieur de la Métropole. Peut-être aussi parce que la droite et la gauche ont plutôt tendance à co-gérer les affaires de la Métropole. C'est plutôt une sorte de ronron assez sympa entre vous, mais n'empêche que je dis cela parce que c'est difficile de savoir où on en est vraiment sur cette question. Est-ce qu'il y a une qualité qui diminue ou pas quand on voit ce qu'il y a dans la rue, les accumulations de poubelles ? Est-ce que c'est une question de moyens ? Est-ce que c'est une question d'incivilité ? Est-ce que c'est une question de service public de collecte qui n'est peut-être pas à la hauteur des besoins ? C'est assez difficile pour nous, et pour vous dire, je vais finir là-dessus, le rapport fait 420 pages. Pour nous, c'est difficile de l'analyser complètement. On reste prudent sur pas mal de choses. La question, à notre avis, c'est important d'avoir aussi l'avis du personnel concerné parce qu'ils ont forcément un avis sur la qualité, sur l'évolution, sur les moyens qui sont suffisants ou pas. Pour nous, tout cela est très important, et c'est à faire en lien. J'arrête là.

Ah oui, j'ajoute un petit truc si c'est possible.

Madame la Présidente Christine BOST : Monsieur POUTOU, il vous reste trois secondes.

M. POUTOU : On a été alerté par des conditions de travail très dégradées d'un personnel en situation de handicap, c'est une entreprise qui s'appelle ELISE Atlantique. Cela se situe quai de Brazza, juste au niveau du pont Chaban. Ce sont des proches du personnel qui nous ont dit que le personnel était plutôt maltraité et que les conditions d'emploi et les conditions de revenus ne sont pas bonnes du tout. C'était juste pour relayer cela. Il y a des gens qui s'en inquiètent. C'est vrai que le contrat avec ELISE, visiblement, s'arrêterait dans l'année, mais c'était une manière de poser ce problème-là et d'être vigilant aussi, parce que ce sont des entreprises qui se revendiquent sociales et environnementales. En tout cas, cela a besoin d'être prouvé, évidemment, mais qui ne se comporteraient pas très bien et même mal à l'égard de son personnel.

Madame la Présidente Christine BOST : Monsieur POUTOU, je vous conseille la plus grande vigilance quand même sur des assertions de cette nature-là.

M. POUTOU : Je vous conseille aussi à vous de bien surveiller les entreprises avec qui vous faites des contrats, parce que, visiblement, les respects des normes sociales et environnementales ne sont pas toujours le cas, malgré ce que vous affirmez.

Madame la Présidente Christine BOST : Nous nous y employons et nous nous y emploierons encore plus grâce à votre alerte et votre vigilance accrue. Merci Monsieur. Monsieur CHAUSSET.

M. CHAUSSET : Un point, Monsieur Christophe DUPRAT, lorsque tu dis : Nous avons été les seuls à le souligner, deux élus s'étaient abstenus, Monsieur Vincent FELTESSE et moi-même. Nous avons eu un débat à l'époque avec Monsieur Patrick BOBET.

M. DUPRAT : Monsieur Vincent FELTESSE n'était pas élu (sans micro) ...

M. CHAUSSET : Si, sous la mandature précédente, cela a été voté sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET. Monsieur Vincent FELTESSE était là. Il y a deux élus qui sont abstenus et qui avaient dénoncé à l'époque ce qui allait arriver et ce qui est arrivé, c'est-à-dire la mise en difficulté des territoires qui se sont trouvés avec un prix d'incinération qui a quasiment augmenté de 30 % à 40 %. C'est cela la réalité. Après, Monsieur Alain ANZIANI, au début du mandat, a réuni un certain nombre de collectivités.

M. BOBET : Cela avait commencé avant.

M. CHAUSSET : Ce n'est pas un contrat dont on peut se féliciter, puisqu'il a mis en difficulté les territoires ruraux. Ils ont cassé les prix. Le marché a consisté à casser le prix sur les deux incinérateurs et profiter de l'incinérateur du four qui restait pour faire payer à l'extérieur... Je la fais courte, mais ce n'est pas du tout un contrat exemplaire. Je ferme la parenthèse.

Pour Monsieur Philippe POUTOU, faire des réponses toujours sur une base idéologique, parfois, vous tombez à côté parce qu'il ne suffit pas de dire : les salariés, les salariés. Il faut voir ce qui se passe.

La réalité, et là, je suis d'accord avec Monsieur Christophe DUPRAT, le fini-parti, peut-être que certains finissent plus tôt, mais surtout, en termes de santé, c'est une catastrophe. Il suffit de voir, moi, je vois dans ma rue ou dans le quartier des salariés qui courent derrière la benne. Hop, ils prennent les poubelles. Ils courent. Ils prennent la poubelle comme cela. Ils la soulèvent, avec les conséquences. Ce sont des conséquences sur la santé, sur les problèmes de dos. Et cela, le fini-parti incite à cela. Peut-être que l'on ne va pas faire le bonheur des gens à leur place, mais en tout cas, en termes de conditions de travail, c'est néfaste.

Il y a des solutions. La solution, c'est d'acheter des bennes avec une trémie plus haute. Cela existe. Une benne avec une trémie plus haute, vous ne pouvez pas soulever la poubelle, vous êtes obligés de la mettre sur le levier. À ce moment-là, déjà, cela évite cela. Cela existe ! J'entre un peu dans le détail.

Dernier point. Plus on collecte en général, plus on ramasse les déchets. Et moins on collecte, moins on produit de déchets. C'est quelque chose qui a toujours existé. Passer à 1 + 1, ce n'est pas une baisse de la qualité du service, d'autant que comme on a augmenté les critères de la collecte des déchets recyclables, on avait souvent une poubelle verte qui était peu pleine. Aujourd'hui, on a une poubelle verte qui est optimisée et qui est beaucoup plus pleine, et une poubelle grise qui se trouve amoindrie avec en plus la collecte des biodéchets qui est quand même bon pour l'environnement. Je pense que globalement, on va dans le bon sens. Peut-être pas assez vite, mais on va dans le bon sens.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur BOBET.

M. BOBET : Merci Madame la Présidente. Il y a des choses que l'on ne peut pas laisser passer comme cela sans réagir. Monsieur Gérard CHAUSSET, dès 2019 et 2020, j'ai invité à deux reprises, et je crois même trois, disons deux pour ne pas être sûr de soi, les syndicats autour de la Métropole pour leur expliquer ce qui se passait et comment nous pourrions travailler ensemble pour adoucir la difficulté à laquelle on s'attendait tous. C'est la première chose. Vous vous êtes courageusement abstenus. Bravo. Grandeur d'âme extraordinaire.

Sur un marché public qui nous était imposé, purement et simplement. Je ne connais pas beaucoup de collectivités en France qui refusent un marché public qui peut leur sembler favorable. Enfin, ce n'est pas possible. Pour commencer, lorsque vous lancez un marché, vous devez l'assumer jusqu'au bout. Autrement, vous êtes repris par l'entreprise que vous n'avez pas retenue et cela se passe tout à fait difficilement.

A l'époque, les services, nous avaient clairement indiqué que nous n'avions pas d'autre solution que d'accepter. Nous avons voté presque majoritairement. Vous l'avez bien compris. S'abstenir, c'était vraiment un fait glorieux dont vous pouvez vous vanter, mais laissez l'histoire telle quelle, vous n'avez pas démarré les choses. Ce n'est pas vrai. J'ai demandé aux syndicats autour de nous de nous rencontrer. Deux réunions ont eu lieu avant la fin du mandat. Que les choses soient clairement dites.

Nous étions très conscients que ce marché nous était très favorable et qu'il allait immanquablement pénaliser les extérieurs, mais nous n'avions pas le choix. C'est aussi bête que cela.

Madame la Présidente Christine BOST : Bien. Nous allons purger le sujet tout de suite. Il y a eu une certaine situation notamment celle du nouveau marché où certains élus ont voté contre ou se sont abstenus. Je ne sais plus. Nous avons été un certain nombre à alerter à l'époque les élus concernés et le Directeur général des services de la Métropole.

Tout à l'heure, Nous avons évoqué la relation entre la Métropole et Marmande, par exemple. À cette époque, nous nous soucions de la thématique relation entre la Métropole et nos territoires de proximité. Vous saviez que la signature de ce marché allait entraîner cette situation. Le contrat a été signé dans les conditions que **Monsieur Patrick BOBET** vient d'évoquer. Nous avons sans doute rappelé le péché originel qui est la façon dont les choses ont été formalisées et leurs conséquences sur les territoires voisins. Il a été alors enclenché un travail avec les territoires, mais on savait très bien que la sortie positive ne pourrait intervenir qu'à l'issue du marché.

Aujourd'hui, puisque la question a été posée, tout le dossier pour la constitution du GIP est dans les mains des services de la Préfecture et de Monsieur le préfet. Nous avons réussi à trouver un accord équilibré entre la Métropole et les syndicats voisins. Nous espérons qu'une décision de création du GIP par le préfet sera prise dans les meilleurs délais afin que nous puissions repartir sur des bases saines qui permettent aussi, finalement, de revenir sur une incongruité qui n'est pas de notre fait, qui n'est pas du fait des syndicats, mais qui est du fait du législateur.

Cette incongruité, est qu'il y a un certain nombre de politiques publiques. Nous l'avons évoqué tout à l'heure concernant la mobilité. Nous pouvons aussi l'évoquer sur les déchets, dont le périmètre de pertinence n'est peut-être pas l'intercommunalité, mais peut-être le périmètre du département, un périmètre plus large qui permet d'avoir une taille critique et une équité de traitement sur l'ensemble de ce territoire.

C'est ce que nous allons essayer de faire au travers la constitution de ce GIP qui se fera, je l'espère, dans les meilleurs délais. **Madame FAHMY**.

Mme FAHMY : Merci **Madame la Présidente**. Brièvement pour réagir aux propos de **Monsieur Gérard CHAUSSET** quand vous parlez de la réduction de fréquence de collecte. C'est vrai, je n'en ai pas parlé, c'est un sujet important pourtant. Vous dites parce qu'il y aura moins de collecte, il y aura moins de déchets. Je pense que c'est mon collègue bordelais qui va répondre sur ce sujet puisqu'il dit lui aussi que quand il y a moins de poubelles, il y a moins de déchets.

Je fais partie de ces gens qui pensent qu'une phase transitoire est nécessaire, une phase transitoire qui va accompagner le changement de comportement. Dans ce changement de comportement, et d'ailleurs vous aussi, Monsieur Gérard CHAUSSET, puisque vous dites : la baisse de fréquence de collecte, c'est-à-dire moins de passage de tournée de poubelles, pour ceux qui nous écouterait, ce n'est pas une baisse dans la qualité de service, dans la mesure où nos poubelles vertes sont optimisées et notre poubelle noire se vide avec les biodéchets.

Je vais vous reprendre sur les deux points. Notre poubelle verte n'est pas optimisée puisqu'on l'a vu dans les chiffres, on n'est pas encore aux 15 % que l'on espérait d'augmentation d'emballage plastique dans la poubelle verte. Oui, mais c'est comme cela, ce sont les chiffres qui assoient aussi le propos. Elle n'est pas encore optimisée. Le tri n'a pas lieu encore dans l'espace public, parce que cela aussi, cela permet d'augmenter le volume des emballages plastiques qui vont être mis en valorisation et pas en incinération.

Ensuite, vous dites aussi : la poubelle noire se vide avec les biodéchets. Non, parce que nous sommes très en retard sur les solutions de tri de collecte des biodéchets.

Un dernier point qui aurait pu vous donner raison. Dans le plan Déchets en 2022, nous avons bien dit dans l'ordre : des changements des consignes de tri pour augmenter les emballages plastiques dans la poubelle verte, le tri des biodéchets pour vider du volume dans la poubelle noire et nous avons écrit noir sur blanc : lorsque nous aurons réalisé cela, nous réduirons la fréquence de collecte, et cela n'a pas été fait. Nous avons mis la charrue avant les bœufs.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur FARNIER.

M. FARNIER : Les sujets se ressemblent, mais nous apercevons qu'il y a eu des améliorations notamment sur les poubelles noires. Même si on n'est pas encore optimisé, on peut s'apercevoir que sur les poubelles vertes, il y a encore de l'amélioration à faire. Mais d'où viennent ces déchets ? Qui produit ces déchets ? Que font les industriels ? Quelles sont leurs responsabilités par rapport au commerce ? Tous les colis que l'on reçoit à domicile, c'est pareil. Tout cela est un coût pour notre société. Et qui paye ? La collectivité.

À un moment donné, il est nécessaire que chacun prenne ses responsabilités. Si trop de déchets dans les poubelles vertes, il y a peut-être des choses à faire aussi. Cela ne se réglera peut-être pas au niveau de la Métropole. Cela se réglera peut-être au niveau de nos groupes politiques, mais il faut prendre de grandes décisions. Je pense que nous ne sommes pas à la hauteur encore. Merci.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur CHAUSSET.

M. CHAUSSET : Madame Anne FAHMY, il y a un juge. Ce ne sont pas forcément les chiffres de tonnage. Nous sommes dans une période de transition, c'est-à-dire que les choses évoluent. Nous allons dans le bon sens, mais il y a peut-être un juge qui peut nous dire. Monsieur Patrick LABESSE. Ce sont par exemple les refus de tri. Est-ce que dans les poubelles vertes aujourd'hui, on a beaucoup de refus de tri ? Si on avait beaucoup de refus de tri, cela veut dire que les consignes seraient, par exemple, mal prises, mal faites et que l'on aurait des poubelles souillées. Ce n'est pas le cas. On va dans le bon sens. Peut-être que les choses n'ont pas été faites tout à fait dans l'ordre. Je vois à Mérignac qu'au fur et à mesure que l'on met les bornes à déchets alimentaires, on les met et on est passé à la fréquence 1 + 1, cela ne pose pas de problème. Je pense que vous chipotez un peu sur la poubelle. Merci.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur Jean-Baptiste THONY.

M. THONY : Merci Madame la Présidente. Bonjour à toutes et à tous. Je laisserai Monsieur Patrick LABESSE répondre après moi à toutes les questions et conclure un débat qui, je pense, ne se conclura pas tant que l'on ne produira pas 0 kg de déchets. Mais là, je crois qu'il faudra encore plusieurs PLPDMA (Programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés) avant que l'on y arrive. Madame Anne FAHMY, je te prie de ne pas me prêter des propos que je n'ai jamais tenus. Je n'ai jamais dit que quand il y avait moins de poubelles, il y avait moins de déchets.

Justement, j'allais répondre à Monsieur Gérard CHAUSSET en disant que la réalité est bien plus complexe que cela. Là-dessus, je sais que l'on est parfaitement d'accord. Avant de répondre sur le tri hors foyer, pas un petit regret parce que vous l'avez vu, la feuille de route propreté urbaine de Bordeaux Métropole court jusqu'en 2028. On n'en est qu'au début du chemin. Il y a encore beaucoup de choses à faire. En tout cas, une petite frustration. Je participe au COPIL (Comité de pilotage), pilotage Déchets. Je trouve que c'est un échange qui est extraordinaire. Je remercie tous les participantes et participants parce que c'est l'occasion de partager des résultats, de questionner, d'orienter le politique. Et je souhaite, j'espère, que l'on arrivera à faire la même chose avant la fin de cette feuille de route en 2028 sur la propreté. J'y crois, mais je sais que l'on part de très loin à ce sujet. On avance pas à pas. D'ailleurs, la première étape a été d'une certaine manière franchie puisque la propreté est aujourd'hui un sujet qui est aussi évoqué dans le cadre de la commission de consultation de la violation des suivis du plan déchets. On en a parlé. On a parlé de propreté. C'était fin juin. J'espère que l'on pourra aussi aboutir de la même manière à un COPIL pour évoquer toutes ces avancées.

C'était aussi pour répondre à Monsieur Philippe POUTOU qui n'est plus à sa place sur ce sujet de la propreté, je reconnais qu'il y a un besoin de plus de partage d'informations, et je vous garantis que l'on y travaille. Je pense que l'on pourra le faire dans le cadre du premier anniversaire de la feuille de route propreté métropolitaine. On travaille actuellement un premier rapport d'activité sur ce sujet.

Pour revenir sur le tri hors foyer, je suis tout à fait d'accord. Cela fait partie des outils qu'il faut continuer à déployer sur le territoire si on veut renforcer les gestes de tri et continuer dans cette voie de la réduction des déchets. Je dis bien continuer parce qu'elle est déjà à l'œuvre.

Il faut rappeler quand même que la loi AGECL (Anti-gaspillage pour une économie circulaire) oblige un déploiement hors foyer. Hors foyer, ce n'est pas que dans les espaces publics. Cela concerne aussi tous les ERP (Établissement recevant du public) à partir de 2022, mais la charrue avait été mise un peu avant les bœufs puisqu'il manquait les financements. Les financements sont arrivés avec les éco-organismes entre temps. Bordeaux Métropole a été une des premières collectivités à conventionner avec CITEO, ce qui nous a permis d'atténuer un peu le retard par rapport à la loi de 2022. En tout cas, on est une des collectivités qui avanceront quand même le plus vite à ce sujet.

Je n'ai pas les derniers chiffres de juin, mais fin 2024, nous avons déjà 2 150 corbeilles de tri qui sont installées dans l'espace public en incluant toutes les corbeilles qui sont aux arrêts de transport en commun et celles qui sont installées dans les rues, parcs et jardins. Ce travail, il va continuer. On est dans une phase de renforcement de ce tri puisqu'aujourd'hui, chaque semaine, je me déplace dans un pôle territorial différent pour aller rencontrer les équipes et voir comment tous les sujets avancent, y compris celui-là. Je vous garantis que les pôles territoriaux sont très investis sur la question du déploiement du tri hors foyer, et ils expérimentent aujourd'hui parce qu'il ne vaut mieux pas se tromper. D'ailleurs, les premiers retours que l'on a sur les corbeilles de tri aux arrêts de bus ne sont pas très bons. Les agents qui travaillent et qui collectent ces corbeilles-là ne sont pas satisfaits du choix de ces matériels. On en teste un certain nombre. On est encore dans cette phase-là.

Pour la suite, nous avons une assistance à maîtrise de l'ouvrage qui devrait démarrer prochainement pour nous accompagner dans la suite parce qu'encore une fois, on a déjà eu cet échange. Poser des corbeilles de tri, c'est bien. Si ce sont des arbres, pour la mettre dans la même benne, cela n'a absolument aucun sens. Cela repose toute la question de la logistique du déchet en aval. Quelque chose qui est tout nouveau pour les services de propreté. J'en profite pour remercier les services de collecte puisque ce travail a été l'occasion d'un rapprochement encore plus opérationnel entre la collecte et la propreté puisque l'on bénéficie d'un retour d'expérience énorme de la part du pôle prévention et gestion des déchets qui maîtrise parfaitement les filières de valorisation. Ce travail est en cours. On est dans une phase de renforcement de ce tri qui est déjà opérationnel dans un certain nombre d'endroits, de places, de jardins, de rues, aux arrêts de tram, et même dans les ERP puisque c'est l'objet d'une délibération qui n'a pas été dégroupée, mais en lien avec un appel à manifestation d'intérêt de CITEO. Je vous remercie.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci pour ces compléments. **Monsieur LABESSE**.

M. LABESSE : Quelques éléments de réponse. Oui, nous devons encore sortir du déchet alimentaire des poubelles noires. Nous avançons. Aujourd'hui, le choix d'une collecte qui n'est pas en porte à porte a été fait. Cela fonctionne plutôt bien puisque nous avons fait le choix de travailler en collaboration avec les communes et leurs services. Nous avons même, à ce jour, des demandes extra rocadés. Il y aura sûrement un deuxième plan d'installation de BADA. Est-ce que l'on a été trop vite pour le passage en 1 + 1 ? Je ne pense pas puisque quand on regarde, aujourd'hui, on n'a pas de poubelle noire d'un point de vue général. Il y a quelques points noirs, mais d'un point de vue général, on n'a pas de poubelle noire qui déborde depuis que l'on est passé en 1 + 1.

Non, **Monsieur Emmanuel SALLABERRY**, ne me regardez pas comme cela. Il y a quelques points noirs. On le sait sur quelques collectifs, mais globalement, c'est plutôt une réussite.

Pour répondre sur les personnels, je rassure **Monsieur Christophe DUPRAT**. Nous n'avons pas embauché 21 ripeurs supplémentaires lorsque nous sommes passés en 1 + 1. Ce sont des postes qui étaient programmés lors de la réorganisation de l'ensemble du pôle Déchets. Aujourd'hui, cette direction est en ordre de marche.

Ce qui est vrai, par contre, c'est que le passage en 1 + 1 s'est fait avec un vrai dialogue social, c'est-à-dire que les personnels ont été associés via leurs représentants. Je tiens à le rappeler, il y a eu zéro suppression de postes sur la collecte à ce moment-là.

Dernier point concernant l'intervention de **Monsieur Loïc FARNIER**. Vous avez raison, il y a la problématique du producteur. J'attire votre attention parce qu'il y a une expérimentation qui est faite actuellement dans l'Ouest, Bretagne, Normandie, puis jusque dans le Nord, qui est conduite par CITEO, et qui implique des distributeurs. Quand je dis distributeurs, c'est U, Auchan, Carrefour, enfin tout cela, mais aussi les producteurs des eaux minérales, de bière, etc., sur la mise en place d'un vrai système de consignes payantes et de lavage de ces contenants. Oui, des solutions vont sûrement exister. Aujourd'hui, c'est expérimental sur ces quatre régions. On peut espérer que l'on arrivera à une généralisation. Cela passe par l'acceptation d'uniformiser les contenants, l'acceptation de mettre en place des points de collecte dans les lieux de distribution, mais ce point existe. Il nous a été présenté et cela fonctionne. On peut avoir un bon espoir. Je vous remercie.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci **Monsieur LABESSE**. Je vous propose de passer au vote.

Majorité
Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur MORETTI, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Madame BOZDAG, Monsieur COLES, Monsieur PUJOL, Monsieur TOUZEAU

Madame la secrétaire de séance.

Mme BICHET : Nous passons à l'affaire n°36, dans la délégation de Madame CASSOU-SCHOTTE : Contrat d'objectif entre Bordeaux Métropole et la régie de l'eau – Décision – Autorisation.

Mme CASSOU-SCHOTTE

(n°36) Contrat d'objectifs entre BM et la régie de l'eau - Décision - Autorisation

Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE présente le dossier.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci Madame la Vice-présidente.

Des demandes d'intervention ? Monsieur MARI.

M. MARI : Madame la Présidente, chers collègues, nous avons voté contre le passage en régie de l'assainissement en raison d'un manque de visibilité sur ses conséquences, d'autant plus que les engagements concernant le prix de l'eau lors du passage en régie de l'eau potable n'ont pas été respectés. Vous avez choisi de mener ce projet à son terme, mais nos préoccupations demeurent, notamment avec le contrat d'objectif modifié qui nous est présenté.

Tout d'abord, les marges d'autofinancement sont insuffisamment définies et dépendent largement des subventions d'équilibre, particulièrement sur les eaux pluviales qui sont de la compétence de Bordeaux Métropole. Cette dépendance crée une instabilité financière qui complique la gestion à long terme de la régie. Nous manquons de clarté sur la provenance des ressources nécessaires pour couvrir les charges futures.

De plus, des incertitudes demeurent concernant le financement des travaux de rénovation des réseaux. Resteront-ils à la charge de Bordeaux Métropole ou seront-ils transférés à la régie ? Cela relèvera-t-il du FIC (Fonds d'intérêt communal), des CODEV ou de la régie elle-même ? Il ne faudrait pas que chacun se décharge de sa responsabilité, laissant les dossiers bloqués. Qui fixera les objectifs et qui contrôlera le réalisé ? Comment seront gérées les priorisations ? Ces points nécessitent une clarification urgente.

Autre projet de préoccupation, la politique sociale de l'eau. Bien qu'elle soit réaffirmée, elle manque de bases concrètes. Une hausse mécanique des tarifs est déjà envisagée avec le passage en régie de l'assainissement, car la SABOM (Service d'assainissement de Bordeaux Métropole) supporte un contrat déficitaire, sans parler des investissements réglementaires majeurs à engager. Comment comptez-vous définir les seuils d'efforts supportables par les usagers ?

Enfin, en matière de gouvernance, bien que le contrat fasse état d'une régie publique plus transparente et responsable, il reste dépourvu de mécanismes concrets pour garantir un

suivi rigoureux des engagements. Nous avons besoin de garanties sur la manière dont les indicateurs de performance seront suivis, ainsi que des sanctions claires en cas de non-respect des objectifs. Nous nous interrogeons sur la capacité de Bordeaux Métropole à appliquer ces sanctions à la régie, contrairement à ce qui a pu être fait avec un délégateur privé.

En résumé, à ce stade, le passage en régie de l'assainissement nous semble toujours prématuré. Sans les clarifications que nous avons demandées, nous risquons de rendre cette transition plus coûteuse et moins avantageuse pour nos citoyens que si elle avait été gérée par un délégataire privé. C'est néanmoins un choix politique que vous avez décidé d'assumer. Je vous en remercie.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci. **Monsieur TROUCHE**.

M. TROUCHE : Merci **Madame la Présidente**. Madame la Vice-présidente, mes chers collègues, je ne reviendrai pas en détail sur les objectifs fixés à la régie dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement. Il s'agit de fournir durablement aux usagers du territoire un service de qualité et respectueux de normes entièrement financé par la vente de l'eau et des services associés. Ceci inclut l'entretien et le développement du savoir-faire, l'entretien et le développement de l'outil industriel, y compris le réseau, la protection de la ressource en eau potable dans le contexte du changement climatique, le respect des normes de plus en plus exigeantes concernant les rejets dans les espaces naturels. Nous partageons cette expression de besoin envers la régie. Cependant, la satisfaction de toutes ces exigences de service, de performance, de qualité et celles qui conduisent à des investissements potentiellement importants, je pense à la mise en place d'une ressource de substitution durable avec le champ captant des Landes de Médoc, ou je pense également à la mise aux nouvelles normes des stations d'épuration, la satisfaction de toutes ces exigences va entraîner inévitablement une pression à la hausse du prix unitaire de l'eau pour les usagers.

Pour que le prix soit considéré comme juste et acceptable, il faut que cette pression soit contrebalancée par une pression contraire, extérieure au producteur, c'est-à-dire en l'occurrence la régie. À titre d'exemple, dans le domaine de l'énergie, cette pression vient de la concurrence pour les marchés ouverts ou de l'autorité de régulation pour les marchés captifs.

Dans le cas de l'eau, nous ne voyons pas clairement dans le présent contrat d'objectifs et de moyens comment et par quels moyens l'équilibre aboutissant au juste prix sera recherché et obtenu. Les bonnes intentions ne suffisent pas. C'est pourquoi, dans la continuité de ces positions sur le sujet de la régie, notre groupe s'abstiendra sur cette délibération.

J'ai un deuxième point qui concerne la gestion des eaux pluviales urbaines. En effet, la protection contre les inondations lors des épisodes de fortes précipitations que l'on nous annonce plus intenses dans l'avenir, cette protection est une préoccupation importante des habitants de notre territoire. Contrairement au cas de l'eau, les revenus propres de la régie ne couvrent pas la gestion des eaux pluviales qui relèvent de la collectivité. Les engagements demandés à la régie sont des engagements de moyens à la mesure des subventions de la Métropole, que ce soit en fonctionnement ou en investissement.

Le dialogue entre la Métropole et la Régie conduira à des arbitrages entre les besoins d'un côté et les possibilités budgétaires ou leur étalement dans le temps, et nous demandons que notre Conseil soit tenu régulièrement informé des arbitrages effectués. Merci de votre attention.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci **Monsieur TROUCHE**. **Monsieur FEUGAS**.

M. FEUGAS : Madame la Présidente, mes chers collègues, le groupe communiste donne un avis favorable à ce second contrat d'objectifs qui est le document organisant les relations entre Bordeaux Métropole, autorité organisatrice, et son opérateur, la Régie de l'eau Bordeaux Métropole.

Ce contrat valorise l'intégration dans la gestion publique de l'assainissement collectif et la gestion des eaux pluviales urbaines à la Régie de l'eau Bordeaux Métropole permettent ainsi une maîtrise complète du petit cycle de l'eau et des services publics afférents.

Si les différentes parties du nouveau contrat se déclinent en cinq axes et se lisent avec un intérêt pédagogique, le cinquième axe doit attirer toute l'attention du Conseil car il aborde l'aspect financier avec la mise en œuvre des stratégies financières de l'eau et de l'assainissement, capable de répondre aux enjeux stratégiques bien étudiés et définis par les services selon les options retenues par le Conseil d'administration de la régie et avalisées par la Métropole.

Lors du dernier Conseil de Métropole, dans le cadre du plan de résilience, j'ai dénoncé la politique gouvernementale qui ampute délibérément les projets des collectivités et des services publics. Aujourd'hui, dans son intervention sur le budget supplémentaire, Madame Claude MELLIER a parfaitement démontré la responsabilité gouvernementale avec la situation dramatique que subit notre pays et à tous les niveaux. D'ores et déjà, le Conseil d'administration de la Régie de l'eau, mais aussi la Métropole, va se trouver confronté à des difficultés pour mettre en œuvre les différents investissements nécessaires, voire pour certains, quasi obligatoires pour des mises aux normes, particulièrement les stations d'épuration.

En tant que Vice-président de la régie, le Conseil d'administration et moi-même, nous interrogeons pour analyser quelles attitudes vont être envisagées, sachant, par exemple, que les agences de l'eau vont subir une amputation de 130 millions d'euros par l'État, qui, de fait, se répercutera sur le financement des projets de la régie, que le recours à l'emprunt ne peut dépasser un niveau raisonnable à définir, que notre Métropole va de nouveau subir en 2026 un rabotage sévère pour son budget, qui risque en conséquence de se répercuter sur la régie. Face à cette incurie de l'État, va-t-on se contraindre à répercuter sur nos concitoyens un désastre des aides publiques dans des augmentations, dépassant les prévisions sur leurs factures eau assainissement ? Faudra-t-il créer une nouvelle taxe, style GEMAPI, que nos habitants vont subir pour pallier le désengagement des aides publiques et le transfert de charges et responsabilité de l'État ?

Notre Métropole s'est résolument engagée dans de nombreux dispositifs, avec la mobilisation de l'ensemble des services pour faire face aux conséquences du changement climatique. Tous ces efforts sont contrecarrés par une situation financière tragique, mais délibérés par des choix politiques nationaux inconvenables pour la vie.

Madame la Présidente, notre Conseil ne peut rester inactif devant le danger déjà présent, mais qui s'accroît inexorablement pour l'avenir et les générations futures. Il nous faut prendre notre responsabilité politique d'élus en travaillant collectivement pour une expression forte de Bordeaux Métropole, pour faire connaître notre désaccord sur le manque de perspectives d'amélioration pour la mise en œuvre de nos projets métropolitains, en faveur de notre population et de la vie économique. Le Conseil du 26 septembre pourrait prendre position face aux difficultés à venir. Sinon, le groupe communiste sera à l'initiative de cette présentation. Merci pour votre attention.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur FEUGAS. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Il y a plusieurs points, d'abord, un petit retour sur la délibération précédente. On a compris, il y a un vote qui est prévu. Article 2 : émettre un avis favorable sur le rapport.

Madame la Présidente Christine BOST : J'y reviendrais. Vous pouvez voter sur le rapport précédent.

M. POUTOU : Et on n'avait pas d'avis favorable. C'est pour cela que l'on tenait à l'exprimer.

Sur cette délibération, j'avais une grande note de notre Conseil scientifique que je ne vais pas vous lire. Je vous propose qu'elle soit, de toute façon, on vous l'avait déjà envoyée, mais qu'elle soit versée au PV. Juste un extrait, un court extrait quand même de cette note, et une question qui est posée d'ailleurs par le Conseil scientifique, c'est le fait que le rapport soit présenté par à la fois l'élu et la Présidente de la Régie. Est-ce que cela ne pose pas un petit souci de mélange ou de confusion ? C'était un questionnement. Je n'ai pas trop de réponses là-dessus, mais en tout cas, la question se pose.

Puis, un avis un peu général sur le rapport, qui a une vision technocratique de la situation gestionnaire, comme s'il suffisait de suivre les indicateurs qui étaient fixés pour que cela fonctionne. C'était une petite prise de distance par rapport à la façon dont les choses sont décrites. Je vous lis l'extrait de la note très courte.

Quand on lit le détail de l'axe 1, une gouvernance exemplaire entre Métropole et Régie, qui relève aussi du relationnel entre Métropole et Régie, on lit en page 20 du projet du contrat d'objectifs : « Établir une relation de confiance sincère et transparente. Bref, visiblement, la gouvernance partagée n'a pas l'air d'aller encore de soi et un contrat d'objectifs qui ne clarifie pas vraiment tout, au détriment du service de l'utilisateur, c'est une question.

Le contrat d'objectifs, sur la forme, on a plutôt le sentiment qu'il a été calqué sur le contrat qui existait entre la Métropole et l'ancien délégataire, dans une relation de délégation de services publics à un prestataire. La batterie d'indicateurs présentés relève davantage d'une approche technocratique et gestionnaire empruntée au management désormais habituel des grandes entreprises privées telles que VEOLIA.

Avec une telle approche, on peut se poser des questions sur la réalité d'une future gouvernance exemplaire, confère l'axe 1, où se trouvent aussi dans le rapport les relations humaines et la confiance partagée. » Voilà, cela c'était un petit extrait de la note.

Je finis par un point qui n'a pas de rapport direct, évidemment, avec la délibération, qui n'a pas de rapport direct avec la Métropole, mais indirect quand même. C'est le projet du Surfpark à Canéjan. C'était juste pour dire que c'est vrai que Canéjan était juste au bord de la Métropole et hors Métropole, mais quelque part la Métropole est concernée, puisque les histoires d'eau, et notamment de la rivière, l'Eau Bourde, concernent la Métropole, puisqu'elle traverse les communes de la Métropole. C'était juste pour rappeler qu'il y avait une grosse mobilisation contre ce projet, et en lien avec la crise climatique et tout ce qui est en train de se passer, la gestion de l'eau, le gaspillage de l'eau. C'était pour raconter très rapidement qu'il y avait une mobilisation, qu'il y avait une bataille, que ce serait peut-être utile que la Métropole en discute, et ait un avis là-dessus, qu'il y ait un débat, une réflexion sur ce genre de projet qui nous apparaît complètement aberrant. C'est pour exprimer notre solidarité à l'égard de la mobilisation des anti-Surfpark à Canéjan.

Intervention écrite de M. Poutou

A propos du contrat et des axes stratégiques : Nous pouvons déjà nous interroger sur le fait que c'est un contrat d'objectifs entre Bordeaux Métropole et la Régie de l'eau ; Il serait logique de dire que les objectifs sont fixés par la Métropole à la Régie de l'eau. Cette délibération est présentée par Madame Cassou Schotte avec la double casquette d'élue de la Métropole et présidente de la Régie. N'y aurait-il pas une confusion des genres ? Si c'est un contrat "dictant" les objectifs de Bordeaux Métropole, Autorité organisatrice, à la Régie de l'eau présidée par Madame Cassou Schotte, la délibération aurait dû être portée par un autre élu, non impliqué dans la Régie de l'Eau. N'y a-t-il pas une question juridique ? Une même élue peut-elle parler devant un conseil communautaire au nom de l'autorité organisatrice, la Métropole, pour établir des règles avec la Régie publique dont elle est Présidente ? - page 2 : intégration dans la Régie publique l'assainissement et les eaux pluviales, couvrant ainsi la gestion de tout le "petit cycle de l'eau" qui ajoute "ce qui garantira l'adaptation permanente aux ajustements stratégiques et la réactivité opérationnelle"... ce qui reste à prouver ... il ne suffit pas de l'affirmer ! - page 3 : l'activité "recherche" a été supprimée (400K€) pour la Régie ? comme si il n'y avait pas des sujets ... les Pifas et autres micro polluants qui posent problème quant à notre santé par exemple ! Il n'y a rien sur le budget communication de la Régie, par exemple le comité d'usagers est-il un des outils de communication de la Régie ou nourrit-il cette communication ? A la base, une Régie de l'eau ça doit s'occuper de délivrer le service d'eau à l'utilisateur. - page 4 : l'affirmation que la Métropole garantira une gestion intégrée de l'eau ... au travers d'une politique de l'eau qui inclura les questions comme l'urbanisme adapté au changement climatique, la réimperméabilisation, la re végétalisation, les îlots de fraîcheur... On attend que ça aille plus vite, le réchauffement climatique accéléré et n'attend pas, il faut s'attendre à un visage totalement différent du territoire métropolitain dès 2050, montée des eaux, pluies diluviennes, canicules et sécheresses d'été 5 fois plus fréquentes qu'aujourd'hui, c'est pour demain matin ! - sur les 5 axes définis dans le contrat d'objectifs : Déjà il aurait fallu mettre les axes n°2 : l'optimisation du rapport entre qualité, continuité et coût du service rendu, et n°5 : un dispositif tarifaire adapté aux enjeux stratégiques des services d'eau, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales urbaines, l'un à la suite de l'autre et en premier (en axes 1 et 2 !) : car c'est quand même ça, l'objet principal d'une Régie publique de l'eau ! Assurer le service de distribution d'eau et de collecte et traitement eaux usées et pluviales, et l'exploitation de tout ça dans les règles de l'art ! Les axes n°3 : la contribution des services d'eau, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales urbaines à la résilience du territoire face aux enjeux environnementaux et climatiques, et axe n°4 : l'intégration des enjeux eau potable, assainissement et pluvial dans les politiques d'aménagement et de développement du territoire : on comprend que c'est donc la contribution de la Régie à la politique de l'eau de la Métropole et ça ne paraît pas très clair en lisant les différentes pages sur le qui fait quoi, c'est flou souvent et alambiqué (cela est peut-être le signe d'une petite rivalité entre services de la Métropole et ceux de la Régie. D'ailleurs, quand on lit le détail de l'axe n°1 : une gouvernance exemplaire entre Métropole et Régie, qui relève aussi du relationnel entre Métropole et Régie, on lit en p 20 du projet de contrat d'objectifs "établir une relation de confiance, sincère et transparente..." bref une gouvernance partagée qui n'a pas l'air d'aller encore de soi ... et un contrat d'objectifs qui ne clarifie pas vraiment tout ! Au détriment du service à l'utilisateur ? Le contrat d'objectifs : Sur la forme on a plutôt le sentiment qu'il a été calqué sur le contrat qui existait entre la Métropole et l'ancien délégataire, dans une relation de délégation de service public à un prestataire. La batterie d'indicateurs présentés relève davantage d'une approche technocratique et gestionnaire empruntée au management désormais habituel des grandes entreprises privées telles que Véolia ! Avec une telle approche on peut se poser des questions sur la réalité d'une future gouvernance exemplaire cf AXE 1. Où se trouvent les relations humaines et la confiance partagée ? Sur les indicateurs : voilà la liste des commentaires de notre comité scientifique sur les indicateurs = pour les 2 et 3, il n'y a pas d'objectifs chiffrés pour assurer la protection des agents d'exploitation ? ; 5 : insertion le minimum syndical ? 6 : formation le minimum syndical ? 10 : ça devrait plutôt être 90 et 95 % ; 14, 15 et 16 : service à l'utilisateur : alors là, après avoir effectué un test, il nous fut impossible d'avoir quelqu'un au bout du fil mais peut être vont-ils complètement changer leur accueil tel ? ; 19 : ça devrait être 100 % ! ; 20 : cependant, pour le recouvrement ils sont plus sévères ! ; 24 : attention pertes eau sujet sensible / sobriété ; 25 : attention risques sujet sensible / risques sanitaires ; 26 :

quid "classe A " ? ; 28 et 29 : serait mieux en km linéaires et coût (cf 34 et 35) ; 37 : trop flou , dépend solution (champs captant Médoc) qui a toujours du mal à se concrétiser et de la recharge hivernale de la nappe Éocène, aléatoire avec le dérèglement climatique ... et choix d'aller chercher de l'eau à l'extérieur alors que 1ere urgence est la sobriété et la meilleure gestion des usages de l'eau sur le territoire de la Régie de l'Eau, on peut largement faire mieux sur cette gestion (cf chiffre pertes production en 45 énorme ! cf aussi autre modèle de gestion de nos usages de l'eau / WC, récup eau de pluie, etc... qui devraient être mis en œuvre, cf les propositions de ton comité d'usagers non ?) ; 41 à 43 : y a une technicité historique sur la recherche des fuites et casses sur le réseau, par contre sur les délais de réparation 2 semaines trop long, y a le temps encore de perdre de l'eau...par manque d'agents de terrain ? ; 45 : chiffre qui est bcp trop important selon nous ! 46 : où en sont les ambassadeurs de l'eau qui étaient annoncés depuis un an et devaient accompagner les usagers aux économies d'eau ? on avait entendu qu'ils n'avaient été déployés que sur ... Mérignac et Bègles d'abord ... et les autres, Bordeaux, etc ? ; 48 : un vrai sujet les bypass qui vont directement à la rivière : indicateur pas clair, combien y en a à l'année, de ces déversements ? Avant dernier indicateur : comment est calculée ce budget ? Sur quel ratio ? Tranche sociale ?

Madame la Présidente Christine BOST : Monsieur GARRIGUES.

M. GARRIGUES : Merci Madame la Présidente, chers collègues. Je veux d'abord profiter de cette délibération pour féliciter notre nouveau Directeur de la Régie de l'eau, et puis aussi pour remercier très chaleureusement Monsieur Nicolas GENDREAU pour le travail qu'il a réalisé, pour son sens du service public, pour la relation de confiance qu'il a, je crois, pu tisser avec l'ensemble des membres du Conseil d'administration, y compris dans les périodes de turbulence ces dernières années. Merci beaucoup à lui pour ce travail.

Je veux aussi vous remercier, en particulier remercier la Présidente de la Régie, Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, pour la méthodologie adoptée dans ce projet. Je crois que l'on a eu une douzaine, une quinzaine de réunions très denses, avec beaucoup de travail en amont, une acculturation qui a nécessité aussi beaucoup d'investissements pour tous les membres de ce groupe. Il a fallu pour ces indicateurs systématiquement arbitrer entre gagner en niveau de performance et maintenir un niveau de financement soutenable. Souvent, on a constaté qu'il y avait un lien exponentiel. C'est-à-dire que quand on voulait gagner quelques pourcents en matière de qualité des eaux usées et retraitées, cela générerait parfois des coûts d'investissement qui doubleraient, voire tripleraient. Il a fallu arbitrer et je crois que ce projet présente des propositions qui sont ambitieuses tant sur le plan environnemental que soutenable sur le plan financier. C'est toujours un chemin de crête. C'est toujours difficile. Il a fallu faire des choix et je crois que ce contrat traduira de grandes avancées par rapport à la situation précédente.

Je veux d'ailleurs vous remercier d'avoir accepté notre proposition de monter en niveau de performance sur certains indicateurs. Je pense, par exemple, à la relation aux usagers, mais pas seulement ou par exemple aussi sur l'information du Conseil métropolitain en cas de dépassement sur trois années consécutives des prélèvements dans les nappes profondes, en cas de dépassement, des autorisations qui nous sont accordées par le Préfet en commission locale de l'eau. C'est une bonne chose. Le Conseil métropolitain, nous toutes et tous ici, serons informés dès lors que sur plusieurs années d'affilée, on est amené à prélever plus que ce que l'on est autorisé à prélever dans des nappes qui ne se renouvellent que trop lentement du fait de leur profondeur. C'est important pour mettre cela dans le débat démocratique.

Il a été évoqué la question des projets qui sont annexes à la Métropole et qui ont un impact sur les nappes, notamment le Surfpark. C'est un sujet qui n'est peut-être pas ici dans le débat métropolitain, mais c'est un sujet qui a bien été intégré aux travaux du nouveau SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) puisque nous avons une commission eau qui s'est fixée.

Vous l'avez vu d'ailleurs dans la délibération relative aux recommandations de la Métropole en matière de révision du SCOT. On s'est fixé des ambitions importantes pour préserver la ressource en eau, y compris sur les territoires qui sont autour puisqu'il faut que l'on réfléchisse de manière collective. Les décisions qui sont prises en amont des bassins versants ont des impacts en aval. C'est bien sûr un sujet important.

Sur les points de vigilance, Madame la Présidente, je me joins aux remarques de Monsieur Jean-Marie TROUCHE et de Madame Zeineb LOUNICI que Madame Zeineb LOUNICI vous transmettra. Ce que l'on constate, c'est que le succès de l'intégration de l'assainissement dépendra aussi des politiques de Bordeaux Métropole. Je crois qu'il serait vraiment intéressant dans ce contrat, et dans le prochain contrat que la Métropole intègre des objectifs elle-même, par exemple, de désimperméabilisation. Je crois qu'il aurait été intéressant d'aller plus loin et de dire : voilà, on fixe des objectifs à la régie, mais on demande aussi à la Métropole sur les projets de voirie de désimperméabiliser, d'aménager différemment pour que l'eau s'infiltre davantage. Je crois que notre Métropole mériterait d'être plus ambitieuse. Je pense aussi aux constructions dans les points bas. On sait que quelques constructions dans des points bas génèrent des surcoûts très importants pour nos politiques d'assainissement et nos politiques d'eau pluviale, et il aurait été intéressant que la Métropole s'engage davantage sur ces sujets. Je crois que c'est une piste de travail qu'il faudra développer pour les prochaines années, d'avoir des engagements chiffrés pour réduire le coût qui sera croissant de notre politique d'assainissement et d'eau pluviale.

Je voulais en tout cas vous remercier pour ce travail efficace et pour ce contrat ambitieux.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci. Madame LOUNICI.

Mme LOUNICI : Merci Madame la Présidente. Je souhaiterais que soit précisé et clarifié, à l'occasion de cette délibération, le rôle du Conseil d'administration. En effet, dans le contrat d'objectifs, le premier axe, et beaucoup en ont parlé, c'est l'axe de la gouvernance et dans cette gouvernance qui se veut exemplaire, et c'est nécessaire, trois instances principales sont citées : un comité stratégique, un comité technique, un comité de direction, qui réunit les représentants de la Régie de Bordeaux Métropole.

Je pense que le Conseil d'administration où siègent les élus de tous bords, mais également les représentants des usagers, est, à mon sens, une instance importante, pour ne pas dire majeure de la gouvernance, et ne peut pas se résumer à une simple chambre d'enregistrement. Je voulais qu'à cette occasion, les acteurs de cette gouvernance soient bien précisés par Madame la Présidente. Merci.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Oui, merci Madame la Présidente. Monsieur Philippe POUTOU faisait remarquer que de tous bords, c'est un peu présomptueux, puisque nous, élus isolés, on n'en fait pas partie. Encore une fois, vous êtes dans vos cercles, et puis tout va bien.

En tout cas, c'est vrai que du côté gouvernance citoyenne, on peut aussi se poser la question sur est-ce que c'est suffisant, aujourd'hui, ce qui se passe sur ce contrat d'objectifs puisqu'il y a aussi des personnes, de façon éparse, qui alertent aussi sur les pollutions, en particulier sur les hormones, en particulier sur les pesticides que l'on retrouve dans les écoulements. À un moment donné, cela se retrouve aussi dans la qualité de l'eau que l'on boit, et sur laquelle on ferme les yeux.

On peut se poser la question si ce n'est pas un contrat relativement docile à ce qui se fait aujourd'hui avec la précédente façon de travailler. C'est une forme de tuilage ou de transfert

classique de ce qui se fait dans l'assainissement, mais, je pense que question environnement, question transition, on devrait anticiper beaucoup plus tout ce qui se passe au niveau des non-vues, de ce que l'on a tendance à cacher et, en particulier, quand on regarde aujourd'hui l'industrie qui a tendance à dire à la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) : « Attention, là, j'ai mis tel et tel produit. Attention, vous risquez de les retrouver dans les écoulements ». Là, on fait des analyses sur ces produits, mais, quand ce n'est pas dit, évidemment, ce n'est pas fait. Aujourd'hui, on peut se poser la question de la véritable volonté politique en mettant en place des objectifs.

J'avais, en préambule, eu envie de voter pour, parce qu'il faut soutenir. Il faut soutenir aussi une transition entre un ancien mode de fonctionnement et un nouveau. On pourrait tous être unanimes sur le fait qu'il faut travailler cette grande question de l'eau, mais je vais plutôt m'abstenir, parce que cela manque d'ambition. Cela pêche par rapport à ce que j'ai évoqué, par rapport au fait que, tout à l'heure, Madame la Présidente avait commencé à évoquer le fait qu'il fallait tenir compte des territoires extérieurs.

Monsieur Philippe POUTOU a souligné, comme Monsieur Guillaume GARRIGUES, la problématique de Canéjan, avec un Surfpark, où il y a une surconsommation de l'eau, un gaspillage, et puis, derrière, beaucoup de faux, dans ce qui est mis en avant pour essayer de vendre le projet. Et il y a énormément de citoyens, aujourd'hui, qui se réveillent du côté de ce territoire, et qui demandent à être entendus sur cette notion de l'utilisation de l'eau, au sens même de loisirs.

Quelque part, il y a un silence, ou il y a une *omerta*, je ne sais pas comment dire, de la part des élus de la Métropole qui sont aux charges de décision. Aujourd'hui, cela pêche parce que les objectifs, on peut se les mettre comme cela sur le papier, mais quand on a en amont des projets qui mettent en péril les écoulements, comme l'Eau Bourde, on a aussi une absence de responsabilité, de prise en compte de ce que l'on devrait faire, nous, sur la Métropole.

On a besoin aujourd'hui de faire rentrer le citoyen dans les décisions, et cela, je pense que c'est quelque chose qui manque dans ce contrat, dans le contrat même de la Régie tout court, mais celui de l'objectif de Bordeaux Métropole. Nous, en responsabilité, ici, d'essayer de porter une régie qui doit répondre à la décision politique, je vois ce manque d'ambition comme un manque de vision de ce que pourrait être la Métropole de demain. Merci à vous.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur GHESQUIÈRE.

M. GHESQUIÈRE : Madame la Présidente, au nom du groupe écologiste et solidarité, je tenais à remercier Monsieur Nicolas GENDREAU, l'architecte de la création de cette régie.

Il faut rappeler que nous allons avoir le plus grand espace à gérer en régie, le petit cycle de l'eau, c'est-à-dire la gestion de l'eau potable et de l'assainissement. C'est quand même une avancée, à mon sens, qui est majeure.

Ensuite, par rapport à ce que disait mon collègue communiste, l'État qui fait les poches des agences de l'eau, c'est quand même inadmissible, et j'espère que c'est la dernière année que cela arrivera.

Ensuite, la régie va pouvoir avoir une vision d'avenir, de raisonner à une échelle de temps longue, ce qui n'est pas le cas quand on met en place une délégation de services publics. Je tenais vraiment à féliciter Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE pour avoir mené cette opération sur les six dernières années, pour pouvoir avoir une régie d'eau potable publique et intégrant le petit cycle de l'eau. Je vous remercie.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci. Il n'y a pas d'autres demandes d'intervention.

Madame la rapporteur.

Mme CASSOU-SCHOTTE : Chers collègues, je vais essayer de répondre à des questions, voire des observations ou des commentaires notamment concernant le tarif, c'est-à-dire, quel sera le niveau supportable d'augmentation du prix de l'eau et de l'assainissement au regard, non pas simplement de la régie, mais aussi pour tous, privés et publics. Quel sera le niveau supportable pour faire face à des événements ? Vous en avez parlé, le 15 juin dernier, des événements d'inondation, des problématiques d'eau pluviale, de gestion des eaux pluviales etc nous amène à avoir, notamment, un projet conséquent. Le projet du champ captant Les Landes du Médoc, le renouvellement des canalisations, les plans fuites, sur l'assainissement, un mur d'investissement pour une réglementation qui va être très contraignante sur la mise en conformité de nos steppes, sans compter la dépollution, puisque les lois qui sont votées ces derniers temps ne sont pas là pour nous réjouir et nous rassurer. Tout cela va impacter sur le prix, que ce soit le prix de l'eau et de l'assainissement.

Pour les eaux pluviales, vous l'avez dit, cela relèvera toujours du budget de la Métropole. Il n'y a pas de taxes pour les eaux pluviales, et je peux vous faire part de mon intervention au sein de la Conférence de l'eau qui s'est déroulée en juin sur Bordeaux, où avec ma collègue d'ailleurs de Toulouse, nous avons interpellé les agences de l'eau sur la gestion des eaux pluviales urbaines.

Nous avons une vraie problématique. Elle relève de cette enceinte, puisqu'il y aura des choix qui seront à faire dans le budget de la Métropole. C'est quelle priorité on va accorder à cela ? Et là, ce n'est pas la régie, c'est la Métropole qui se posera la question, et vous le savez, et je m'adresse aux maires, vous êtes, pour beaucoup d'entre vous, interpellés par les riverains pour ce qui concerne cette problématique des eaux pluviales. Que ferons-nous ? Il y a une négociation que vous faites actuellement dans le cadre des CODEV pour pouvoir faire entendre raison sur la priorité des priorités pour chacun d'entre vous. C'est prioritaire et c'est logique. Et nous, à l'échelle de la Métropole, nous aurons aussi à redéfinir ces priorités.

Ce sont de vraies questions que je partage avec vous, que nous avons partagées au sein des groupes de travail. Le niveau supportable de l'augmentation du prix de l'eau, il faut quand même savoir, malgré tout, que nous restons sur un tarif moyen du prix de l'eau qui est inférieur à la moyenne nationale, mais tellement bien d'ailleurs que l'Agence de l'eau nous demande aujourd'hui et conditionne ses aides à ce que nous augmentions nos prix minimum à 2 euros le mètre cube, que ce soit pour l'assainissement, que ce soit pour l'eau et nous demandons à tous de se mettre en ordre de marche pour aller vers cela, pour tendre vers des augmentations, parce que c'est inévitable.

C'est un peu aussi, et vous le savez, pour ceux qui sont soit dans les groupes de travail, soit au Conseil d'administration, qui n'est pas une chambre d'enregistrement, puisque quand je vois le temps que nous prenons pour débattre de tout cela, et pour bien comprendre où nous allons, et de pouvoir faire des prospectives, autant que faire se peut, nous sommes tous à prendre en compte toutes ces problématiques, à essayer de faire en sorte de déjà se mettre en ordre de marche. Nous l'avons fait en acceptant dans cette enceinte une augmentation de 0,10 centime d'euro pour la redevance assainissement, que nous ferons l'année prochaine. On sait que l'on est loin des besoins que nous aurons. On va y aller inévitablement.

Je remercie Monsieur Jean-Claude FEUGAS qui a rappelé que, malgré un plan haut qui se voulait être très ambitieux, qui a été présenté en 2023 par le Président, Monsieur Emmanuel MACRON, les agences de l'eau aujourd'hui sont écrêtées, puisque nous avons eu affaire à un plafond mordant à 130 millions d'euros qui ont été récupérés par l'État, et moi, je parle d'un hold-up organisé, 130 millions d'euros à l'échelle nationale, 28 millions d'euros pour l'Agence de l'eau du comité bassin Adour-Garonne, qui représente exactement l'augmentation des redevances qui ont été consenties pour le deuxième programme. On marche sur la tête, parce que nous savons, et nous l'entendons tous les jours dans la presse, et nous voyons dans notre environnement immédiat, la gestion et la question de l'eau, la gestion de l'eau et de l'assainissement, cela doit être une priorité dans le cadre de l'aménagement de nos territoires. C'est pourquoi je plaide pour la régie, c'est que nous pouvons, même si le contrat d'objectifs, cela nous est un peu critiqué, reste un contrat d'objectifs qui peut ressembler à un contrat d'objectifs d'une DSP aujourd'hui. Cette remarque n'est pas fausse, mais j'espère que l'on tendra vers quelque chose de beaucoup plus ambitieux pour aller vers un pacte stratégique d'aménagement du territoire qui intègre complètement la problématique de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales.

Les arbitrages, vous en ferez, c'est le conseil Métropole qui va le faire. La Régie de l'eau, je continue à le dire, c'est l'opérateur public de la Métropole. C'est votre opérateur public. C'est vous qui allez continuer à définir les orientations, les stratégies, y compris sur le plan tarifaire. Malgré ce qui a été dit, la structure tarifaire, elle a été ici présentée dans cette enceinte, et on continuera à opérer ainsi dans les années futures.

Merci pour ceux qui ont reconnu, malgré tout, ce travail de concertation. Nous continuerons aussi avec cette instance du conseil d'administration, parce que même s'il n'est pas clarifié dans le contrat d'objectifs, il n'a nul besoin de l'être puisqu'il est déjà dans les statuts, et le Conseil d'administration joue son rôle et il joue d'autant mieux son rôle que nous organisons des commissions techniques entre les conseils d'administration pour s'emparer véritablement de tous les problèmes et pour pouvoir être suffisamment outillés pour pouvoir faire nos choix et voter. Je pense que cette gouvernance exemplaire entend à y aller, même s'il y a toujours des marges d'amélioration que je veux bien entendre.

Je pense avoir repris un peu toutes les remarques sur l'équilibre, la bonne adéquation à trouver, sur la prospective. On y travaille. On a un niveau d'endettement. On le connaît. On est déjà et on s'est déjà mis en ordre de marche par rapport à des investissements très lourds, notamment le champ captant. Je voudrais en dire deux mots.

La clé, c'est vrai que la Commission locale de l'eau a aussi intégré la problématique du coût que cela avait représenté de son financement et a envisagé une redevance spécifique des nappes profondes. Cette redevance va être soumise maintenant à l'approbation du Comité de bassin Adour-Garonne pour qu'elle puisse s'appliquer dans notre département. Vous voyez, on essaie de trouver des réponses. Nous sommes là dans le Médoc pour les champs captants, mais nous allons du Médoc jusqu'à Bordeaux.

Pour répondre à ceux qui sont intervenus sur des projets, il n'y a pas que le Surfpark qui m'interroge. Il y a des projets aussi dans la Métropole qui peuvent nous interroger, mais qui, là aussi, font l'objet d'un débat du Conseil métropolitain. Ce n'est pas l'objet aujourd'hui, même si nous devons avoir plus de conscience de l'enjeu de la ressource en eau. C'est ce qui a d'ailleurs été fait dans le SCoT de prendre beaucoup plus intérêt sur l'eau, qui ne sont pas que des tuyaux, et ce n'est pas qu'une intendance. Aujourd'hui, il y a vraiment à considérer cette ressource en eau qui se raréfie, qui va se raréfier, de vraiment la reconsidérer dans l'aménagement de nos territoires et dans tous les choix, je dis bien tous les choix, que nous faisons aujourd'hui pour demain.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci à Madame la Vice-présidente, pour l'ensemble de ces réponses. Merci aussi pour votre implication dans ce dossier, ainsi que l'ensemble des collaborateurs de la régie, puis les services de la Métropole également.

Je tiens aussi à cette occasion, ce n'est pas la délibération que nous passons là, mais à saluer les qualités professionnelles de Monsieur Nicolas GENDREAU, qui a accompagné, à la fois dans les services de la Métropole et ensuite dans la mise en œuvre de la régie, ce difficile virage, et qui a été pris, je crois, quand même dans de bonnes conditions.

Je mets cette délibération au vote. La délibération est adoptée avec 69 voix pour, 32 abstentions.

Je vous propose de revenir sur la délibération précédente sur laquelle il ne s'agissait pas d'une communication, il y a donc un avis à émettre sur le rapport des services sur les déchets.

Je lance le vote. La délibération est adoptée.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur ALCALA, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Madame FAHMY, Madame GAUSSENS, Madame HELBIG, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MARI, Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI, Monsieur MORISSET, Madame PAVONE, Monsieur PEREIRA, Monsieur POIGNONEC, Monsieur POUTOU, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TROUCHE;

Ne prend pas part au vote : Madame AMOUROUX, Monsieur TOUZEAU

Je vous propose, mes chers collègues, que l'on se retrouve à 14 heures 30, dans 1 heure 10.

La séance est suspendue pour la pause méridienne de 13 heures 19 à 14 heures 30.

Madame la Présidente Christine BOST : Mes chers collègues, je ne sais pas si on a le quorum là. On a le quorum. Je vous propose que nous reprenions cette séance.

Monsieur le secrétaire de séance, Monsieur PUYOBRAU.

M. PUYOBRAU : Oui, Madame la Présidente, avec plaisir.

Projet de délibération porté par Madame Véronique FERREIRA, délibération n°5 s'agissant du Bouscat – HLM CDC HABITAT SOCIAL – Acquisition en VEFA, etc., etc.

Mme FERREIRA

(n°5) LE BOUSCAT - SA d'HLM CDC HABITAT SOCIAL - Acquisition en VEFA de 30 LLS mixtes situés av. de la Libération Charles de Gaulle, opération CEIBA- Emprunts de types PLAI, PLUS et PLS d'un montant total de 3 245 798 euros souscrits auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Madame Véronique FERREIRA présente le dossier.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci Madame FERREIRA. Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Merci Madame la Présidente. Oui, comme habituellement, je vais me répéter sur cette délibération. Cela concerne 456 logements qui sont toujours édifiés ou rénovés ou améliorés par rapport à ne pas tenir compte des critères que j'avais évoqués quand j'étais au niveau de l'EPFNA (Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine). Je répète, pas de prise en compte de l'autonomie alimentaire, pas de prise en compte de la sauvegarde des arbres, de critères par rapport à cela, pas de souci de végétalisation des habitats.

Encore une fois, je crois qu'il est bon de rappeler dans cette instance qu'au fur et à mesure des délibérations et des années qui passent, le cumul est important et que je terminerai mon mandat toujours sur cette volonté politique d'essayer de transformer cette Métropole en quelque chose de beaucoup plus souverain, autonome et libre.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur MORISSET. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : C'est très rapide. C'est mieux en le disant, mais j'avais envoyé une note pour le PV (Procès-verbal) plutôt que de se répéter. On vote contre dès que c'est du VEFA (Vente en état futur d'achèvement), mais voilà. Ce n'est pas la peine de passer du temps. Ce sera une note dans le PV.

Intervention écrite de M. Poutou

Même s'il s'agit de construire 30 logements sociaux (PLAI et PLUS), nous restons cohérent-es avec nos prises de positions précédentes, nous votons contre le dispositif VEFA, par principe. Nous entendons l'argument comme quoi "on ne peut pas faire sans, sans les promoteurs, qui de fait participent à la création de logements sociaux". Sauf qu'ainsi c'est laisser au privé la maîtrise et le contrôle. Pourtant au vu de la situation du logement, il y aurait grandement besoin d'une politique de rupture avec les logiques libérales, de mener une bataille pour que le logement soit sous contrôle public, en ne laissant pas les affairistes du privé profiter des aides publiques pour leurs profits. Nous imaginons bien que ce n'est pas chose simple, que dans cette économie capitaliste, les moyens de pression et de domination des grosses sociétés sont importants. Mais en continuant avec les mêmes dispositifs (même s'ils sont un peu réduits) nous ne voyons pas comment la situation pourrait évoluer dans le bon sens.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur POUTOU.

Je propose de lancer le vote. La délibération est adoptée. Merci.

Majorité
Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur ESCOTS, Monsieur FARNIER, Monsieur FEUGAS, Madame MELLIER, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame AMOUROUX, Madame ANFRAY, Madame BETES, Madame BONORON, Madame BRET, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZAUX, Monsieur DUPRAT, Madame FAHMY, Madame FERREIRA, Monsieur GARRIGUES, Monsieur GUENDEZ, Madame JAMET, Monsieur LABARDIN, Madame LACUEY, Madame LE BOULANGER, Monsieur MANGON, Monsieur MARI, Monsieur PFEIFFER, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur SALLABERRY

Délibération suivante.

M. PUYOBRAU : Délibération n°19, portée par Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT : Caisse sociale de développement local – Année 2025 – Subvention pour action spécifique relative au dispositif de la Clinique des TPE.

M. DELPEYRAT-VINCENT

(n°19) Caisse Sociale de Développement Local - Année 2025 - Subvention pour action spécifique : Dispositif de la Clinique des TPE - Convention - Décision - Autorisation Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le rapport.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci. Il y a une demande d'intervention. Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Oui, merci Madame la Présidente. Je vois que le Vice-président en charge de cette délibération n'est pas là. Je pense qu'il me ferait presque les mêmes commentaires que la dernière fois, c'est-à-dire que je vais me répéter. Je crois que l'on est dans une logique de politique du sparadrap, et qu'on ne prend pas à bras-le-corps suffisamment la notion de changement de paradigme. Au lieu de mettre en place un RSA où on conditionne et on essaie de faire entrer les gens absolument dans une case, je crois qu'il faudra à un moment donné travailler sur ce que la machine va nous amener, les IA (Intelligence artificielle) vont nous amener et, en particulier, la suppression de nombreux emplois, de nombreuses activités humaines. Cela passe par une notion de revenu universel. J'espère que, de ce côté-là, l'idée émergera à la fois dans la Métropole, mais aussi dans tous les territoires en France pour que le peuple souverain reprenne la main sur la création monétaire et arrête aujourd'hui de stigmatiser les plus pauvres ou du moins les chômeurs. Puisque, je le rappelle, les jours chômés à l'époque, c'étaient des jours qui étaient heureux, qui étaient justement un arrêt du travail. Ce n'était pas stigmatisant.

Aujourd'hui, c'est plutôt l'inverse puisque l'on a mis en place une notion de descendance, de condescendance vis-à-vis des personnes qui devaient se soumettre à l'emploi avec une

rémunération. Je pense qu'il faudra passer sur un autre modèle beaucoup plus émancipateur, beaucoup plus apaisé et qui travaillera beaucoup plus sur la coopération plutôt que la dualité, puisque, je le rappelle, même des gens aujourd'hui qui sont dans les classes moyennes sont en concurrence des autres. Je trouve toujours très intéressant, aujourd'hui, de voir justement cette logique de marché, cette logique d'essayer de faire des profits et cette logique d'essayer, au contraire, de gagner de l'argent sur le dos des autres humains, souvent d'ailleurs des enfants. Je pense qu'il faudra y travailler. Cela fait partie d'une philosophie de vie que je ne lâcherai pas.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Oui, même chose, pour ne pas perdre de temps. Une note a été envoyée. Je propose que je ne la relise pas, cela permet que l'on fonctionne comme le fini-parti si cher à Monsieur Christophe DUPRAT, dès que l'on a fini, on s'en va. Je vois que Monsieur Christophe DUPRAT, il part avant que ce soit fini, chacun ses principes.

Pour aller plus vite, note au PV.

Intervention écrite de M. Poutou

Comme pour une délibération mise au vote la même semaine au conseil municipal de Bordeaux, nous choisissons ici de nous abstenir. Nous partageons la volonté de soutenir des structures dont la mission est d'aider les personnes les plus fragiles ou précaires financièrement. Il s'agit de la Caisse de Solidarité (CSDL) et plus précisément de la "Clinique des TPE", donc en soutien des TPE. Il est écrit que 200 emplois ont été ainsi "sauvegardés", une affirmation sans détail, sans plus de précision... mais voilà qu'en est-il réellement de l'efficacité de ces dispositifs, de la réalité des aides aux plus démunies, quelle transparence dans les actions ? Il nous est demandé de valider une subvention de 47 500 euros sans que nous ayons les informations qui nous semblent pourtant nécessaires. Encore une fois, nous faisons remarquer qu'il existe plusieurs dispositifs d'aides sociales, que cela ne rend pas la situation très lisible. Aussi les aides publiques devraient être plus sous contrôle. Du coup, il est difficile pour nous de valider la subvention pour toutes ces raisons.

Madame la Présidente Christine BOST : Cela arrive à tout le monde. Il me semble que cela vous est arrivé à vous aussi.

Je lance l'opération de vote. La délibération est adoptée. Je vous remercie.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Ne prend pas part au vote : Madame AMOUROUX, Madame BETES, Madame BONORON, Madame BRET, Monsieur CAZAUX, Monsieur DUPRAT, Monsieur GARRIGUES, Monsieur GUENDEZ, Monsieur LABARDIN, Madame LACUEY, Madame LE BOULANGER, Monsieur MANGON, Monsieur MARI, Monsieur PFEIFFER, Monsieur POIGNONEC, Monsieur RAYNAL, Monsieur SALLABERRY

La délibération suivante.

Mme BICHET : Nous abordons l'affaire n°23 dans la délégation de **Monsieur Alain GARNIER** : Soutien à l'économie de proximité – Partenariat 2025 entre Bordeaux Métropole et la Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux Gironde - Programme d'actions – Décision – Autorisation

M. GARNIER

(n°23) Soutien à l'économie de proximité - Partenariat entre Bordeaux Métropole et la Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux Gironde - Programme d'actions - Décision - Autorisation

Monsieur Alain GARNIER présente le rapport.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci **Monsieur GARNIER**.

Deux demandes d'intervention, **Madame FAHMY**.

Mme FAHMY : Merci **Madame la Présidente**. Une délibération sur le soutien à l'économie de proximité, sur le partenariat entre Bordeaux Métropole et la CCI (Chambre de commerce et d'industrie). Vous disiez une délibération classique, mais un contexte qui l'est sans doute beaucoup moins. Dans ce contexte économique tendu et avec la fragilisation des commerces que nous connaissons, c'est un sujet que nous suivons avec **Monsieur Thomas CAZENAVE** avec beaucoup d'attention, vous le savez, à Bordeaux, qui nous a conduits à faire des propositions. Ce partenariat avec la CCI prend une nouvelle ampleur cette année. Vous l'avez dit vous-même, des sujets importants, notamment la transmission, des enjeux clés et la redynamisation en général de nos commerces.

Mon premier point était de savoir si cette année, du fait de ces nouvelles actions, il ne fallait pas revoir à la hausse, peut-être, c'est une question que je vous pose, le montant de la subvention ? Qui, avec un plan d'actions présenté par la CCI, conjointement, j'ai cru comprendre, avec le maire de Bordeaux, ces nouvelles actions ne nécessiteraient-elles pas d'autres subventions ? Mais peut-être y a-t-il d'autres volets prévus qui m'échappent dans ce soutien à la CCI, dont nous soulignons, bien sûr, la mobilisation continue sur ce sujet.

Il y a un autre aspect dans le soutien de la Métropole aux commerces de proximité, dont nous parlons beaucoup en ce moment, mais dont nous échangeons peu ici, c'est le soutien aux commerçants qui font face à des travaux de transport. Je pense, bien sûr, vous l'avez compris, aux travaux qui ont lieu en ce moment autour de la porte de Bourgogne, mais pas seulement, puisque les commerçants touchés le sont également sur toute la partie des trajets de trams qui sont en ce moment interrompus pour trois mois.

Certains commerçants sont venus exprimer leur désarroi en Conseil de quartier de Bordeaux, puisque je parle ici de la partie travaux de la porte de Bourgogne, pour qu'enfin nous les entendions, et ils se sont entendus répondre que c'était à la Métropole de gérer. Vous le savez ces commerçants souffrent considérablement des travaux, notamment pour certains parce qu'ils ont leur terrasse fermée, une terrasse qui leur rapporte une grosse partie de leur chiffre d'affaires, particulièrement dans cette période estivale des mois de juin, juillet et août, et l'indemnisation de travaux étant fixée à une durée de travaux de quatre mois. Ils sont en deçà avec les trois mois de la période estivale.

Monsieur le maire de Bordeaux, c'est vous, en tant que premier Vice-président de la Métropole, qui nous avez présenté, il y a deux ans, la modification du règlement d'indemnisation. Je ne sais pas si d'aucuns s'en souviennent dans cette salle, mais à l'époque, nous étions nombreux à nous y être opposés parce que vous aviez proposé un seuil en montant d'indemnisation à 25 000 euros. C'est à cette époque que le seuil de quatre

mois de travaux a été également écrit dans le règlement d'indemnisation. Et vous nous aviez dit, à l'époque, que vous reviendriez vers nous au bout d'un an d'évaluation. C'était une promesse, un engagement, un amendement même de concertation avec les Chambres, et que vous nous proposeriez une évaluation de ce règlement.

Alors même qu'ils sont en détresse, les commerçants se trouvent encore aujourd'hui sans réponse et sont pour beaucoup prêts à mettre la clé sous la porte, alors que nous disons partout que nous allons soutenir le commerce de proximité. Bien entendu, il y a une mobilisation collective sur ce sujet, préoccupation majeure de tous les élus de Bordeaux, des autres communes ainsi que de la Métropole. Nous disons tous cela, et au résultat, il ne se passe rien. Je voudrais vous proposer, puisque nous devons revoir ensemble ce règlement d'indemnisation travaux pour les commerçants, dans son périmètre, dans son montant, dans ses seuils, peut-être, dans son fonctionnement, je ne sais pas de mettre en place un groupe de travail et, à la rentrée, au plus tard, mettre en place cette proposition de révision du règlement d'indemnisation travaux ? Je vous remercie.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci. **Monsieur BOBET**.

M. BOBET : Merci **Madame la Présidente**. Je suis de l'avis de **Madame Anne FAHMY**, quand elle nous propose d'augmenter la subvention au lieu de la geler, voire de la baisser. C'est un mauvais message que nous adressons, bien sûr, aux commerçants, aux chefs d'entreprise. Ce n'est peut-être pas le moment, alors que nous sortons de crises importantes, pandémies, crises énergétiques, crises économiques et de toutes natures, que le Crédit local de France alerte vraiment, depuis quelques temps, sur le fait que les charges remontent, alors que les chiffres d'affaires stagnent, voire baissent un peu, une espèce d'effet ciseaux. Les financiers de cette maison connaissent bien cela, et nous nous attendons à une vague de complications dès l'automne prochain.

Je pense que c'est malvenu, c'est un message compliqué que nous adressons à toutes ces entreprises. J'aurais souhaité qu'au minimum, nous gardions la subvention, et même que nous l'augmentions un peu, compte tenu de l'ampleur du travail que cela représente, je pense que cela serait important.

La transition ne se limite pas, bien sûr, qu'à la transition énergétique, écologique ou environnementale. Elle va bien au-delà, et **Madame Anne FAHMY** l'a un peu dit. La Nouvelle-Aquitaine recevait les journées de l'artisanat au mois de juin dernier. Il a été clairement dit que pour les artisans, pour les commerçants, pour les petites entreprises, la transmission, la formation, la sensibilisation à leur métier était quelque chose de tout à fait critique et de très important. Je trouve, encore une fois, dommage que nous adressions un message plutôt négatif à tout ce monde, qui nous fait vivre. Je le répète quand même : ce sont les entreprises qui font vivre la Métropole, pour grosse partie, avec leur VM (Valeur Marchande), il ne faut quand même pas l'oublier, ce sont des sommes colossales.

Voilà, je regrette. Nous voterons bien sûr, parce qu'il vaut mieux peu que pas du tout, mais sincèrement, même si nous la gelons cette année, nous aurions pu fournir un effort, je crois. Merci.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci. **Monsieur POUTOU**.

M. POUTOU : Je ne sais pas si c'est une délibération classique, mais elle est habituelle en tout cas, et de manière habituelle, nous votons contre. Cela ne veut pas dire que l'on ignore la souffrance subie par le milieu des petits commerçants. Dans le groupe anticapitaliste, surtout que l'on a récemment un petit commerçant, qui n'est pas encore en souffrance, mais on est bien conscient des difficultés. Mais là, vous voyez, cela montre aussi que la souffrance

est très partagée. Elle existe dans le personnel de TBM. Elle existe dans le personnel qui assure la collecte des déchets, et elle existe dans le milieu commerçant. On pourrait peut-être à un moment donné discuter d'une souffrance sociale qui est réelle, d'un système économique qui est de plus en plus brutal, qui écrase les gens qui n'arrivent plus à vivre de leur propre travail. Cela pourrait être intéressant aussi qu'il y ait une réflexion là-dessus en Conseil Métropole. Cela dit, nous votons contre cette délibération.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Oui, merci Madame la Présidente. Je n'avais pas prévu d'intervenir, mais c'est vrai que Monsieur Patrick BOBET m'a donné quand même un petit amuse-gueule, je trouve cela intéressant. Il est délicieux, puisque c'est sur le côté énergétique que je voulais intervenir. C'est vrai que l'on a aujourd'hui, je pense, un gouvernement et puis une Assemblée nationale qui votent dans le dos des contribuables français, en particulier sur les tarifs de l'énergie. On va sans doute doubler nos factures tous ensemble. Je pense qu'il faudra être encore plus pugnaces ici et unitaires pour essayer à un moment donné de dire : stop à cette logique libertaire ou libertarienne, comme vous voulez. En tout cas, on a besoin de rigueur et surtout de revenir un peu aux sources et aux coûts premiers de l'énergie.

Aujourd'hui, on voit bien qu'il y a une logique de spéculation et de mise en concurrence sur les marchés européens qui pénalisent toutes les collectivités et tous les habitants de la Métropole. Je pense qu'il faudra y travailler pour faire d'une façon un peu solennelle, peut-être avec une motion, pour dire : stop à cette logique que l'Assemblée nationale, aujourd'hui, vote à contresens de l'histoire, puisque l'on devrait être beaucoup plus autonome en France que la plupart des pays européens, et ce n'est pas le cas avec cette logique des marchés. Merci de votre écoute et de votre compréhension.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur TRIJOLET.

M. TRIJOLET : Oui, Madame la Présidente, chers collègues, sans revenir sur le fonctionnement de la CIA (Commission d'indemnisation à l'amiable) et sa dernière évolution en termes de règlements, notre CIA n'est pas la moins généreuse quand nous comparons à d'autres Métropoles. Il faut savoir que de nouvelles propositions de critérisation sont en cours de finalisation avec une évaluation et quelques chiffres sur la période. Depuis 2023, il y a eu 134 demandes déposées, 83 dossiers ont été retenus pour un montant d'un peu plus de 900 000 euros.

Aujourd'hui, la réflexion porte sur la typologie des activités, commerces et services sur lesquels il faut être le plus bienveillant et accompagnant, et cela doit faire l'objet de plusieurs scénarios.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur CAZABONNE.

M. CAZABONNE : Oui. Juste une réflexion par rapport à ce qu'a dit Monsieur Marc MORISSET. C'est vrai qu'il y a sûrement une spéculation sur l'énergie, mais il faut remonter dans l'histoire. Pourquoi ? La France produisait l'énergie nucléaire la moins chère. Nous avions notre indépendance et c'est modulable. Il y avait toutes les qualités. Je ne ferai pas porter de responsabilités à Pierre ou à Paul, mais l'énergie nucléaire a été un peu sacrifiée par certains.

Aujourd'hui, nous essayons de combler avec du renouvelable. Et je l'ai déjà dit ici, le Président de l'EDF (Électricité de France) dit : le renouvelable, c'est bien. Je ne peux pas le stocker. Je l'ingère sur le réseau quand je peux, et je vais le vendre. Je ne peux pas l'utiliser en une journée. Il faut donc arrêter de mettre cela sur le capitalisme. Nous sommes les

responsables en France du fait de la politique par rapport au nucléaire. Nous avons abandonné Astrid (Advanced Sodium Technological Reactor for Industrial Demonstration, projet de prototype de réacteur nucléaire français de quatrième génération). Nous avons été en retard sur ITER. Tous les grands projets, nous avons été à égalité des Américains, maintenant, nous avons dix ans de retard. Voilà une des raisons pour lesquelles l'énergie, il y a des responsabilités.

Quant aux commerçants, j'ai eu des conversations avec Monsieur le maire de Bordeaux sur cette ville un peu embouteillée qui change constamment de circulation. Je lui ai proposé amicalement de faire un tour. Je ne parle que des commerçants, et qui voient leur chiffre diminuer. Je vais prendre deux exemples. Le restaurant *Le Bistro du Sommelier* où j'allais souvent, maintenant, ils m'en parlent. Avant, les clients venaient, ils venaient à quatre ou cinq, la famille venait. J'ai moins de clients parce que 100 ou 150 places de stationnement ont été supprimées.

J'ai été un client d'Igloo Sport, vous connaissez tous ce magasin, Igloo Sport. Je vous demanderai si vous voulez acheter une paire de skis, comment vous allez à Igloo Sport ? Vous vous gardez dans quel parking ? Et vous transportez votre paire de skis comment ? Je fais beaucoup de vélo en Bordeaux et je suis content, mais quand j'ai des courses à faire ou que nous voulons nous déplacer en famille, en voiture, je vous rappelle que c'est quand même un peu un petit enfer. Allez, je vais être gentil.

Madame la Présidente Christine BOST : Monsieur Pierre HURMIC.

M. HURMIC : J'ai eu plusieurs fois l'occasion de le dire haut et fort, je pense que nous partageons tous la conviction que les commerces sont un des piliers de la vie économique, sociale et urbaine de nos villes. Je pense que c'est bien de le poser comme un principe, d'où un attachement partagé à la vie et à la survie des commerces centre-ville.

Nous partageons tous aussi le fait que nos commerçants vivent une crise nationale, difficile à surmonter, à savoir la concurrence agressive de la vente en ligne, des modes de consommation qui ont évolué, ce qui place nos commerces de centre-ville dans des difficultés certaines. Un grand journal de la semaine dernière titrait sur la « lente agonie du commerce centre-ville après la désindustrialisation, la décommercialisation », titrait ce journal. Je pense que vous avez peut-être tous lu cet article qui nous alerte sur le fait que les commerces de centre-ville, en général, pas seulement à Bordeaux, Monsieur Alain CAZABONNE, en général, actuellement, vivent une crise très, préoccupante. Il est de notre devoir d'élus, d'être à leurs côtés pour surmonter ce passage difficile.

C'est la raison pour laquelle je prendrai ma casquette de Maire de Bordeaux, nous avons décidé de créer, avec la Chambre de Commerce, qui est quand même notre interlocuteur privilégié et qui représente les commerces de la ville, un observatoire du commerce. En partant du principe qu'il faut peut-être arrêter à un moment donné de poser des rustines. Nous le faisons tous, mais il faut peut-être songer à réinventer ensemble, avec les professionnels, un nouveau modèle commercial.

C'est pour cela que la ville, associée à la Chambre de Commerce, a déployé 30 propositions autour d'un plan d'actions pour le commerce, afin d'accompagner les professionnels dans les changements sociétaux et économiques. C'est un principe, je crois, de base qui me paraissait tout à fait nécessaire de rappeler ici, en disant : nous sommes très mobilisés pour tenter d'aider les commerces centre-ville à passer le cap difficile auquel ils sont actuellement confrontés.

Nous avons voté ici un régime d'indemnisation qui est, je crois, généreux. J'ai pu en être le porte-parole, peut-être Madame Anne FAHMY, à un moment donné, mais c'est un régime

d'indemnisation métropolitain. Vous l'avez rappelé, auquel nous sommes les uns et les autres très attachés, je crois qu'il est apprécié. Y a-t-il des trous dans la raquette ? C'est peut-être quelque chose qu'il faut envisager de très près.

Le fait est que vous avez raison, lors d'un Conseil de quartier de la ville de Bordeaux, il y a à peu près une dizaine de jours auquel vous étiez présent, nous avons été confrontés à une commerçante de la Porte de Bourgogne qui a même fondu en larmes. Je parle sous votre contrôle, en disant qu'elle était dans un moment extrêmement difficile en raison des travaux affectant la ligne C et les travaux d'aiguillage à proximité de ce commerce. Nous ne pouvons pas être insensible à ce cri de désarroi. C'est la raison pour laquelle j'ai immédiatement saisi la Métropole en disant : voilà cette situation-là, une situation concrète, essayons de voir ensemble comment nous pouvons venir en aide ponctuellement à cette commerçante.

Ce n'est pas facile. Il faut le faire dans le cadre des lois et règlements qui sont les nôtres. C'est en cours d'instruction, voir ce qui peut être fait. Nous, en tant que ville, Madame Anne FAHMY, nous avons fait tout ce qui est de nos compétences pour lui venir en aide, vous le reconnaissez, exonération des droits de terrasse, tout ce que nous pourrions faire pour l'aider.

Après, la deuxième partie est de nature métropolitaine et je pense que tous, nous serons très vigilants pour voir s'il y a une solution de secours à cette personne pour l'aider à traverser la passe difficile qui est la sienne.

Un dernier mot pour Monsieur Alain CAZABONNE, nous pouvons refaire le débat des années 70 sur l'évolution du commerce centre-ville, mais je vous l'ai déjà dit, je pense que Monsieur Jacques CHABAN-DELMAS, quand il a décidé dans les années 70 de faire de la rue Sainte-Catherine une rue piétonne pour aller de la Comédie à la Victoire, s'il vous avait écouté, il ne l'aurait jamais fait. Les commerçants étaient globalement contre, beaucoup d'élus comme vous, vraisemblablement, étaient contre et qui aujourd'hui remettraient en cause la piétonnisation de la rue Sainte-Catherine.

Nous, nous avons pratiquement doublé la surface de piétonnisation de la ville de Bordeaux en pensant que c'est bon pour le commerce. C'est bon pour le commerce, ce n'est pas bon pour les voitures, Monsieur Alain CAZABONNE, je le reconnais, mais les modes de consommation sont en train de changer et les modes de déplacement doux, la marche, le vélo, sont aussi des zones de chalandise intéressantes et nous sommes aussi des clients.

Ne restez pas braqué sur le fait qu'il faut continuer à circuler en voiture à tout prix dans les centres-villes. Ce n'est pas vrai nationalement, ce n'est pas vrai mondialement, ce n'est pas vrai à Bordeaux. Je ne souhaite pas que nous reprolongions éternellement cette discussion que nous avons déjà eue, Monsieur Alain CAZABONNE, sur ce sujet.

Je termine, en disant, crise globale du commerce en général, du commerce de proximité de centres-villes. Bordeaux impacte des travaux. Il faut nous donner les moyens de voir s'il y a des possibilités, dans le cas des règlements qui sont les nôtres, de venir en aide ponctuellement à certains commerçants qui sont dans une passe particulièrement difficile.

Voilà les éléments de réponse que je voulais essentiellement vous apporter, Madame Anne FAHMY, et un peu aussi à Monsieur Alain CAZABONNE. Merci.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur HURMIC. Madame SABOURET.

Mme SABOURET : Je vous remercie. Monsieur le maire de Bordeaux. Nous entendons ce que vous dites et croyez bien que nous sommes très lucides de l'évolution à la fois des modes de consommation, des évolutions que la société apporte naturellement et des impacts

que cela a pour la ville. Je veux dire nous travaillons. Nous sommes dans des entreprises. Nous sommes des citoyens. Nous vivons dans notre monde et tout cela, nous le mesurons.

Premièrement, je voudrais vous dire cela, parce que j'ai parfois le sentiment que seul vous avez conscience de l'évolution du temps.

Deuxièmement, vous faites allusion à cette personne qui s'est effondrée en larmes lors de ce Conseil, mais vous oubliez tous ceux qui pleurent en silence et dont les boutiques ferment et qui vivent des drames à la fois professionnels et humains. Je pense à toutes ces personnes et nous les rencontrons, nous les voyons et ils ne parlent peut-être pas collectivement ou en public. Je crois que ces personnes, il faut savoir les voir et les entendre.

Enfin, quand vous dites qu'un certain nombre de choses ont été faites, certes, vous dites que vous en avez discuté à la Métropole, mais il n'y a pas que la Métropole. Ce n'est pas toujours que la responsabilité des autres d'agir. Vous avez la possibilité, vous, à défaut de contenir des changements sociétaux, en tous les cas de faire en sorte de limiter les effets que cela peut en avoir économiquement. Il est clair que c'est un choix politique que vous faites lorsque vous décidez de compliquer l'accès au centre-ville, lorsque vous décidez, une fois que par chance un acheteur potentiel, venu de la Métropole ou d'ailleurs, arrive par chance à accéder au centre-ville, et qu'une fois dans la ville, il ne trouve pas à se garer, ou qu'encore une fois, dans le meilleur des cas, c'est celui qui aura vraiment réussi, paye des tarifs rédhitoires sur le parking, ne nous dites pas que vous facilitez l'activité du commerce des centres-villes de Bordeaux.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci. **Monsieur JABER**.

M. JABER : Oui, merci de me donner la parole. Je vais prendre ma casquette de commerçant puisque je suis commerçant aussi sur la ville de Bordeaux. Je pense que ce n'est pas la première fois que j'entends le débat sur les commerces dans cet hémicycle ainsi qu'au Conseil municipal.

Aujourd'hui, le grand ennemi du commerce, ce n'est pas la voiture, ce ne sont pas les places de parking, ce sont les charges patronales. C'est la hausse des coûts de l'électricité. C'est la problématique aujourd'hui de pouvoir recruter, parce que c'est compliqué de recruter. Nous avons aussi une génération avec laquelle il est très compliqué à travailler. C'est l'impact que le COVID a eu sur nos commerces.

Le problème numéro un, c'est aussi la concurrence déloyale qu'Internet offre à tous les commerçants. Je pense que tous ces terrains sont des terrains qu'il faudra aller surtout combattre et qui pourraient donner de l'air à tous les commerçants.

Après, je peux comprendre que juste l'accès au centre-ville peut être quelque chose d'intéressant pour certains commerçants. Franchement, le problème numéro un aujourd'hui, c'est l'asphyxie générale que toutes les PME (Petites et moyennes entreprises) ont dans ce pays. Et cela, personne ne bouge sur ce point. Personne ne parle de cela et c'est quelque chose que nous vivons au quotidien. Je m'adresse parce qu'il y a aussi des Parlementaires, il y a des Sénateurs aussi dans la salle, je pense que c'est un niveau national qu'il faut aller chercher, qu'il faut aller aider toutes ces PME qui, je rappelle, sont la première embauche de France aussi.

Madame la Présidente Christine BOST : **Madame FAHMY** à nouveau, **Madame SABOURET** ensuite.

Mme FAHMY : Merci Madame la Présidente. Malheureusement, nous nous sommes donnés une heure de fin à ce conseil, je crois, Madame l'adjointe. Nous n'allons pas débattre trop longtemps. Je crois qu'il faut que nous débattions dans cet hémicycle des compétences de notre collectivité. Voilà, personne ne nie les changements de comportement, Internet, les lourdes charges auxquelles font face les commerçants dans un autre hémicycle.

Monsieur Thomas CAZENAVE a dit ce qu'il avait fait lui aussi à l'Assemblée nationale. Chacun doit prendre sa part, nous sommes bien d'accord. Il y a des raisons structurelles, des raisons conjoncturelles et il y a aussi des raisons locales, des spécificités à certaines communes, des problèmes d'accessibilité, des problèmes de sécurité, de propreté, d'urbanisme. C'est un ensemble de causes et c'est un ensemble de solutions que nous devons fournir.

Aujourd'hui, nous sommes à la Métropole. Aujourd'hui, nous sommes ici pour parler de ces commerçants avec nos travaux, parce que ce sont nos travaux, les travaux que nous avons décidés. Et ces commerçants, c'est juste la démonstration une fois de plus qu'ils doivent être impliqués en amont, qu'ils doivent savoir qu'il va y avoir des travaux conséquents, qu'ils devront aménager leur activité, qu'ils doivent être indemnisés. Ce sont des commerçants qui sont aux abords des travaux, parce que rue Saint-Rémy aussi, les commerçants souffrent depuis qu'il n'y a plus le tram qui passe.

Mon point, il est juste sur ce sujet. Il est de dire est-ce que la CCI a une subvention suffisamment importante aujourd'hui par rapport aux nouvelles missions qu'elle s'est données ? C'est mon premier point.

Le deuxième, j'insiste, est-ce que ce règlement d'indemnisation travaux que vous vous êtes engagés à revoir au bout d'un an, c'est-à-dire en septembre 2024, est-ce que nous pouvons en parler ? Est-ce que nous pouvons le revoir ? C'est juste cela, le point. Après, les commerces, nous pouvons malheureusement en parler pendant toute la journée.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci. Madame SABOURET.

Mme SABOURET : Oui, je vous remercie. Je vais être brève. C'est que je voulais dire à Monsieur Radouane-Cyril JABER que je ne suis pas en opposition avec vous, loin s'en faut, et je pense que ce n'est pas la première fois que j'évoque l'ensemble des raisons aussi exogènes qui sont un impact. Mais je ne dirais pas mieux que ce qu'a dit Madame Anne FAHMY. Je crois que c'est ici que nous devons aussi examiner, une fois de plus, ce qui est dans notre champ de responsabilité de faire. Et ce qui est dans notre champ de responsabilité de faire, il ne faut pas se dérober.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Je trouve qu'il y a une incohérence, parfois, dans les discours, parce que l'on ne peut pas à la fois défendre un système capitaliste qui repose, je le rappelle quand même, sur la concurrence libre et non faussée. Le non faussé, vous l'avez vu : on fait ce que l'on veut, chacun, les groupes, a bouffé les petits, tout cela, puis après se plaindre des conséquences de ce système-là.

Une autre incohérence aussi, c'est à la fois de dénoncer ce que vous appelez, pour certains d'entre vous, des assistés, les gens qui sont au chômage, les gens qui sont en difficultés sociales diverses, et après revendiquer des subventions, et revendiquer l'intervention de l'État, l'intervention des pouvoirs publics. Il y a quelque chose qui n'est pas cohérent.

Oui, il y a un système économique qui fonctionne très mal, parce qu'il est profondément injuste, parce que c'est la jungle, parce que les plus gros bouffent les petits, puis c'est comme cela depuis très longtemps, et en période de crise, c'est encore pire.

Après, le problème, c'est d'arriver à cibler peut-être les bonnes choses, parce que si c'est se plaindre des charges, mais vous vous rendez compte de ce que vous dites. Les charges, ce sont des cotisations sociales. C'est ce qui permet, aujourd'hui, à des services publics de fonctionner. C'est ce qui permet à des collectivités de fonctionner. On peut penser que les petits payent trop de charges en proportion par rapport aux gros. Vous avez vu, les ultrariches, ils arrivent même à ne pas payer d'impôts. Puis, les petits vont payer beaucoup plus d'impôts, et puis ils vont être beaucoup plus soumis à des taxes. C'est sûr qu'après, il y a une histoire de justice sociale. Il y a une histoire de proportion qui est à discuter. Mais quand même, rendez-vous compte, on ne peut pas comme cela, à chaque fois, s'attaquer aux cotisations sociales. On ne peut pas, à chaque fois, s'attaquer à ce qui permet à un système public de fonctionner.

On l'a vu tout à l'heure dans la discussion. Les services publics, il y en a pour qui ce n'est pas grave si cela n'existe plus. Là, vous vous rendez compte que si, quand même, c'est bien quand il y a des points d'appui pour les gens qui sont en difficulté, quand il y a des structures publiques qui sont là pour essayer d'aider, pour essayer de limiter la casse.

On peut penser qu'il y a beaucoup d'incohérences dans les discussions. Et c'est là où il y a aussi quelquefois besoin d'avoir une vision globale de la société, de comment elle fonctionne, et à partir de là, de trouver des solutions. Et on le dit, nos solutions, à notre avis, elles sont dans une répartition des richesses. Cette répartition des richesses, c'est la remise en cause d'un système et c'est la remise en cause aussi d'une domination des grosses sociétés, ce que l'on appelle les capitalistes ou les ultrariches.

C'était juste une petite remarque en passant et pour dire que oui, il y a une note pour le PV, je ne la détaille pas.

Intervention écrite de M. Poutou

Ce n'est pas la première fois que nous votons contre cette délibération qui consiste à subventionner la CCIBG. Nous ne partageons pas tout simplement le raisonnement, le dispositif et les actions menées. Nous n'avons rien contre le soutien en soi de la métropole envers le petit commerce. Mais ici tout est mélangé, confondu, on ne sait pas de quel petit commerce on parle, de petit commerce de proximité (les Carrefour-market qui se multiplient dans tous les quartiers ?). Il est question de salon régional, de concours ("talents des territoires"), de soutien aux managers, de soutien à la transmission, d'études, d'analyses... Mais aucune réflexion sur l'efficacité de ces aides, aucun bilan sur la situation du petit commerce, de quel type de commerce est souhaité ou souhaitable, de l'égalité d'accès ou de traitement selon les quartiers du centre ou plus éloignés et plus populaires. D'ailleurs nous entendons beaucoup la ritournelle comme quoi le petit commerce souffre et donc qu'il faut l'aider. Mais s'il souffre, si les liquidations d'entreprises, les fermetures de magasins se multiplient, cela ne montre-t-il pas les limites des politiques mises en œuvre ? Malheureusement, cette délibération, comme beaucoup d'autres, est renouvelée d'année en année, sans questionnement, sans débat, par automatisme, par confort, par électoralisme aussi possiblement, comme s'il s'agissait de maintenir les liens avec quelques catégories sociales. Nous confirmons notre vote contre cette subvention de 65 000 euros.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci. **Monsieur HURMIC**.

M. HURMIC : Oui, deux mots pour répondre à l'intervention de **Madame Anne FAHMY** et surtout **Madame Béatrice SABOURET**. Quand vous parlez d'accessibilité du centre-ville, je vous invite à préciser vos propos et parler d'accessibilité en voiture, dans la mesure où les

accessibilités pour les autres modes de transport, à savoir les transports collectifs, tram et bus, les vélos qui ont explosé dans Bordeaux, se sont plutôt améliorés. Ce sont des accessibilités aussi qu'il faut bien voir.

Ensuite, je vous dirais que nous ne pouvons pas collectivement se féliciter du fait que nous ayons baissé la pollution dans le centre-ville de Bordeaux, la pollution des oxydes d'azote, c'est-à-dire principalement issus des pots d'échappement des véhicules automobiles. Nous l'avons baissé de 35 %. Ce sont les chiffres officiels de l'ATMO et nous pouvons tous nous en féliciter. C'est un enjeu de santé publique, mais pourquoi nous sommes arrivés à ce chiffre ? Parce que nous avons limité la pression automobile dans le centre-ville de Bordeaux. Je pense que nous aurions tous à nous en féliciter plutôt que de dire : nous circulons moins bien dans le centre-ville de Bordeaux qu'autrefois, ce qui est vrai, mais les bénéfices en termes de santé publique notamment, je pense qu'ils sont à mettre en avant.

Et aussi, je veux insister et terminer sur ce point, pour la première fois, nous allons créer à Bordeaux un office du commerce. C'est pour vraiment avoir un interlocuteur qui va nous aider à aborder avec les professionnels ces problématiques que vous évoquez. Je pense que nous pouvons tous nous en féliciter. Nous avons trouvé un outil qui va nous permettre de régler ou de tenter de régler ces problèmes. Les problèmes d'indemnisation feront aussi vraisemblablement partie des missions sur lesquelles cet observatoire voudra se pencher, mais j'ai envie de vous dire, pour la crise structurelle du commerce que vous évoquez toutes, mais je pense et j'espère que vous vous en félicitez avec nous, pour la première fois, nous aurons un outil qui, j'espère, sera efficace et à la hauteur de la crise que traversent nos commerçants du centre-ville de Bordeaux. Je vous remercie.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci. **Monsieur GARNIER**.

M. GARNIER : Oui, je voulais préciser, pour répondre directement à **Madame Anne FAHMY**, que le montant est maintenu par rapport à 2023-2024, ce qui est dans le contexte que l'on vit à la Métropole entre les divers prélèvements, le DILICO (Dispositif de lissage conjoncturel), la CNRACL (Caisse nationale des retraites des agents locaux), etc. C'est déjà un effort substantiel de maintenir un niveau de subvention.

D'autre part, nous avons embauché deux agents dans le domaine du commerce de proximité à la Métropole, ce qui est un appui aussi important avec nos partenariats, entre le partenariat avec la CMA (Chambre des métiers et de l'artisanat) et la CCI. L'objet du conventionnement que nous avons aussi, c'est d'aller vers les enjeux nouveaux, notamment le salon Commerce Innov, qui permettra aux commerçants d'évoluer dans leur commercialisation pour trouver de nouveaux marchés aussi.

Voilà ce que je voulais dire sur le point de la subvention.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci. Peut-être quelques mots, parce que, bien naturellement, je crois que l'on partage tous, la préoccupation, cela a été dit par nombre d'entre vous, de la bonne santé de nos commerces, et en particulier de nos commerces de proximité.

Je voudrais quand même donner quelques précisions sur l'existence de la CIA. La CIA, d'abord, elle n'existe pas dans toutes les Métropoles, dans toutes les intercommunalités. Elle a été mise en place à Bordeaux au moment des travaux, un peu après, d'ailleurs, les travaux du tramway. Je crois que c'était en 2009, uniquement pour les travaux du tramway. En 2014, nous avons élargi l'assiette aux travaux de voirie et nous vivons un peu sous ce régime, même s'il a été légèrement modifié il y a quelques mois, à peu près 1 an et demi, 2 ans. Il a

été modifié, non pas dans la durée, parce que le moment de déclenchement, c'est à partir de 4 mois. C'est ce qui existait depuis l'origine.

Je suis attentive, comme vous, à la situation de ces commerçants qui sont aujourd'hui touchés par les travaux à la fois du Pont de Pierre, mais surtout des aiguillages de la porte de Bourgogne, travaux qui avaient été annoncés suffisamment à l'avance. Nous avons déjà fait une conférence de presse pratiquement un an avant le démarrage des travaux pour informer. Il y a eu de la médiation avec les commerçants. Ce n'est pas parce que nous prévenons que la difficulté ne vient pas. Et la difficulté, les commerçants sont en plein dedans.

Madame Béatrice SABOURET, je crois que notre champ des responsabilités, c'est aussi de mesurer l'impact de nos politiques aussi pour les finances de la Métropole. À partir du moment où nous modifions le règlement, si nous le modifions pour accompagner et satisfaire les commerçants qui sont aujourd'hui impactés autour de la porte de Bourgogne, nous ne pouvons pas faire un cas exclusif. Il faut modifier pour l'ensemble des commerçants qui sont impactés par l'ensemble des travaux de l'ensemble des 28 communes de la Métropole. Tout cela se regarde de près et cela ne peut pas se décider en un claquement de doigts. Il faut anticiper. Il faut savoir l'impact réel que cela pourrait avoir sur nos différents budgets des différentes années à venir.

Je ne ferme évidemment pas la porte, parce que la situation, Monsieur le maire de Bordeaux l'avait évoquée il y a quelques semaines déjà, elle est vraiment préoccupante. Nous ne pouvons pas être insensible. Je crois que vous l'avez tous dit. Je propose éventuellement que nous essayons d'examiner et de voir quelles sont les solutions que nous pouvons trouver. Je ne sais pas si nous allons pouvoir trouver des solutions rapidement. Or, nous mesurons tous très bien que lorsqu'un commerçant rencontre une difficulté de trésorerie, si elle se cumule sur plusieurs mois, cela met en risque et cela met en danger son activité. La porte n'est pas fermée, mais je ne sais pas quelles sont les solutions. Je n'ai pas la baguette magique, au moment où nous nous parlons, pour vous dire comment venir à leur secours, mais je crois qu'il y a beaucoup de choses qui sont potentiellement envisageables.

C'est vrai que ces commerçants fonctionnaient probablement beaucoup avec la station de tramway. La station de tramway, elle sera remise en place dans quelques semaines. Vont-ils pouvoir tenir le coup jusque-là ? C'est notre grande question à tous et à eux, en particulier.

Je vous propose de mettre aux voix cette délibération. La délibération est adoptée.

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame AMOUROUX, Madame BETES, Madame BRET, Monsieur CAZABONNE, Madame LE BOULANGER

Madame la secrétaire de séance.

Mme BICHET : Nous passons à l'affaire n°29 dans la délégation de Monsieur Jean-François ÉGRON : Prévention et lutte contre les discriminations – Promotion de l'égalité femmes/hommes – Quinzaine de l'égalité et de la diversité 2025 – Appel à projets – Subvention – Décision – Autorisation.

M. EGRON

(n°29) Prévention et lutte contre les discriminations - Promotion de l'égalité femmes/hommes - Quinzaine de l'égalité et de la diversité 2025 - Appel à projets - Subvention - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-François ÉGRON présente le rapport.

Madame la Présidente Christine BOST : Y a-t-il des demandes d'intervention ? **Monsieur Loïc FARNIER**.

M. FARNIER : **Madame la Présidente** et chers collègues, un événement qui s'inscrit dans une démarche engagée pour promouvoir l'égalité et lutter contre les discriminations. Il y a de quoi faire pour célébrer la richesse de nos différences et sensibiliser sur des questions cruciales.

Au programme, une multitude de formats, spectacles, ateliers, expositions, ciné-débats, conférences, théâtres et concerts. Chacun de ces événements a pour but de favoriser le vivre ensemble et de stimuler le dialogue autour de l'égalité.

Les acteurs de cette quinzaine sont mobilisés pour créer des moments d'échange et de réflexion qui permettront de s'interroger sur des thèmes variés, allant du handicap à la diversité de genre ou à l'écoféminisme.

Ainsi, chaque commune candidate peut y participer et faire entendre sa voix et obtenir un coup de pouce financier. Maintenir les budgets et les subventions, c'est gagner en faveur de la lutte contre les discriminations et lutter contre les discours de la peur de nos différences.

Nous profitons de cette délibération pour souligner une nouvelle fois un autre aspect. C'est celui du travail mené par les différents services communaux qui échangent régulièrement sur leurs pratiques et sur leurs bonnes idées. Nous saluons également leur engagement.

Nous saluons aussi bien évidemment ce qui est porté en interne à Bordeaux Métropole et nous nous félicitons que les échanges lors du dernier comité social-territorial aient permis que l'agente qui porte avec acharnement ces sujets devienne responsable de la mission Égalité et innovation sociale nouvellement créée.

Un dernier mot, soyons nombreuses et nombreux, le 18 novembre, à Bordeaux où nous connaissons là aussi le fort engagement de la mission Égalité et diversité de la ville. Je vous remercie.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci. **Monsieur POUTOU**.

M. POUTOU : Comme d'habitude, c'est juste pour dire que l'on avait prévu une explication de vote sous la forme d'une note écrite. Cela m'évite de la répéter. Cela sera dans le PV et on s'abstient sur cette délibération.

Intervention écrite de M. Poutou

Nous ne sommes évidemment pas opposé-es à ce que les communes perçoivent leurs subventions pour l'organisation de la quinzaine des fiertés et de la diversité. Mais il y a trop peu d'informations concernant les subventions pour chacune des communes. Il est écrit que cette délibération ne concerne que les communes qui ont une subvention dépassant le plafond de 23 000 euros, or dans la liste qui suit, il n'y a aucune délibération au-dessus des 23 000 euros. La composition du jury est bien précisée mais pas les raisons pour les niveaux des différentes subventions, à part le fait qu'elles sont en rapport avec le nombre d'habitant-es. Qu'en est-il des autres critères, du programme

proposé... ? Nous choisissons de nous abstenir.

Madame la Présidente Christine BOST : Pas d'autre demande d'intervention ? Si, **Monsieur MORISSET**.

M. MORISSET : Oui, rapidement. J'avais dégroupé cette délibération. Je crois que je vais faire court, et je vais un peu me répéter par rapport à l'année dernière. Je suis favorable à tout ce genre de concepts et d'amener les gens à respecter l'autre.

Je demande simplement à être assez vigilant sur un des sujets qu'aujourd'hui les associations de parents d'élèves comme d'autres, les parents en colère et d'autres associations mettent en avant sur le changement de genre, et en particulier pas par rapport à des personnes adultes. Je n'ai absolument rien à dire là-dessus. C'est plutôt sur le fait que certaines personnes dans le genre s'intéressent aux enfants, et c'est là-dessus que je pense qu'il faudra être assez vigilant à l'avenir. Merci.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci. Je mets aux voix cette délibération.

La délibération est adoptée. Je vous remercie.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame LE
BOULANGER

Délibération suivante.

Mme BICHET : Toujours dans la délégation de **Monsieur Jean-François ÉGRON**, l'affaire n°34 : Participation de Bordeaux Métropole aux journées nationales de France Urbaine 2025 – Prise en charge aux frais réels de la délégation métropolitaine.

M. EGRON

(n°34) Participation de Bordeaux Métropole aux journées nationales de France Urbaine 2025 - Prise en charge aux frais réels de la délégation métropolitaine

Monsieur Jean-François ÉGRON présente le rapport.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? **Monsieur MORISSET**.

M. MORISSET : Merci **Madame la Présidente**. Je vais d'abord communiquer sur la délibération 34. Je m'abstiendrai sur celle-ci puisque, à mon sens, les indemnités des élus leur permettent de participer à ce genre d'événement. Ce que j'entends par le fait qu'il pourrait y avoir, cela c'est une proposition, quelque chose qui correspond à un quotient familial ou à quelque chose par rapport au revenu, déclaration sur le revenu, qui permettrait d'être un peu plus juste sur la façon dont on indemnise aujourd'hui les personnes aux frais réels pour aller dans ce genre d'événement. Là, on est quand même sur 20 personnes avec un budget de 30 000 euros. Je trouve cela excessif, à mon sens, vu le contexte actuel déjà évoqué ce matin en séance.

Puis le deuxième, même si je vote pour la délibération numéro 30, qui a été regroupée, je fais simplement un petit parallèle sur le fait que d'un côté, on a pour les sapeurs-pompiers 100 000 euros d'aide, et à côté de cela, quand on était avec des soignants suspendus, on avait zéro. Zéro aide, avec un statut où les personnes ne pouvaient pas prétendre à être indemnisées par le chômage, ne pouvaient pas trouver un autre emploi tant qu'elles n'avaient pas démissionné de leur emploi. Tout cela était dans une période de crise qui était pour certains insupportable, puisqu'il y a eu des cas de suicides.

Puis, à côté de cela, il y a eu aussi des personnes qui sont toujours en demande d'être indemnisées ou réparées par rapport à ce qui s'est passé. Le gouvernement de l'époque, puisque c'était Madame Élisabeth BORNE qui avait mis cela en place, était allé jusqu'à créer ce nouveau statut des soignants suspendus. À mon sens, nous aussi, on aurait dû prendre en compte ce genre de souffrance, et cela n'a pas été le cas.

Je trouve cela, encore une fois, très, très dommageable sur la façon dont on considère les souffrances des autres dans cette instance, et en particulier sur des soignants suspendus dont les sapeurs-pompiers faisaient partie. Parce que les sapeurs-pompiers, pour certains, ont refusé aussi ce type d'injection forcée de thérapie génique expérimentale et ils se sont retrouvés dans ce cas stigmatisés, exclus et suspendus. Je trouve cela grave sur la façon dont on met en place un nouveau statut social d'exclusion brutale et violente.

J'espère que, Madame la Présidente Christine BOST, vous ne rigolez pas par rapport à ce que je dis, mais j'espère que ce sera entendu pour la prochaine fois et que les consciences collectives, ici et ailleurs, feront acte de bravoure et de compassion vis-à-vis de ces personnes. Merci.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur MORISSET. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Toujours pareil, pour éviter de se répéter, l'explication de vote est versée au PV. Juste pour dire que l'on vote contre cette délibération.

Intervention écrite de M. Poutou

L'association France Urbaine organise des journées nationales d'études techniques sur différents sujets. La délibération est beaucoup trop succincte et nous manquons d'informations concernant l'association ainsi que les sujets traités. Apparemment cette association initie régulièrement des journées nationales regroupant des élus métropolitains ainsi que des agents, mais il n'y a pas de bilans ou compte rendus de ces rencontres pour nous permettre de comprendre leurs utilités. Nous votons contre le financement de ces rencontres à hauteur de 30 000 €.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur POUTOU.

Je lance l'opération de vote. La délibération est adoptée.

Majorité

Abstention : Madame LOUNICI, Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame BOZDAG

Madame BICHET.

Mme BICHET : Nous passons à l'affaire n°45 dans ma délégation : Règlement d'intervention financier du dispositif « Ma Rénov Bordeaux Métropole » pour les copropriétés – Diagnostic technique global – Décision – Autorisation

Je précise le départ de Monsieur Jean-Marie TROUCHE sur cette délibération.

Mme BICHET

(n°45) Règlement d'intervention financier du dispositif 'Ma Rénov Bordeaux Métropole' pour les copropriétés - Diagnostic technique global - Décision - Autorisation

Madame Claudine BICHET présente le rapport.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci. Madame MELLIER.

Mme MELLIER : Madame la Présidente, mes chers collègues, le nouvel épisode de canicule que nous avons vécu sur notre territoire continue de démontrer, s'il le fallait encore, l'importance que revêt la rénovation énergétique de l'habitat. C'est pourquoi il est regrettable que l'État suspende temporairement les études des dossiers des demandeurs du dispositif « MaPrimeRénov », d'autant plus quand nous savons la raison des demandeurs de cette suspension provisoire.

L'engorgement des demandes est le retard d'instruction. La Ministre elle-même dit : il faut refroidir la machine. Pourtant, tous les discours posent bien l'enjeu massif dont revêt la rénovation de l'habitat. Des estimations ont bien été faites quant au volume de rénovation susceptible de faire appel au dispositif. Nous pourrions nous attendre à ce que l'État ait calibré son ingénierie par rapport à ces estimations, mais malheureusement, ce n'est pas le cas.

Nous ne pouvons pas d'un côté avoir de grands discours sur l'urgence climatique, sur la nécessité de la rénovation de l'habitat et ne pas se doter des outils indispensables à sa mise en application. Il est vrai que ce dispositif n'est pas à la hauteur de l'enjeu et nous le disons depuis sa création. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle notre Métropole a dû se doter de son propre règlement d'intervention financière pour rehausser le niveau.

Le dispositif de l'État a été tellement brouillon qu'il a très vite permis des abus et d'ailleurs Monsieur Thomas CAZENAVE en conviendra, car il y fait référence dans la loi contre toutes les fraudes. Il est fort regrettable qu'aucune étude d'impact n'ait été réalisée car cela aurait évité les abus et aurait permis de calibrer les interventions au plus près de la réalité de la population. Mais, comme à l'accoutumée, nous ne contrôlons pas le versement d'argent public, nous refroidissons la machine de « MaPrimeRénov », mais pas celle des 211 milliards d'argent public versés aux entreprises sans contrôle ni contrepartie.

Pour finir, si nous voulons véritablement répondre au chantier du siècle qu'est la rénovation des bâtiments, habitats, infrastructures, services publics, cela demande des moyens à la hauteur du besoin et les collectivités locales ne peuvent pas être les seuls financeurs. Il faut utiliser l'argent et notamment l'argent des banques. Par exemple, c'est à la Banque centrale européenne de permettre aux États de disposer de fonds nécessaires pour remplir les objectifs de rénovation énergétique. Nous le faisons en ce moment même pour la défense et nous en sommes incapable pour l'habitat. Malgré ces remarques, nous voterons cette délibération.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci. Madame SABOURET.

Mme SABOURET : Merci Madame la Présidente. Je ne vais pas aller au niveau de l'État, je vais rester ici à la Métropole puisque nous sommes élus métropolitains.

Par cette délibération, vous voulez supprimer un outil qui est utile et vertueux dans la politique de rénovation énergétique de la Métropole. J'avoue ne pas comprendre cette décision qui est incohérente, incohérente avec l'urgence climatique à laquelle nous sommes confrontés. La rénovation énergétique de l'habitat est une composante importante de la réduction des émissions de gaz à effet de serre de notre Métropole. Elle fait partie du plan climat, air, énergie du territoire. Le développement de la rénovation énergétique de l'habitat inclut nécessairement la rénovation d'habitats en copropriété.

Prendre la décision de rénover une copropriété, c'est un processus qui est long, qui est complexe parce que tous les copropriétaires n'ont pas le même intérêt à agir. L'occupant d'un appartement qui est, par exemple, isolé par ceux de ses voisins au-dessus, au-dessous ou sur les côtés est moins motivé que celui qui est sous les toits. De la même façon, un propriétaire bailleur qui ne paye pas de facture d'énergie pour le logement est évidemment moins motivé qu'un propriétaire occupant.

Par ailleurs, la motivation est une chose, disposer du budget nécessaire pour le faire en est une autre. D'ailleurs, pour faciliter cette prise de décision, vous aviez prévu dans le programme métropolitain 2022-2026 pour la rénovation énergétique de l'habitat, d'aider les copropriétés du territoire pour l'établissement de leur diagnostic technique général, le DTG. Nous l'avons voté ici, le 25 mars 2022, à l'unanimité. Cette aide a, en outre, été confirmée il y a moins d'un an lors du vote d'une délibération, ici toujours, sur les règlements d'intervention financiers au dispositif Ma Rénov Bordeaux Métropole qui a été adoptée le 26 septembre dernier.

Selon la délibération proposée aujourd'hui, nous constatons que 629 demandes ont déjà été acceptées, 687 nouveaux dossiers sont en attente et d'autres demandes continuent d'arriver, compte tenu de l'attractivité du dispositif. Vous proposez cependant de tout arrêter et à effet immédiat, parce que cela revient trop cher et sous prétexte que, comme cela devient plus ou moins obligatoire, il n'y aurait plus besoin d'incitation.

Cette méthode est brutale, injuste, incohérente, inefficace et antisociale. Je précise et je m'explique :

- « Brutale », fonctionner comme vous le faites, en tout ou rien, est la traduction d'un manque singulier d'anticipation.
- « Injuste », pourquoi servir en priorité les premiers arrivés et exclure les suivants ?
- « Incohérente », à quoi sert la subvention à l'ALEC (Agence locale de l'énergie et du climat) pour le conseil aux copropriétés qui a été décidée lors du dernier conseil métropolitain du mois de juin ?
- « Inefficace », comment assurer les objectifs du plan climat dans ce domaine si nous décourageons ainsi les porteurs de projets ?
- Enfin, « antisociale », car le soutien financier de la Métropole est très important pour les plus modestes.

Alors qu'il existe d'autres moyens de diminuer le coût, j'en citerai quelques-uns. Nous pourrions, par exemple, diminuer l'aide sans la supprimer, choisir des dossiers à soutenir selon des critères à définir, comme sélectionner en priorité les copropriétés qui comportent des passoires thermiques, exclure les copropriétés qui viennent d'effectuer des travaux importants et qui ont peu de chance d'en faire de nouveau à courte échéance. C'est un exemple de proposition que vous pouvez examiner.

En conclusion, ce que nous proposons aujourd'hui, c'est bien de continuer à accompagner les ménages, car le DTG est l'élément clé qui permet aujourd'hui aux copropriétaires de s'engager dans la voie de la rénovation énergétique de l'habitat. Donnons-nous les moyens de tendre vers cela en se fixant des critères de sélectivité pour une meilleure efficacité du dispositif d'aide.

En conséquence, nous vous demandons de retirer cette délibération et de revoir le dispositif pour améliorer son rapport coût-efficacité et non pas de l'interrompre sèchement. Je vous remercie.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci Madame SABOURET. Madame JAMET.

Mme JAMET : Merci Madame la Présidente, Madame la Vice-présidente. Je voudrais vous remercier toutes les deux d'avoir le courage de présenter ce genre de délibération qui permet de dire qu'il y a un dispositif qui existe, nous l'avons évalué, nous voyons les biais qui peuvent exister et nous préférons mettre notre argent ailleurs. Je pense que c'est du courage politique que de faire cela.

Je pense très clairement qu'aujourd'hui, c'est ce qui manque souvent dans les politiques publiques, c'est cette évaluation et le réajustement des dispositifs que nous pouvons mettre à disposition de nos concitoyens. Je voulais simplement vous dire merci, Mesdames.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci Madame JAMET. Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Monsieur Philippe POUTOU avait appuyé avant moi, mais je vais intervenir. Il n'y a pas de souci.

Madame Delphine JAMET, je suis au regret de vous dire que vous manquez aussi, vous, de courage, puisque, quand il y a des évasions fiscales qui sont chiffrées déjà par le Député Monsieur Charles de COURSON à 60 milliards par an, on est quand même très loin aujourd'hui du courage politique d'essayer de dire qu'à un moment donné, il faut lutter contre cela. Il devrait y avoir une unité ici pour dire : on dénonce ce qui devrait nous être reversé, et en particulier aussi, comme cela a été un peu évoqué avec les journées de la solidarité, on a des milliards qui sont partis normalement pour aider les personnes en souffrance, les personnes âgées. Je ne crois pas qu'il y ait aujourd'hui réellement quelque chose qui soit bien revenu au service de ces personnes sur la Métropole ou ailleurs. Je pense qu'il manque du courage, là, je suis très, très formel, de tous les groupes politiques.

Après, j'entends Madame Béatrice SABOURET. Je pense que cela se comprend humainement, pour les copropriétés aujourd'hui, parce que vous avez évoqué Madame Claudine BICHET, quasiment toutes. Il y a évidemment peut-être des propriétés, copropriétés qui passent à travers les mailles et qui ont transmis des dossiers, qui ont été un peu dans l'élan et qui, aujourd'hui, se retrouvent avec un arrêt brutal, cela a été évoqué, arrêt violent de leurs dossiers. Il aurait pu y avoir quelque chose en biseau, en façon un peu plus humaine de prendre en compte les dossiers qui avaient été déposés. Alors que là, vous actez aujourd'hui par un vote qu'à partir d'aujourd'hui, terminez, circulez, il n'y a rien à voir. Vous avez déposé les dossiers, mais cela ne nous importe plus.

Je trouve cela assez égoïste aussi, parce que c'est comme si vous étiez un peu maître de la situation et puis, d'un seul coup, vous réglez le problème comme cela. Je ne trouve pas cela très courtois vis-à-vis des personnes qui sont aussi dans la recherche de leur habitat et de l'amélioration de leur habitat, et en particulier sur, à la fois, les températures chaudes, mais aussi sur les températures froides, l'amélioration aussi bien en été qu'en hiver. Je pense que, de ce côté-là, il y avait une responsabilité et je trouve que, vis-à-vis du groupe Écologie et Solidarité, ce n'est pas bien vis-à-vis de l'électorat que vous défendez.

J'espère que, demain, les gens seront un peu plus conscients de la façon dont ils votent aussi, parce qu'il y a vraiment un besoin, aujourd'hui, de clarté et surtout de cohérence dans le temps. Finalement, on arrive presque en fin de mandature, et j'aurais tendance à dire que c'était, pourtant, une aubaine d'essayer de continuer à soutenir Ma Rénov. Je trouve cela un peu regrettable, encore une fois.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci. **Monsieur POUTOU**.

M. POUTOU : Toujours pareil, dans l'idée d'éviter de se répéter à l'oral et dans l'idée, toujours, d'accélérer le fini-parti. C'est pour dire que l'on verse notre explication de vote sur le PV.

Intervention écrite de M. Poutou

La Métropole cesse d'accorder des aides financières aux propriétaires, pour établir des diagnostics dans le cadre de rénovation énergétique de leur logement. Il est demandé que ces aides cessent dès la validation de cette délibération, même pour les dossiers déjà déposés. Nous pensons que les dossiers déjà déposés devraient être traités et que cette règle soit appliquée lorsque tous les dossiers ont été traités. Nous choisissons de nous abstenir.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci **Monsieur POUTOU**. **Madame BICHET**.

Mme BICHET : Je pense qu'une clarification s'impose. Soit je n'ai vraiment pas été claire, soit je ne sais pas. Il y a des interventions qui manquent de nuance. Nous n'arrêtons pas le dispositif d'accompagnement des copropriétés, pas du tout. Nous avons un règlement d'intervention qui continue à s'appliquer. Le seul élément que nous arrêtons de financer, c'est le DTG, le diagnostic initial qui est imposé par la réglementation, que toutes les copropriétés font, parce qu'elles ont une obligation de le faire. Mais toutes les autres aides, accompagnements, conseils, soutien à l'assistance à maîtrise d'ouvrages, à l'AMO, aides aux travaux sont maintenues. Nous n'arrêtons pas du tout, notre dispositif d'accompagnement à la rénovation des copropriétés. Nous le maintenons, bien évidemment, car nous estimons que c'est une politique publique que nous devons soutenir pour réduire les consommations.

Je rejoins totalement ce qu'a dit **Madame Claude MELLIER**. Nous ne sommes absolument pas aidés par l'État qui a divisé par deux, depuis 2024, ses aides sur MaPrimeRénov. Nous sommes tous d'accord pour dire que nous ne sommes absolument pas aidés, mais nous, ici, nous poursuivons, et juste quand même remettre l'église au cœur du village. Le DTG, ce sont quelques centaines d'euros, en moyenne, sur un accompagnement financier de la Métropole qui peut aller entre 5 000 et 8 000 euros sur 35 000 euros de travaux. Franchement, il faut juste vraiment avoir conscience de quoi vous parlez. Nous parlons vraiment d'un diagnostic qui est une obligation réglementaire. D'ailleurs, il ne suffit pas d'effectuer des travaux performants, derrière il faut faire un audit. Et c'est au moment de l'audit qui est financé en partie par la Métropole que nous pouvons vraiment envisager des travaux ambitieux et dignes de ce nom. En aucun cas, nous arrêtons quoi que ce soit. Nous mettons juste fin, pour le coup, à un effet d'aubaine qui a un impact financier sur la Métropole. Et comme je l'ai dit, nous préférons concentrer nos moyens sur des actions qui ont un véritable effet. Et ce que nous cherchons, ce sont des rénovations globales pour l'ensemble des copropriétés de nos territoires. Nous mettons fin à un effet d'aubaine.

Juste pour préciser que tous les dossiers qui ont reçu un accord seront bien payés. Nous ne revenons pas sur des décisions d'accord qui ont été octroyées. En revanche, pour tous les dossiers qui n'ont pas encore reçu d'accord et qui sont en cours d'instruction, nous enverrons

un courrier explicatif pour expliquer ce changement de règle qui concerne uniquement le diagnostic technique global. Je vous remercie.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci, Madame la rapporteur.

Je lance l'opération de vote. Pardon, Madame SABOURET, vous aviez demandé la parole ? Oui, mais on ne prend pas la parole après la rapporteur.

Mme SABOURET (hors micro) : J'avais demandé la parole.

Madame la Présidente Christine BOST : Vous avez parlé. Déjà, je ne vous ai pas coupé dans votre intervention, vous avez largement dépassé le temps.

Mme SABOURET (hors micro) : Je sais que j'étais dans les temps.

Madame la Présidente Christine BOST : Pardon, moi, j'ai le compteur. Vous avez dépassé le temps, moi, j'ai le compteur. Vous étiez en orange. C'est le code couleur, si vous voulez, de mon écran. Je ne vous ai rien dit, Madame BICHET a répondu.

La délibération est adoptée.

Majorité

Abstention : Monsieur ALCALA, Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Madame HELBIG, Monsieur MARI, Monsieur POUTOU

Contre : Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CABRILLAT, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Madame GAUSSENS, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI, Monsieur MORISSET, Madame PAVONE, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur SALLABERRY

Ne prend pas part au vote : Madame BONNEFOY, Monsieur FARNIER, Monsieur GARRIGUES, Madame LACUEY, Monsieur MANGON, Monsieur PEREIRA, Madame RAMI, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur TOURNERIE, Monsieur TROUCHE

Madame la secrétaire.

Mme BICHET : Dans la délégation de Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, affaire n°48 : PESSAC Saige – Convention de financement pour la réalisation d'une opération de réhabilitation / reconversion de logements locatifs sociaux – Convention – Décision – Autorisation.

Je précise les déports de Monsieur Stéphane PFEIFFER et Madame Fannie LE BOULANGER.

M. PUYOBRAU

(n°48) Pessac Saige - Convention de financement pour la réalisation d'une opération de réhabilitation / démolition partielle / reconversion de logements locatifs sociaux - Convention - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU présente le rapport.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci. Y a-t-il des interventions ? Oui, Madame MELLIER.

Mme MELLIER : Oui, mes chers collègues, nous pourrions voter cette délibération pour la réhabilitation des 300 logements reconversion de logements locatifs sociaux à Saige-Fort-Manoir. Néanmoins, au regard du projet global qui se traduit par la démolition de bâtiments, réduisant ainsi le nombre de logements sociaux, nous nous abstenons. Nous sommes face à un vrai débat de société, la place des catégories populaires dans nos villes. Comme nous l'évoquions lors d'un précédent conseil, il y a besoin de rénovation à Saige et pas autre chose.

Nous rappelons que nous nous opposons au projet de disparition de 480 logements HLM (Habitation à loyer modéré). Ce qui a été fait au Grand Parc, quartier avec des difficultés, montre qu'une autre voie est possible sans détruire. Ce qui a été fait à la cité d'urgence de Beutre à Mérignac, la rénovation a duré 7 ans, 7 ans grâce à une démarche d'écoute, de concertation entre les habitants, les architectes et le concours d'Aquitannis. C'est une véritable réussite sociale, mais c'est aussi le fruit de choix politiques au service du logement public, du vivre ensemble.

Autant de choix de classe qui ne sont pas retenus par la majorité municipale de Pessac, avec la destruction de 482 logements. À l'heure où tout le monde parle de sobriété, cette destruction est un non-sens écologique et social.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci Madame MELLIER. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Notre intervention va aller exactement dans le même sens de l'intervention de Madame Claude MELLIER. Je ne reprendrai pas tout, mais notre conclusion va être un peu plus radicale, puisque l'on vote contre la délibération. Cela va être la nuance avec ce qu'a dit Madame Claude MELLIER.

Oui, depuis le début, on vote contre le projet. C'est vrai que là, cette délibération, c'est un bout du projet. On n'est pas évidemment opposé à l'idée de réhabiliter et de rénover les logements sociaux. On est opposé à la réduction du nombre de logements, et on est opposé au principe de démolition qui est une aberration à notre avis, une aberration sociale, parce que, justement, cela réduit le nombre de logements sociaux.

Puis, il faut rappeler, puisque l'on parlait tout à l'heure de la souffrance des petits commerçants, on peut aussi parler de la souffrance des habitants de ce quartier, parce qu'il y a quand même un certain nombre qui sont déplacés, expulsés, sortis de leur vie sociale. Et c'est assez violent, même très violent.

D'ailleurs, vu que vous êtes connectés au quotidien avec la population, vous savez certainement qu'il y a un collectif d'habitants qui lutte contre la démolition des tours et qui se bat, qui essaie de se mobiliser. En tout cas, ce n'est pas simple et qui, aujourd'hui, saisit le Tribunal administratif pour essayer de contrer ce projet qui est néfaste socialement, mais y compris du point de vue de l'environnement.

À ce propos, je vais lire juste un extrait d'un architecte qui, d'ailleurs, comme le rappelait Madame Claude MELLIER, est l'architecte qui a œuvré à Beutre, qui a travaillé beaucoup avec les habitants. Cet architecte s'appelle Monsieur Christophe HUTIN, pour ne pas le nommer. C'est un courrier que vous avez toutes et tous reçu. Juste un extrait de cette lettre, je ne sais pas si vous avez répondu, mais lui m'a dit que non. Cela date d'octobre 2024. Cela date un peu, mais ce n'est pas si vieux que cela. Juste un extrait sur la question des démolitions.

« Les démolitions de logements sont devenues une aberration économique. Démolir et reconstruire un logement coûtera toujours plus cher que de le réhabiliter. Autant qu'écologique, le bilan carbone du projet de Saige que nous avons fait étudier est catastrophique.

Elles sont aussi une forme de violence pour les habitants qui les subissent. Vous savez également que les contestations qui surgissent à Pessac, mais aussi dans de nombreux autres quartiers de France, sont liées au drame du relogement contraint pour de nombreux locataires. Les procédures de concertation ne parviennent même plus à le dissimuler. Celle menée à Saige n'a pas réussi à faire oublier que les habitants des tours s'étaient majoritairement prononcés contre leur démolition.

Il n'est pas trop tard, d'après lui et d'après d'autres collègues architectes, il n'est pas trop tard pour stopper la démolition des tours de Saige. Il n'y a pas de planning entendable pour acquitter « un innocent ». Nous pouvons vous démontrer qu'il est possible d'atteindre les objectifs de l'opération sans démolir un seul logement social en faisant de surcroît une économie de plus de 40 millions d'euros sur le projet. » C'est la fin de l'extrait que l'on tenait à lire.

Cela fait partie aussi des choses, même si cela a déjà été voté, cela fait certainement partie des choses qui peuvent être discutées ou rediscutées. Au bout du compte, on vote contre.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur RAYNAL.

M. RAYNAL : Oui, merci Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, chers collègues. Je suis assez consterné par ce que je viens d'entendre, aussi bien de la bouche de Madame Claude MELLIER et dans une mesure encore supérieure, de celle de Monsieur Philippe POUTOU, mais cela n'étonnera personne.

Tout d'abord, ce que j'entends, c'est la victoire de l'idéologie. L'idéologie qui veut nous faire passer pour des vilains, des méchants, des affreux et qui considère que, parce que nous sommes de droite, nous voudrions forcément bouter les pauvres hors de notre commune. Cela ne résiste pas à l'analyse, l'analyse du terrain tout simplement, parce que ce que vous voulez, c'est maintenir l'ensemble des catégories les plus défavorisées dans les mêmes quartiers. Ce que moi, je veux faire à Pessac, avec l'appui de la majorité métropolitaine, et je les remercie et je m'en félicite, c'est que nous puissions justement avoir, dans nos villes et à Pessac en particulier, une meilleure cohésion sociale, c'est-à-dire le fait qu'il puisse y avoir des personnes de toutes conditions dans tous les quartiers et que nous ne les concentrons pas dans les endroits où ils seraient assignés à résidence, c'est-à-dire que nous ne voulions pas ménager ou perpétuer des ghettos de pauvres. De même que je ne

souhaite pas non plus qu'il y ait des ghettos de riches, mais qu'il y ait des logements sociaux dans tous les quartiers.

Et le terrain vous dément. Lorsque vous laissez sous-entendre, que je voudrais me débarrasser, parce que c'est exactement ce que vous sous-entendez, voire ce que vous dites, Monsieur Philippe POUTOU, me débarrasser des pauvres sur Pessac, les faits sont têtus et les chiffres vous donnent tort. Lorsque j'ai été élu Maire de Pessac en 2014, il n'y avait pas tout à fait 29 % de taux de logement social au sens de la loi SRU (Solidarité et renouvellement urbain).

Aujourd'hui, savez-vous combien il y en a à Pessac ? 32,5 %. La ville de Pessac est la ville de la Rive Gauche avec le taux de logements sociaux le plus élevé de la Métropole. Si j'étais un ennemi du logement social, ce taux aurait baissé. Non seulement il n'a pas baissé, mais il a augmenté. Ayant augmenté, je considère qu'aujourd'hui nous arrivons à ce que, d'ailleurs les Maires de la Rive Droite considèrent eux aussi, c'est-à-dire qu'il y a un seuil au-delà duquel il faut justement avoir de la mixité sociale. Et ce seuil, il est sans doute à peu près aux alentours du seuil qui est déjà obtenu sur Pessac. Je ne souhaite pas que nous augmentions au-delà de ce petit tiers de logements qui sont les logements sociaux sur la ville. En revanche, je veux que nous les répartissions mieux. Les répartir mieux passe par, justement, cette opération de rénovation urbaine sur Saige.

Puis, je ne vous laisserai pas dire non plus que les expulsions sont forcées, sont contraintes, que c'est une violence qui est faite aux habitants. C'est faux, c'est archi faux. Lundi d'ailleurs, il y avait peu de monde, ce qui montre quand même que la contestation est très légère aujourd'hui, il y avait très peu de monde à la réunion publique à laquelle j'ai eu le plaisir de participer et d'animer en partie, avec Domofrance, aux côtés de Domofrance, pour les habitants de Saige, sur l'état des relogements.

Sur les deux bâtiments qui sont concernés aujourd'hui par les relogements, bâtiment 11 et tour 6, nous sommes respectivement à 98 et 95 % de relogements. Quel est le taux de satisfaction des personnes relogées ? 90 %, y compris parmi celles qui, initialement, avaient émis les plus grands doutes, voire le scepticisme, voire l'inquiétude. Et vos discours nourrissent cette inquiétude. La violence, c'est vous qui la provoquez par des discours qui sont irresponsables. Merci.

Applaudissements

Madame la Présidente Christine BOST : Monsieur RISTIC.

M. RISTIC : Madame la Présidente, chers collègues, réhabiliter, transformer, rendre plus agréable et vivable le quartier de Saige pour ses habitants est indispensable. Ce quartier et ses habitants méritent que nous en prenions soin. C'est une bonne chose de mobiliser des fonds métropolitains sur ce quartier, mais il est aussi indispensable de se remettre en tête le contexte et les conditions de cette opération.

Ce projet d'ampleur implique d'abord de détruire, la destruction de logements, et en particulier de logements sociaux, et la destruction d'habitude de vivre pour de nombreuses familles. À l'heure où il est de plus en plus difficile de se loger, à l'heure où il est indispensable d'être frugal dans nos visions de l'aménagement urbain et où il est préférable de reconstruire plutôt que de détruire, de réutiliser plutôt que de déstructurer, le choix qui est fait localement va à contresens.

Il est possible de penser autrement l'avenir du quartier en écoutant ses habitants, en transformant et en modernisant le bâti plutôt que de l'effacer, en respectant une vie de quartier riche plutôt que de disperser les familles toujours plus loin de leur lieu de

sociabilisation et d'habitude. Je ne reprendrai pas les propos de l'architecte, Monsieur Christophe HUTIN qui a déjà été cité, mais cette position n'est pas isolée.

La ville de Pessac a candidaté et a été retenue dans le cas de la consultation nationale *Quartier de demain* pour travailler sur la transformation de la tour 8. Immédiatement, les trois agences d'architectes missionnées ont proposé de réinterroger le projet dans sa globalité. Joli retour de manivelle. Je cite les propos rapportés par notre quotidien régional le 5 juin dernier. « Cela nous pose question de démolir des tours. Les démolitions ne sont *a priori* pas une solution. D'un point de vue écologique, économique et social, ce n'est pas quelque chose de souhaitable. » Pour ce quartier, nous pensons aussi que détruire n'est pas souhaitable. Merci de votre attention.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Oui, juste une petite réponse à ce qui a été dit. De la part du Maire de Pessac, il y a beaucoup d'affirmations, beaucoup d'accusations qui sont certainement très discutables et on pourrait y passer beaucoup de temps. C'est vous qui personnalisez ces enjeux, évidemment, comme pas mal d'élus très prétentieux, mais je n'ai pas du tout et on n'est pas du tout dans l'idée de personnaliser ou de dire, voilà, le Maire de Pessac, il est... on discute d'un processus qui est réel. Après, vous pouvez le nier, ce processus, cela s'appelle la gentrification. La gentrification, ce sont des dizaines et des centaines, peut-être d'écritures du côté de sociologues, de géographes qui racontent ce qui est en train de se passer. Le fait que des pauvres soient écartés des villes, des centres-villes, le fait que la mixité sociale se traduise par une violence, par des violences à travers les expulsions. Ce sont des réalités sociales. Vous pouvez les nier. Ici, c'est facile, vous êtes entouré de vos amis. On peut dire un peu tout et n'importe quoi, affirmer et le dire d'autant plus radicalement que cela apparaîtrait comme des vérités. Non, il y a une critique sociale aujourd'hui qui est réelle. De toute façon, il y a de plus en plus de pauvreté, de plus en plus d'inégalités sociales. C'est d'ailleurs raconté dans d'autres délibérations que vous votez vous-même. Il y a de plus en plus de situations très dramatiques pour une bonne partie de la population. Ce n'est pas la peine de nier le fait qu'il y a un problème.

Ce problème, c'est qu'aujourd'hui, les gens les moins favorisés ont de plus en plus de mal à se loger. En plus, quand on détruit des logements sociaux, c'est mathématique. Vous pouvez toujours dire c'est idéologique. C'est vraiment le genre d'argument complètement nul, parce que finalement, l'idéologie, c'est forcément ceux qui critiquent, mais vous, vous n'êtes pas du tout dans l'idéologie, pas du tout dans une idéologie libérale ou de défense du système et des institutions. C'est forcément les autres.

Cela peut être aussi des questions mathématiques. Quand on détruit des logements sociaux, il y en a moins à la fin. Et quand il y en a moins, évidemment, les gens, on les déplace. Pour vous, ce n'est pas une brutalité, ce n'est pas une violence parce que vous ne vivez pas cela. Mais les personnes qui sont déplacées, forcées d'être déplacées, vous dites qu'elles sont satisfaites, mais c'est dingue d'entendre cela. Il y a plein de gens qui ne sont pas satisfaits. Ils subissent et ils se retrouvent soit à Léognan, soit à Chambéry, loin de leurs habitudes, loin de leur vie sociale. Et vous, évidemment, de votre petit siège d'élus bien confortable, vous allez expliquer que les autres ne souffrent pas. C'est quand même assez lamentable d'entendre des choses comme cela.

Oui, je pense qu'il y a un problème de réalité sociale et économique. On peut aussi la discuter. On peut aussi voir à quel point ces choses-là œuvrent dans le sens d'une aggravation des inégalités sociales, dans le sens d'une aggravation aussi d'une situation pour une catégorie de la population. Et c'est un problème que l'on cherche à dénoncer. Oui, on est dans une forme d'idéologie. Cette idéologie s'appelle la dénonciation du système

libéral. Cela s'appelle la dénonciation de la marchandisation du logement. Cela s'appelle justement le mépris de classe aussi et comment une partie de la population subit les effets de la crise économique de part, à la fois la politique de l'État, parce que l'État porte une responsabilité importante là-dedans, mais les collectivités locales, malheureusement, relaient ces logiques libérales et ces attaques contre les populations les plus défavorisées. On pense que c'est une réalité qui existe. Par contre, on veut bien qu'il y ait des discussions et des débats très larges sur ces questions-là.

Madame la Présidente Christine BOST : Monsieur RAYNAL.

M. RAYNAL : Merci. Heureusement que vous ne personnalisez pas, Monsieur Philippe POUTOU, en disant que je le dis depuis mon petit fauteuil d'élu, heureusement. Ce que j'entends me sidère encore une fois, mais à la hauteur sans doute de la sidération qui est la vôtre. On ne s'entendra pas, mais je pense que ce n'est pas notre but, ni à vous ni à moi.

En revanche, ce que nous pouvons dire, et cela, pour le coup, vous ne pouvez pas dire le contraire, puisque ce sont les habitants eux-mêmes qui l'affirment, c'est qu'ils sont aujourd'hui satisfaits du relogement. Qu'ils soient inquiets avant par les discours que vous véhiculez, oui, qu'ils soient satisfaits aujourd'hui, c'est également une réalité.

J'en profite pour rajouter deux éléments à mon propos précédent. Le premier, pour là aussi contester ce que vous avez dit tout à l'heure sur le fait qu'il y ait un collectif qui aurait mis au TA (Tribunal administratif) le projet. Le TA a jugé, le TA a débouté ces habitants. Ils ont décidé de faire appel, libre à eux. Mais le TA a déjà statué en disant qu'il n'était pas illégal, qu'il n'était pas contraire à la réglementation, de faire le projet ainsi que nous l'avons mené.

Deuxièmement, sur les architectes. Monsieur Christophe HUTIN, je le connais. Oui, mais très bien, il cherche du travail, il trouvera mieux, mais il le trouvera ailleurs, ce n'est pas grave. Nous avons aujourd'hui des architectes qui ont pour certains une sorte de révérence que nous pouvons avoir sans doute, mais il faut regarder que l'architecture, ce ne sont pas simplement des pierres, ce sont des gens qui y habitent. Une révérence pour l'œuvre de Monsieur Jean DUBUISSON et j'en profite pour dire que l'on ne détruit pas les huit tours, on en détruit trois, trois tours.

Nous ne nous focalisons pas sur cela, regardons plutôt la vie qui va avec cette rénovation urbaine et c'est ainsi que cela doit être vu. Quant à l'architecte qui s'est exprimé, ce n'est peut-être pas trois d'ailleurs, c'est un, Monsieur Michael RISTIC. Un architecte s'est exprimé dans les colonnes du journal *Sud Ouest*. Il a tout à fait contrevenu à ce qu'est son devoir de réserve à partir du moment où il participe à une consultation qui n'a pas pour objectif de maintenir les tours debout. Il est totalement hors du cadre. Cela lui a été dit à la fois par le GIP EPAU (Groupement d'intérêt public Europe des projets architecturaux et urbains) qui mène la consultation et évidemment par les organes politiques dont je fais partie, et c'est quelque chose que nous redirons. Maintenant, les architectes peuvent avoir l'avis qu'ils veulent. Maintenant, quand on est sous-missionnaire d'un marché public, il faut respecter le cadre de ce marché public et il ne faut pas en sortir.

Madame la Présidente Christine BOST : Pas d'autres demandes d'intervention ?

Je mets aux voix. La délibération est adoptée.

Majorité

Abstention : Madame BICHET, Madame BLOCH, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CAZAUX, Madame CHOPLIN, Madame CURVALE, Madame DEMANGE,

**Monsieur ESCOTS, Monsieur FARNIER,
Monsieur FEUGAS, Monsieur GARNIER,
Monsieur GHESQUIERE, Monsieur
GUILLEMIN, Monsieur HURMIC, Monsieur
JABER, Madame JAMET, Madame JUQUIN,
Madame JUSTOME, Monsieur LABESSE,
Madame LECERF MEUNIER, Madame
LEPINE, Monsieur MARI, Madame
MELLIER, Monsieur MORISSET, Madame
NOEL, Monsieur PAPADATO, Madame
PAPIN, Madame RAMI, Monsieur RISTIC,
Monsieur RIVIERES, Monsieur
ROSSIGNOL-PUECH, Madame SAADI,
Monsieur THONY;**

Contre : Monsieur POUTOU

**Ne prend pas part au vote : Madame LE
BOULANGER, Monsieur PFEIFFER,
Monsieur TRIJOLET**

Délibération suivante.

Mme BICHET : Dans la délégation de Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, affaire n°51 : Programmation prévisionnelle 2025 des logements sociaux agréés au titre de la délégation de gestion des aides à la pierre de l'État – Décision – Autorisation.

M. PUYOBRAU

(n°51) Programmation prévisionnelle 2025 des logements sociaux agréés au titre de la délégation de gestion des aides à la pierre de l'Etat - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU présente le rapport.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur PUYOBRAU. Monsieur ESCOTS.

M. ESCOTS : Merci Madame la Présidente. C'est une intervention pour le groupe communiste qui couvre à la fois cette délibération sur la programmation prévisionnelle et la délibération 52 sur le programme d'action 2025-2026. Ne sachant pas laquelle serait dégroupée, en tout cas, l'intervention couvrira les deux.

Pour vous dire que le groupe communiste salue les objectifs ambitieux du plan métropolitain en phase d'une priorité en matière d'habitat. Le programme présenté constitue une opportunité pour garantir un logement digne et accessible à tous. Il y a un constat aussi qui est fait. Le fonds exceptionnel métropolitain 2023, fonds exceptionnel métropolitain 2024 et aujourd'hui 2025 s'inscrivent dans la durée et la visibilité du financement du logement social, après, 2026 en France, est très incertaine.

Une fois encore, et nous l'avons répété quasiment à chaque intervention aujourd'hui, notre collectivité agit là où l'état se dérobe. Il est urgent que celui-ci assume pleinement son rôle de garant des droits sociaux, dont le droit au logement.

Concernant le logement social, nous soutenons l'objectif de 25 % sur 3 000 agréments par an. Cela permettra de lutter contre la spéculation et d'assurer une répartition équitable. La priorité donnée aux quartiers sous-dotés est positive à condition d'éviter toute forme de ghettoïsation. Pour cela, les quotas par opération sont nécessaires. Selon nous, il faudrait

imposer par exemple 40 % de logement sociaux dans les communes déficitaires. Nous souhaitons aussi que nos conventions avec les bailleurs prévoient le retour des gardiens dans les immeubles de plus de 20 logements.

Sur un sujet qui a été évoqué tout à l'heure et pour lequel nous avons voté contre, nous restons opposés au principe de vente en état futur d'achèvement parce que, sous couvert d'efficacité, ce dispositif favorise les promoteurs privés au détriment du logement comme un bien commun. Il alimente la logique marchande en contradiction avec les principes de justice sociale. Même si, dans un contexte de crise, cela peut sembler un moindre mal, cela reste une forme de privatisation rampante.

S'agissant de la lutte contre l'habitat indigne, nous proposons l'extension du permis de louer à toute la Métropole avec un contrôle technique obligatoire sous l'égide d'un service métropolitain. Il faudra bien sûr des moyens humains et financiers à la hauteur. Et peut-être qu'un groupe de travail, la Métropole et les différentes communes pourraient permettre de renforcer cette action.

Nous avons aussi l'idée que les régies de quartier doivent être pleinement associées, notamment dans le cadre du pacte territorial ANAH (Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat) 2025-2029, pour accompagner les 7 500 ménages concernés dans les petits travaux et l'amélioration du cadre de vie.

Quelques éléments sur les jeunes et les étudiants pour lesquels il nous faut une réponse ambitieuse dans le cadre de la conférence intercommunale du logement, parce qu'outre des loyers modérés, il faut travailler à garantir des conditions de vie décentes, avec accès à des laveries, à des cuisines communes, au wifi et à des espaces de travail à moindre coût.

Nous soutenons également la création de la Maison du logement, qui intègre le service public de rénovation dans chaque commune, et cette mutualisation est une avancée logique.

Enfin, notre groupe se réjouit de la création de l'Observatoire de l'habitat métropolitain à condition que nous travaillons à y intégrer les associations de locataires, et à condition que nous lui donnions les moyens d'agir, notamment sur le logement social.

Ces remarques faites, nous voterons cette délibération, comme nous avons voté la 52, qui a été groupée tout à l'heure. Merci.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur ESCOTS. Monsieur BOBET.

M. BOBET : Merci Madame la Présidente. Oui, c'est la double délibération, bien sûr, qui nous convient parfaitement.

Quelques commentaires, simplement, nous nous rapprochons assez rapidement maintenant des 25 % que la loi nous oblige à obtenir, et c'est une bonne chose, même s'il y a beaucoup de logements étudiants, mais nous avons du retard, et ce n'est pas si mal que cela.

En revanche, il reste un déséquilibre avec le PLAI (Prêt locatif aidé d'intégration), PLUS (Prêt locatif à usage social), dans ce cas nous prenons du retard, et c'est peut-être dommage. Finalement, nous avons inscrit à peu près 3 500 logements sur deux années consécutives, c'est quand même bien, nous rattrapons le retard des premières années de 2021-2022, cela ce n'est pas trop mal.

Pour rebondir sur le débat qui a eu lieu à l'instant, je me satisfais vraiment pleinement de lire en toutes lettres des projets massivement programmés dans les communes déficitaires, nous venons d'en parler à l'instant. Nous parlons des programmes d'action en 2025-2026,

mais nous faisons un bref retour sur 2020-2024, 75 % des logements locatifs sociaux, en moyenne, entre 2020 et 2024, viennent de ces communes déficitaires. Arrêtons d'opposer les communes vertueuses qui seraient de gauche et les mauvais élèves qui seraient de droite. Tout le monde fait des efforts, celles de droite comme les autres, Pessac comme les autres villes, le Bouscat comme les autres. Nous faisons partie des 75 % qui viennent apporter leurs quotas sur ces 25 %. Merci pour votre écoute.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci. **Monsieur POUTOU**.

M. POUTOU : On veut bien croire que tout le monde fournit des efforts considérables pour améliorer la situation du logement pour toute la population, on ne va pas dire l'inverse. Après, on peut constater que cela ne marche pas vraiment bien. Une situation qui s'aggrave d'année en année, on peut au moins faire le constat que ce que vous tentez, cela ne fonctionne pas, ou en tout cas, peut-être que c'est mal tenté. C'est le truc que l'on peut dire.

Après, je ne vais pas répéter. Dans l'idée justement de raccourcir le plus possible le Conseil, je propose ce que l'on avait fait avec notre Conseil scientifique, une note, pas très longue, mais relativement longue, comme sur la 52 d'ailleurs. On préfère la déposer au PV, si cela vous va. De toute façon, il n'y a pas de mystère. Vous savez à peu près ce que l'on pense. C'est la façon dont on critique un peu ce qui est fait. On est en accord évidemment avec la préoccupation d'améliorer le logement pour toutes et tous, mais on est en désaccord avec les logiques qui sont en place.

Cela revient à ce que je disais au début, c'est qu'à partir du moment où cela ne marche pas, à un moment donné, il va falloir avoir un regard critique sur ce qui est fait, et peut-être changer de méthode. Note au PV.

Intervention écrite de M. Poutou

Nous apprécions la préoccupation de respecter les engagements de la métropole concernant les objectifs de constructions de logements sociaux. Nous apprécions aussi la volonté d'un minimum de logements PLAI pour les familles et personnes les plus précaires (40% du programme). Il y a ainsi des seuils ou des quotas que nous considérons comme un progrès. Mais nous critiquons une délibération qui ne permet pas d'avoir une vision globale de la situation. Il n'y a rien qui précise à quoi le programme est censé répondre. Il y a un retard en logement social, des communes ne respectent pas les seuils de la loi SRU. Mais combien manquerait-il de logements ? Combien de dossiers de demandes de logements sociaux sont en attente ? Comment se chiffre évolue ? La situation s'aggrave-t-elle pour les habitant-es, notamment les milieux les plus pauvres ? Nous reprochons aussi à cette délibération de ne traiter que les questions de dispositifs d'aides financières de l'État ou de l'Europe ou autres. Ce qui réduit la délibération à des aspects financiers ou budgétaires. Pourquoi n'est-il pas question des possibilités de créer des logements sociaux en récupérant les espaces vacants, logements ou pas ? Pourquoi n'est-il jamais abordé sérieusement les possibilités de réhabiliter ces bâtiments vides, de les rénover, de les récupérer pour en changer l'usage ? Étant donné l'urgence de la situation, il nous semble que c'est un sujet primordial à traiter réellement. Car cela ne l'est pas dans cette délibération, mais cela ne l'est pas non plus dans d'autres délibérations. Aussi, il n'est jamais question des loyers, des limites à fixer, du blocage des loyers qui devraient être une condition pour bénéficier des aides. Nous avons un désaccord de fond sur la manière de gérer et de rendre des comptes sur ces questions de logements sociaux. Nous décidons de voter contre ce programme qui est en bien en dessous des besoins sociaux, qui ne met même pas en évidence la gravité de la situation. Un peu comme si au sein de l'assemblée ne se trouvaient pas d'élu-es en difficultés de logements.

Peut-être que s'il y avait plus de personnes issues des classes populaires, confrontées directement aux mal-logements, aux loyers trop chers, aux expulsions... la politique sociale mise en place serait beaucoup plus tranchée.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Merci Madame la Présidente. D'abord, je vais plussoir aux propositions du groupe communiste. Ce qui veut dire que je ne vais pas voter pour, mais je vais voter abstention. En particulier sur le fait que, je le répète, on ne tient toujours pas compte, et là c'était l'occasion dans cette programmation prévisionnelle, mais aussi dans la politique de l'habitat, puisque je pense que les deux se recoupent, de ne pas tenir compte justement de l'autonomie alimentaire, de la végétalisation des habitats, et des sauvegardes végétales comme les arbres. C'est le premier point.

Il y avait deux petits points sur lesquels je pense qu'il est bon d'en avoir la notion. Cette semaine, j'ai découvert, avec surprise, parce que je ne suis pas un spécialiste de l'habitat, qu'un syndic peut être propriétaire de l'extérieur, et le délégataire, celui qui s'occupe de l'habitat, propriétaire des murs et de l'intérieur. Ce qui veut dire que quand il y a des litiges, et en particulier sur les personnes les plus vulnérables, c'est assez facile pour le propriétaire, comme le délégataire, de jouer entre les deux niveaux, quand il y a des infiltrations, ou des problèmes de chauffage, et ainsi de suite. Encore une fois, c'est toujours le locataire, bien souvent, qui est pénalisé et ce sont toujours des problèmes et des dossiers qui se répètent. Tout cela n'améliore pas, évidemment, la confiance dans notre système à nous de délégation. On voit bien qu'il y a souvent une recherche de profit, d'un côté comme de l'autre, pour essayer de faire des logements. Puis, on voit les résultats aujourd'hui, quand on fait du logement social, mais de classe D, pour éventuellement passer dans les quotas financiers. Mais derrière, c'est quand même bien le locataire qui va payer les factures. C'est le premier point.

Puis le deuxième, c'est aussi un petit désagrément sur ce que j'ai aussi pu constater. C'est que, sur certains cas, pas sur tous, évidemment, mais j'entends des remontées d'informations comme quoi on a des problèmes d'attribution de logements sociaux. Je pense qu'il faudra être vigilant sur l'attribution, la gouvernance et les choix qui sont faits pour attribuer des logements sociaux. Il peut y avoir des inégalités ou des injustices. Je pense qu'il faudra essayer de faire rentrer, encore une fois, un peu plus dans tous ces aspects décisionnels, la notion du citoyen qui est intéressé par le logement de soi et des autres. Cela fait partie de la démocratie participative et je crois qu'il y a vraiment un appel à faire à ce niveau. Merci.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci. Y a-t-il d'autres demandes ? Non, je n'en vois pas.

Je lance l'opération de vote. La délibération est adoptée.

Majorité
Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur CHAUSSET, Madame CORNACCHIARI, Monsieur PAPADATO

Délibération suivante.

Mme BICHET : Délégation de **Monsieur Stéphane PFEIFFER**, affaire n°75 : Stratégie territoriale de résorption des squats et bidonvilles – Participation de Bordeaux Métropole au financement de la plateforme départementale de résorption – Subvention – Décision – Autorisation.

M. PFEIFFER

(n°75) Stratégie territoriale de résorption des squats et bidonvilles - Participation de Bordeaux Métropole au financement de la plateforme départementale de résorption - Subvention - Décision - Autorisation

M. PFEIFFER : Je suis à disposition pour répondre aux questions.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci **Monsieur PFEIFFER** pour votre mise à disposition.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? **Monsieur POUTOU**.

M. POUTOU : Je me doutais bien que cela allait tomber sur moi.

Madame la Présidente Christine BOST : C'est vous qui l'avez voulu. Vous pouvez encore renoncer, **Monsieur POUTOU**.

M. POUTOU : C'est moi qui ai présenté le rapport. Comme d'habitude, on est déjà intervenu plusieurs fois. C'est la 75.

On a quelques remarques à faire sur le texte lui-même. On n'a pas de souci avec les préoccupations qui sont affichées et la volonté d'améliorer la situation, notamment pour les personnes les plus précaires ou les plus en situation de souffrance sociale.

Il y a des phrases comme par exemple, je crois que c'est la première phrase de la délibération. « Face à la recrudescence des situations de squats et bidonvilles sur le territoire national... » Cela commence comme cela. Ce que l'on voulait, c'était peut-être une analyse plus précise de ce que vous pouvez mesurer de là où vous êtes parce que cela ne semble pas correspondre avec une délibération que l'on avait eue sur Bordeaux, même si ce n'était pas exactement le même problème, mais qui constatait qu'il y avait cette année moins de gens à la rue et avec une baisse suite à l'action de la Nuit de la Solidarité. Là, on a l'impression que c'est le constat d'une aggravation de la situation au niveau des personnes qui vivent dans les squats et les bidonvilles. C'était un peu une question parce que l'on n'est pas forcément en mesure, nous, de savoir exactement un peu ce qu'il en est.

Une autre phrase qui dit : « Depuis 2021, la stratégie a permis de prioriser les opérations de résorption sur les bidonvilles les plus complexes et les plus densément peuplées avec deux à trois sites résorbés par an. » Plus loin, il y a une autre phrase qui dit : « Actuellement, 95 sites avec environ 900 personnes sont dénombrées sur le territoire métropolitain et chaque année, c'est environ 20 sites et autour de 400 personnes qui sont diagnostiqués et orientés. »

La question que l'on voulait poser, c'est le lien entre ces deux chiffres. D'un côté, on a deux à trois sites résorbés et de l'autre côté, on a un chiffre qui dit 20 sites orientés. C'était un peu la question aussi sur ce qu'il y avait derrière ces mots-là, qu'est-ce que cela signifie réellement. Pourquoi autant de sites malgré la politique de résorption aussi. Parce que visiblement, cela augmente et c'était vu quand même que cela fait plusieurs délibérations et plusieurs années qu'il y a un travail qui est fait et qui implique d'ailleurs pas mal de milieux

associatifs. C'était aussi la question : pourquoi la situation tendrait à s'aggraver ? Comment vous pouvez analyser cela ?

La subvention de la Métropole est la même, 40 000 euros et les dépenses de fonctionnement diminueraient, - 4 % de ce que l'on a noté à la lecture de la délibération. Pourquoi par rapport au fait que l'on constate plutôt une aggravation de la situation ? Alors que visiblement, la situation a tendance à s'aggraver. Quelle analyse faites-vous de cette situation ? On ne le voit pas trop dans la délibération. Quelle discussion sur les moyens plus importants qui semblent nécessaires pour aider les personnes à trouver un logement et puis pour aider à ce qu'il y ait des solutions sociales plutôt intéressantes face aux squats et aux bidonvilles ?

Ensuite, on a aussi, cela c'est une question que l'on avait déjà posée ou en tout cas, c'est une question que l'on se pose, c'est pourquoi il n'est jamais question des expulsions de squats dans ce genre de délibérations parce que cela fait partie de la situation, et on peut penser que les expulsions de squats ont une fonction plutôt contre-productive, et un problème de coopération entre les pouvoirs publics, locaux ou nationaux. Nous aussi, on pense que cela vaudrait le coup que cela fasse partie de la discussion, que cela fasse partie des délibérations parce que cela fait partie du problème, parce que l'on suppose que les expulsions de squats, ce n'est pas forcément ce que vous appelez des squats orientés ou résorbés, ou cela rentre peut-être dans la catégorie des squats résorbés une fois que l'on en a expulsé un. Ce sont aussi ces questions-là qui se posent.

Pour conclure, on pense qu'évidemment, il faut une politique d'aide aux personnes sans logement et de ce point de vue-là, on partage les objectifs affichés, mais on pense aussi qu'il faut poser le problème de lutter contre la répression politique qui existe aujourd'hui, contre le durcissement à travers des lois qui réduisent les droits et qui compliquent les conditions d'occupation citoyenne ou militante puisque les squats sont souvent des œuvres plutôt collectives d'aide aux familles en difficulté ou d'aide aux personnes en difficulté.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Merci Madame la Présidente. Je pense qu'il est bon de savoir que je vais voter pour, mais je fais aussi un petit rappel parce que je pense qu'il y a une question de cohérence vis-à-vis de la Métropole et qu'il faudra de nouveau interpeller le gouvernement.

Pourquoi je dis cela ? C'est parce que nous sommes à 15,4 % en France de pauvreté. C'est un record depuis 30 ans. C'est + 14 % depuis 7 ans, et nous avons 9,8 millions de Français sous le seuil de pauvreté. Je pense qu'à un moment donné, même s'il y a de la volonté locale politique forte et je soutiens cette délibération, je crois qu'il faudra travailler sur une motion pour qu'à un moment donné on sorte de cette logique, aujourd'hui, de l'augmentation de la pauvreté. Peut-être que demain on parlera de misère parce que je crois que les gens qui vont voter vont se dire : mais les miséreux, ce sont aussi nos élus qui ne font rien pour nous. J'espère que cela sera entendu.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci. Pas d'autres interventions ?

Je lance l'opération de vote. La délibération est adoptée.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Madame LOUNICI, Madame
PAVONE, Monsieur POUTOU, Monsieur
RAUTUREAU**

**Ne prend pas part au vote : Madame
BOZDAG, Monsieur CAZABONNE,**

**Monsieur CAZENAVE, Madame
CORNACCHIARI, Monsieur DELPEYRAT-
VINCENT, Madame FAHMY, Monsieur
SALLABERRY**

Délibération suivante.

Mme BICHET : Dernière délibération dans la délégation de Madame Josiane ZAMBON, affaire n°78 : Plan de prévention du bruit dans l'environnement 2025-2029 – Décision – Autorisation.

Mme ZAMBON

**(n°78) Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) 2025-2029 : Adoption -
Décision - Autorisation**

Madame Josiane ZAMBON présente le rapport.

Madame la Présidente Christine BOST : Nous vous remercions, Madame ZAMBON.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Merci Madame la Présidente. D'ailleurs, je pense qu'il est bon de remarquer ce qui a été dit en préambule, c'est que l'on est sur une directive européenne, et comme dans le cadre de la ZFE (Zone à faible émission), on n'est pas toujours obligé de suivre les directives européennes.

Cela dit, je vais quand même essayer d'être dans les propositions. Oui, pour clarifier avant, on a aussi dans le préambule de cette délibération la notion de morbidité. La morbidité n'est pas pareille que la mortalité, puisque l'on compare des nombres de malades, alors que de l'autre côté, on parle de nombre de morts. Ce qui n'est pas tout à fait pareil, et c'est important.

Sur les propositions, je pense qu'il faut essayer de travailler, et en parallèle, j'en viens souvent à cette notion, puisque l'on parle de santé publique, des nanoparticules. Parce que s'il y a du bruit, la plupart du bruit est généré par la friction. Qui dit friction, dit usure. Qui dit usure, dit émanation de particules, voire de nanoparticules. Et je vous avais déjà évoqué cela à plusieurs reprises, avec les nanoparticules de freins et de pneus qui sont 1 800 fois plus importantes que celles émises par les combustions de moteur. Si on travaille sur le bruit, on pourrait très bien aussi avoir une proposition de mettre en place des capteurs dans les sillons de bruit notés dans ce rapport, et cela permettrait d'être un peu plus pertinent sur la façon dont sont émises nos nanoparticules sur la Métropole. Parce qu'encore une fois, je le répète, nos capteurs de Métropole ne mesurent aujourd'hui que les PM10 et les PM2,5, c'est-à-dire les 10µ et les 2,5. Les nanos, c'est 10 000 fois plus petit que les PM10. Petit rappel.

En même temps, cela me permet de dire que si on met en place ces capteurs de nanoparticules, peut-être que l'on trouvera mieux l'origine de la problématique des bruits et peut-être justement corriger le bruit aussi. Cela peut être un outil à double utilité.

Puis, je tenais aussi à dire ce que j'avais dit en commission sur les infrasons. Je pense qu'il est important de travailler sur les infrasons, surtout sur la notion de roulement et du bruit qui passe par le sol, en particulier des chaussées vers les maisons. C'est aussi quelque chose que l'on entend de plus en plus. On pourrait aussi parler de certains véhicules motorisés qui ont droit à l'étiquette œuvre d'art, numérotés, qui s'appellent Harley-Davidson ou autres, qui font du bruit et qui sont autorisés. On a des gendarmes et des policiers qui constatent qu'il y a du bruit, et ils peuvent verbaliser une moto japonaise qui a éventuellement trafiqué son

pot, mais ils ne peuvent pas toucher à quelqu'un qui passe avec un moteur américain numéroté. C'est une petite parenthèse.

En même temps, j'en ai une autre concernant, dans ce rapport, l'absence des bruits d'ambulance. Les bruits d'ambulance sont de plus en plus fréquents et ils sont de plus en plus stridents, parce que l'on veut avertir, et régulièrement, on a une fatigue des personnes aux abords des CHU et autres. On a une véritable fatigue de ces bruits d'ambulance et de pompiers, évidemment, ce n'est pas qu'exclusivement les ambulances, mais je crois que c'est quelque chose sur lequel il faudra tenir compte puisque l'on a une hausse des fréquences de passage depuis 2021, c'est-à-dire le post-Covid. Posez-vous des questions, cela sera peut-être utile pour l'avenir.

C'est tout ce que j'avais à dire. Bonne compréhension à vous.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci. **Monsieur RAYNAL**.

M. RAYNAL : Merci **Madame la Présidente**. Oui, il y avait un peu de bruit, merci.

Tout d'abord, je tiens à remercier et féliciter **Madame Josiane ZAMBON** pour ce super travail que constitue ce qui nous est présenté et le bruit est un vrai fléau. C'est un fléau qui est social, qui est sanitaire, qui est sociétal. C'est un fléau dans tous les domaines. Nous voyons que sur le sujet, notre société malheureusement n'a pas fait beaucoup de progrès. Nous le voyons d'ailleurs dans les expositions telles qu'elles sont mesurées sur la Métropole, en pourcentage. Par exemple pour les bruits de la rocade ou des voiries, il n'y a pas d'augmentation, mais comme il n'y a pas de diminution et comme la population est augmentée, il y a plus de personnes qui sont exposées.

Sur le sujet, je tiens particulièrement à saluer l'initiative qui consiste à créer un observatoire, un observatoire métropolitain, parce que sur la question du bruit, nous sommes trop souvent confrontés, et je parle des riverains, je parle des élus que nous sommes, des citoyens en tout cas, quels qu'ils soient, nous sommes confrontés à des services techniques, notamment de l'État ou des structures qui dépendent de l'État, qui nous opposent toujours des mesures qui sont très abscones et qui sont assez peu accessibles au commun des mortels. Le fait d'avoir un observatoire nous permettra de nous placer aussi sur le même plan pour pouvoir discuter à égalité, à armes égales, avec ceux qui prennent des décisions dont ils sont parfois exagérément satisfaits.

Je vais prendre pour exemple ce que m'avait dit le responsable de la DIRA (Direction interdépartementale des routes Atlantique), en 2015-2016, au moment où s'achevait la construction des portions de murs antibruit au droit de Pessac par rapport à la Rocade après la mise à 2 x 3 trois voies, j'avais demandé si c'était efficace d'après les mesures qu'ils avaient faites, il m'a dit : plus efficace ce serait indécemment.

Aujourd'hui, je pense que ce genre de propos ne passerait absolument pas dans une population qui est soumise à ces bruits, à ce bruit permanent notamment de la rocade qui est absolument insupportable et auxquels sont soumis notamment les quartiers politiques de la ville. Je parle de Pessac parce que c'est ceux que je connais le mieux, de Saïge ou de la Châtaigneraie-Arago qui sont au contact direct de la rocade.

Je parlais aussi du campus. Le campus, vous savez que je suis en charge de Bordeaux Inno Campus et il y a des projets sur le campus, des projets notamment de logements, de logements étudiants, et ici, il n'y a carrément pas de mur antibruit sur des portions très importantes qui longent la rocade parce que, à l'époque, c'était sans doute considéré comme

ne devant pas être urbanisé, en tout cas, pas pour du logement et c'est quelque chose qui, aujourd'hui, fait cruellement défaut.

C'est autant de sujets qu'il nous faudra aborder dans ce groupe de travail de contact avec la DREAL et avec les autorités préfectorales pour pouvoir essayer de fléchir la question de la lutte contre le bruit au niveau de la rocade.

Je vais quand même dire un mot sur l'aéroport. Sur l'aéroport, deux sujets. Je vais essayer de ne pas être polémique, une fois n'est pas coutume et sur la question notamment des vols de nuit. La question des vols de nuit, je pense que nous avons été beaucoup à être très surpris de la position qu'a prise le préfet à l'issue de cette première étape qui est très, très, très longue de concertation sur les vols de nuit et sur l'encadrement des vols de nuit.

Je rappelle qu'avec l'aéroport de Lille, nous constituons le seul aéroport de France à ne pas avoir réglementé ses vols de nuit et la position du préfet est une position à l'eau tiède, une position qui ne sert strictement à rien puisque, de toute manière, la totalité des aéronefs, y compris aujourd'hui, respecteraient les restrictions, les soi-disant restrictions qui seraient imposées à partir de 2028 ou 2029. Cela n'est pas une solution et je veux réitérer la position qui était celle, je pense, majoritaire d'un couvre-feu, en tout cas de la part des riverains, d'un couvre-feu la nuit au niveau de l'aéroport, au moins entre minuit et 6 heures et, si possible, entre 22 heures et 6 heures. C'est vraiment, je considère dans la concertation, un scandale absolu d'aboutir à ce résultat quand nous savons toutes les étapes par lesquelles nous sommes passés.

Sur la question de la piste secondaire, nous ne voulons pas refaire le débat pour ou contre le maintien de la piste secondaire. Le Ministre a pris sa décision. Elle sera sans doute contestée, du moins dès lors qu'elle aura pris la forme d'une décision administrative officielle, ce qui n'est pas encore le cas. Nous n'avons eu qu'un courrier d'annonce de décision, mais dans ce courrier d'annonce, il est mentionné que la piste secondaire ne serait utilisée qu'en cas d'indisponibilité de la piste principale, et qu'il y aurait un suivi de son usage et notamment du bruit que son utilisation peut entraîner, qu'il y aurait un suivi au niveau de la commission consultative de l'environnement de l'aéroport.

Nous attendons de voir de quelle manière cette nuance dans la décision du maintien de la piste secondaire, de quelle manière cette nuance sera traduite dans les faits et dans le droit. Nous aviserons à ce moment, mais il est clair qu'aujourd'hui, la demande des riverains, en tout cas pour les Pessacais, n'est absolument pas d'intégrer le PPBE (processus de planification, de programmation, de budgétisation et d'exécution) de l'aéroport, qui est à réviser dans quelques mois, mais tout simplement d'avoir une utilisation de la piste secondaire ou sécante ou de secours qui serait conforme à sa vocation historique et telle qu'elle existait jusqu'à il y a environ une dizaine d'années.

Merci beaucoup pour ce travail et luttons tous contre le bruit, c'est essentiel pour notre santé et notre avenir à tous. Merci.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur CHAUSSET. Non, Monsieur CHAUSSET, c'est une erreur ? Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Cela sera très bref. C'est ma dernière intervention qui n'en est pas une. C'est pour dire que l'on avait prévu une note pour le PV. Il n'y a pas besoin de parler. Juste pour dire que l'on s'abstient sur cette délibération.

Intervention écrite de M. Poutou

Le budget du plan de prévention du bruit dans l'environnement est en augmentation (2,9 millions

d'euros pour la période 2025-29). Cela semble une décision raisonnable et logique car visiblement la métropole dépasse les seuils limites pour le nombre d'habitant-es qui subissent les bruits de la circulation. Le rapport fait 150 pages, ce qui est considérable, et la petite équipe que nous sommes, avec sa disponibilité limitée et ses connaissances aussi limitées, ne peut décemment pas l'étudier comme il faudrait. En conséquence, nous choisissons de nous abstenir.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur CUGY.

M. CUGY : Merci Madame la Présidente Christine BOST. Merci, chers collègues. Ce sujet est un sujet fondamental et je crois qu'il faut apporter notre soutien à Madame Josiane ZAMBON sur ce travail qu'elle mène avec beaucoup de courage et beaucoup de force.

La première des choses qu'il faut dire, c'est que nous ne pouvons parler de la pollution sonore sans parler de la pollution de l'air. Tout le monde a entendu parler de ces 48 000 morts par an au niveau national. Peu de gens savent comment nous avons fait ces calculs. Comment calculons-nous ? Quel modèle ? Nous allons simplement comparer des zones où il y a peu de pollution à des zones où il y a moyennement de la pollution et des zones où il y a beaucoup de la pollution. Nous allons comparer des zones où il y en a peu. Par exemple, nous allons identifier et mesurer la pollution de l'air dans des zones du Valais suisse, au nord de la Norvège, chez nous dans certaines forêts en Dordogne, comme la forêt de la Double, qui sont reconnues. Nous allons aller aussi dans le Larzac. Nous pouvons aller dans beaucoup d'endroits. Ce qui est montré, c'est que grosso modo, plus il y a de pollution, plus il y a de mortalité. C'est comme cela que nous arrivons à ces 48 000 morts.

Nous pouvons aussi faire un calcul un peu différent en mesurant la perte d'espérance de vie. Nous savons que cette pollution amène à une chute d'espérance de vie de 1 an, à peu près. C'est là où je veux en venir avec le bruit. Pour montrer l'importance qu'il y a à se préoccuper de ce sujet, c'est que la perte d'espérance de vie liée à l'exposition sonore est du même ordre. Nous perdons à peu près un an d'espérance de vie en moyenne, et en zone urbaine, un an, un an et demi, quand nous sommes exposés à des bruits qui sont particulièrement gênants. C'est du même ordre que la pollution de l'air. C'est pour cela qu'il faut y accorder une attention très particulière. Il faut vraiment s'y engager.

Je voudrais aussi profiter de ce moment pour saluer les services de la DGNSI (Direction générale du numérique et des systèmes d'information) qui ont travaillé à mettre en place des cartes, des cartographies de pollution de l'air, des cartographies de bruit, des cartographies de pollution sonore, et qui sont d'une utilité fondamentale pour essayer de résoudre de façon concrète ces problèmes.

Voilà ce que je voulais dire et vous encourager à soutenir de façon très forte cette délibération. Merci Madame la Présidente.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci. Madame JUSTOME.

Mme JUSTOME : Merci Madame la Présidente. Je sais que c'est la fin du Conseil, mais permettez-moi aussi de souligner l'importance de ce travail. Nous avons accompagné Madame Josiane ZAMBON dans l'élaboration de ce plan de prévention du bruit de l'environnement pendant ce mandat. C'est très intéressant de voir que, finalement, l'enjeu sanitaire, nous avons beau le souligner, nous avons beau le dire et le répéter, n'est toujours pas vraiment pris en compte.

À cet enjeu sanitaire, dont nous avons beaucoup parlé, il faut également ajouter un enjeu social, car les expositions au bruit, nous l'avons vu, grâce aux cartographies que nous avons

pu élaborer avec les services techniques, représentent de graves inégalités territoriales et sociales, bien sûr.

L'ambition doit rester importante, car c'est un plan de prévention du bruit de l'environnement. Nous avons travaillé à une cartographie rigoureuse. Nous avons travaillé à un dialogue entre la Métropole et tous les acteurs à la source de ces bruits de l'environnement. Il va y avoir un observatoire du bruit, mais l'essentiel restera d'agir et de prévenir, et n'oublions pas également la protection de l'audition pour nos jeunes et pour notre avenir. Merci.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci. Madame ZAMBON.

Mme ZAMBON : Merci beaucoup pour vos encouragements et vos analyses.

Simplement un mot pour Monsieur Marc MORISSET par rapport aux fréquences basses, il faut savoir que les acousticiens commencent à prendre en compte ces demandes. Il va y avoir des études un peu plus poussées.

Puis par rapport à Monsieur Franck RAYNAL, sur toutes ces moyennes qui énervent un peu tout le monde, justement, nous avons voulu faire cette dimension sanitaire pour aller au-delà des moyennes, il y a des sources de bruit qui passent sous les radars, puisque bien sûr, comme ce sont des moyennes lissées sur 24 heures, nous ne pouvons pas les repérer. Cet observatoire nous permettra, par rapport à vos demandes, de pouvoir cibler vraiment des études particulières et de faire poids, ensuite, auprès des partenaires pour dire : vous voyez bien, ici, il y a du bruit, il faut vraiment faire quelque chose pour la population. Merci pour vos encouragements.

Madame la Présidente Christine BOST : Merci Madame ZAMBON, évidemment, je me satisfais de la mise en œuvre enfin de cet observatoire. Cela fait quelques années, à titre personnel, que je l'avais réclamé. Enfin, il va pouvoir voir le jour et explorer l'ensemble des bruits que nos habitants subissent, les différentes catégories, et en commençant par l'exploration du bruit lié au trafic aérien, qui, comme vous venez de l'exprimer, n'est pas subi en tant que moyenne par nos habitants, mais plutôt sur des pics.

Je mets ce rapport aux voix. La délibération est adoptée.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

**Ne prend pas part au vote : Madame
BOZDAG, Monsieur CAZABONNE,
Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY,
Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI,
Madame PAVONE, Monsieur RAUTUREAU,
Monsieur SALLABERRY**

Nous avons atteint la fin de l'examen de l'ordre du jour, mais il y a une question de la part de Monsieur Marc MORISSET. Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Merci de votre patience. Merci Madame la Présidente. J'espère que l'on aura une réponse quand même aussi dans la patience.

La préfecture de Paris a dernièrement utilisé les vignettes critères pour limiter la circulation dans une zone de l'Île-de-France, malgré le vote à l'Assemblée nationale rejetant les zones

de faible émission ou ZFE en France. J'avais donné un article du *Figaro*, daté du 29/06. « Ainsi, ce Préfet, proche du pouvoir national, se moque de la représentation nationale pour maintenir une ségrégation, selon le critère de la richesse principalement, en autorisant la circulation de véhicules à motorisation récente qui polluent pourtant dangereusement, avec leur émission de nanoparticules nullement contrôlées dans l'échelle d'obtention des critères, et nullement surveillées par les capteurs environnementaux des Métropoles. »

Madame la Présidente et Mesdames et Messieurs les conseillers, seriez-vous aussi des obéissants (en deux mots, je rappelle) à la préfecture de Gironde, en lien avec ce pouvoir national, plutôt qu'à la représentation nationale, dans un cas similaire de pollution, sortie du « chapeau climatique », mettant en place méthodiquement cette discrimination écologique et punitive qui s'apparente à une tyrannie nationale et, de façon plus large, à un régime totalitaire de l'Union européenne, avec l'arrivée prochaine de la monnaie numérique, conditionnée au poids carbone, par exemple ? (point d'interrogation).

Madame la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur MORISSET. Je vais répondre à votre question. Je ne sais pas si c'est en mesure de vous rassurer, mais nous sommes des élus de la République, et nous faisons tout pour respecter la loi. Dans ce cadre-là aussi, nous respecterons le cadre législatif.

Merci mes chers collègues, je vous souhaite un bel été et vous retrouvez en forme dès le mois de septembre et les mois qui suivront.

La séance est levée à 16 heures 41

La secrétaire de séance

Mme Claudine BICHET